

ORES 

# Rapport Annuel ORES Assets

2025



## **DÉNOMINATION & FORME**

ORES Assets. Société coopérative.  
Numéro BCE 0543.696.579.

---

## **SIÈGE**

Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies.

---

## **CONSTITUTION**

Constituée le 31 décembre 2013.  
Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge du 10 janvier 2014 sous le numéro 14012014.

---

## **STATUTS**

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jules BASTIN, Notaire de résidence à La Louvière, en date du 12 juin 2025, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge du 19 juin 2025 sous le numéro 25338479.

Rapport  
Annuel  
ORES Assets  
2025



**ORES**

<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	5
1	Message de la Présidente du Conseil d'administration et du Président du Comité de direction .....	6
2	Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous » .....	8
<b>2</b>	<b>Rapport d'activités et de développement durable</b> .....	15
	2025 : chiffres et événements marquants .....	16
1	Responsabilité sociétale et durabilité .....	20
2	Les réseaux d'énergie, moteur de la transition énergétique .....	22
3	La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous .....	32
4	Ressources humaines, prévention et environnement .....	38
<b>3</b>	<b>Index GRI</b> .....	49
<b>4</b>	<b>Rapport de gestion</b> .....	63
1	Commentaires sur les comptes annuels .....	64
2	Comptes annuels .....	80
<b>5</b>	<b>Répartition bénéficiaire</b> .....	125
<b>6</b>	<b>Rapport des commissaires</b> .....	129
1	Pour la distribution provenant du bénéfice de l'exercice en cours .....	130
2	Pour les comptes au 31 décembre 2025 .....	136
<b>7</b>	<b>Rapports de rémunération</b> .....	143
1	Présentation des organes de gestion .....	144
2	Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets .....	146
3	Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES .....	147
4	Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets .....	149
5	Rapport du Conseil d'administration d'ORES .....	154
<b>8</b>	<b>Rapport spécifique sur les prises de participation</b> .....	169
<b>9</b>	<b>Liste des associés</b> .....	173

# Chapitre



# Introduction

- ① Message de la Présidente du Conseil d'administration et du Président du Comité de direction 6

---

- ② Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous » 8





# ① Message de la Présidente du Conseil d'administration et du Président du Comité de direction

# 2025, une année charnière pour l'avenir des réseaux énergétiques wallons

L'année 2025 aura marqué un nouveau tournant dans la transition énergétique en Région wallonne, avec une multiplication sans précédent des demandes de raccordement de gros consommateurs d'électricité. Dans ce contexte, alors qu'il n'est à l'heure actuelle pas possible de répondre positivement à l'ensemble de ces demandes, principalement en raison de risques de congestion au niveau des infrastructures de transport gérées par Elia, ORES a fait preuve de pédagogie pour expliquer les défis et alerter sur les risques liés à cette situation, tout en prenant des initiatives concrètes pour garantir la sécurité, la fiabilité et la soutenabilité de l'alimentation électrique de ses clients, dans le cadre de ses responsabilités et dans les limites strictes de ses missions de gestionnaire de réseaux de distribution.

En effet, le réseau électrique arrive à saturation en de nombreux endroits. Après l'explosion du nombre d'installations photovoltaïques au cours des années précédentes, ORES fait face aujourd'hui à une électrification très rapide des usages de consommation, à la multiplication des demandes de raccordement et d'accroissement de puissance liées au développement des parcs de batteries, des data centers, à la transformation de nombreux processus industriels vers plus de durabilité ou encore au déploiement rapide des bornes de recharge pour véhicules électriques. Cette dynamique, si elle traduit une formidable volonté de transition, met aujourd'hui à l'épreuve la capacité des réseaux de distribution et de transport d'électricité. Après les phénomènes de surtension, les risques de sous-tension deviennent une réalité tangible, notamment dans les zones rurales et sur certains circuits de quartier où la demande de charge croît rapidement. À cela

s'ajoute une hausse spectaculaire des coûts auxquels notre entreprise est exposée, tant en matière d'équipements que de travaux sur les réseaux, dans un contexte de pression inflationniste et de risques de plus en plus prégnants comme celui de la cybersécurité.

## Des choix d'investissement ambitieux et responsables

Consciente de l'ampleur des enjeux, ORES a initié des discussions avec le régulateur pour revoir à la hausse les moyens à sa disposition afin de les adapter à l'ensemble des missions nouvelles que la transition énergétique fait peser sur le gestionnaire de réseau de distribution. Au-delà des chiffres, c'est une vision qui s'affirme : celle d'un réseau plus flexible, plus intelligent, capable de s'adapter aux nouveaux usages et de répondre aux besoins croissants de la société wallonne en électricité. Cette ambition s'accompagne de la recherche active de financements diversifiés afin de préserver notre solidité financière. Des discussions sont engagées à ce propos au sein du Conseil d'administration, mais aussi avec le régulateur et nos partenaires publics associés, de manière à garantir la pérennité de nos investissements.

## Vers une nouvelle solidarité énergétique

L'avenir du réseau électrique wallon ne pourra se construire sans une mobilisation collective. ORES plaide pour une évolution des habitudes et des comportements : il faut encourager la flexibilité, repenser l'accès à la puissance, adapter les modes de consommation. Il s'agit aussi de réfléchir à la manière

dont les nouveaux profils d'utilisateurs – opérateurs de stations de recharge ultra-rapide, exploitants de batteries, fournisseurs de service de flexibilité, producteurs d'énergie renouvelable... – devront s'inscrire dans une contribution juste et équitable de l'ensemble des utilisateurs du réseau aux coûts générés par la transition énergétique.

2025 aura demandé de la lucidité et du courage : lucidité devant l'ampleur des défis, courage dans les choix à poser et les messages à porter. ORES continuera, avec l'ensemble de ses collaborateurs et de ses partenaires, à œuvrer pour un réseau électrique – sans oublier le réseau de distribution de gaz qui reste aujourd'hui un allié dans la transition énergétique – à la hauteur des ambitions de la Wallonie, au service de la durabilité énergétique et du bien commun.

C'est dans ce contexte que nous vous invitons à découvrir l'édition 2025 de notre rapport annuel. Bonne lecture !

### Camille Maitrejean

Présidente du Conseil d'administration

### Fernand Grifnée

Président du Comité de direction

# ② Présentation de l'entreprise



**O**RES est le premier gestionnaire de réseaux de distribution (GRD) en Wallonie. Nous exploitons, entretenons et modernisons les réseaux qui assurent l'alimentation en électricité et en gaz de milliers de citoyens, d'entreprises, de services publics et de collectivités locales. À travers notre mission de service public et notre expérience, nous œuvrons à la continuité et à la qualité de leur approvisionnement en électricité et en gaz.

# « Investir ensemble dans la transition énergétique pour tous »

À l'heure où la Wallonie accélère sa transition vers une économie bas carbone, le rôle d'ORES est plus central que jamais. Notre mission ne consiste plus seulement comme par le passé à distribuer de l'énergie : il s'agit de rendre possible la transition énergétique, d'accompagner les clients, d'intégrer efficacement les nouvelles technologies et de garantir que l'ensemble de cette évolution s'opère de manière équitable, durable et accessible pour tous.

## Un rôle essentiel au cœur du système énergétique wallon

ORES Assets est une société coopérative intercommunale. Ses associés, les Villes et Communes wallonnes et

leurs intercommunales pures de financement, sont garantes d'un modèle de gouvernance public transparent et orienté vers l'intérêt général. Ce modèle garantit que nos priorités soient bien alignées sur celles des territoires que nous desservons : transition énergétique, fiabilité de l'alimentation électrique, qualité de service, maîtrise des coûts et accompagnement des citoyens.

Les infrastructures de distribution gérées par ORES couvrent plus de 54.200 kilomètres pour les réseaux électriques – en ce compris l'éclairage public communal – et près de 10.300 kilomètres pour le réseau de gaz. Nos effectifs se composent au total de quelque 3.000 collaborateurs et collaboratrices qui

assurent au quotidien l'approvisionnement énergétique d'un peu plus de 1,4 million de clients en Wallonie. Ceux-ci doivent pouvoir participer activement à la transition énergétique et aussi en tirer parti. Ils sont de plus en plus nombreux à s'engager dans de nouveaux modes de consommation et de production, l'électrification progresse à un rythme inédit dépassant tous les modèles prévisionnels, les défis sont véritablement colossaux et ORES veut continuer à proposer un service et un accompagnement en phase avec les attentes, tout en encourageant de nouveaux comportements de consommation axés sur une plus grande flexibilité.



## Des tendances structurantes, en accélération en 2025

### ÉLECTRIFICATION GÉNÉRALISÉE DES USAGES

Déploiement de la mobilité électrique et des infrastructures de recharge, pompes à chaleur, data centers, parcs de batteries, passage à l'électricité de certains processus industriels... La demande en puissance électrique augmente de manière considérable et les nouveaux profils de consommation nécessitent des réseaux à la fois plus robustes, plus flexibles et mieux gérables à distance.

### DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS RENOUVELABLES

Les installations photovoltaïques et éoliennes continuent à se déployer sur le territoire, le réseau électrique doit se moderniser pour être en mesure de les accueillir et pouvoir absorber des flux bidirectionnels fluctuants, tout en préservant la stabilité de l'alimentation.

### NOUVELLES ATTENTES EN TERMES D'AUTONOMIE ET DE PARTICIPATION AU MARCHÉ

Prosumers, communautés d'énergie, partages d'énergie en quartier ou en immeuble, solutions combinant stockage et pilotage... De très nombreux citoyens, entreprises et collectifs entendent s'impliquer davantage dans la transition énergétique, ce qui appelle des services adaptés et aussi de la transparence sur la capacité du réseau électrique.

### DÉPLOIEMENT GÉNÉRALISÉ DES COMPTEURS COMMUNICANTS

Nouvelles règles tarifaires, décret wallon sur la flexibilité électrique, exigences croissantes en matière de cybersécurité et de protection des données personnelles... Face à l'évolution constante du cadre réglementaire, ORES doit adapter ses processus, ses outils et son organisation beaucoup plus rapidement que par le passé.

# Une stratégie en trois axes, construite pour et avec les parties prenantes

La stratégie d'ORES repose sur une conviction forte : pour réussir la transition énergétique, la transformation doit être collective. Nous entretenons un dialogue constant avec nos parties prenantes : Villes et Communes, régulateurs, autorités publiques, citoyens, entreprises, fournisseurs d'énergie, installateurs, partenaires industriels... Cette démarche collaborative initiée lors de l'élaboration de notre plan stratégique permet d'éclairer nos choix, d'anticiper les besoins et de présenter une vision énergétique partagée, cohérente et réaliste.

L'ambition qui guide ORES repose sur trois axes articulés en réponse directe aux défis rencontrés aujourd'hui.



Contribuer à ce que chaque citoyen, chaque entreprise et chaque collectivité ait accès à une énergie fiable, durable et de qualité.

## 1. Investir massivement dans les réseaux et la gestion des données

Moderniser et renforcer les infrastructures, développer les systèmes de mesure et de pilotage, déployer l'ADMS (Advanced Distribution Management System), compléter la chaîne communicante, accélérer la mise en place des compteurs communicants.

## 2. Faire de la relation client un levier d'une transition énergétique inclusive

Informar, accompagner, digitaliser les services, anticiper les besoins, proposer des solutions adaptées aux différents profils d'utilisateur, tout en étant transparent sur les capacités actuelles des réseaux.

## 3. Moderniser l'entreprise et ses outils pour répondre aux défis à long terme

Développer des technologies de pointe, utiliser les données comme ressource stratégique, intégrer l'intelligence artificielle, renforcer la résilience et la cybersécurité, améliorer les processus internes pour augmenter notre efficacité.



Améliorer les processus internes pour augmenter notre efficacité.

La transition énergétique est un projet collectif. En tant que gestionnaire de réseaux, ORES porte une responsabilité forte : contribuer à ce que chaque citoyen, chaque entreprise et chaque collectivité ait accès à une énergie fiable, durable et de qualité, en étant correctement informé(e) des possibilités et des réalités. 2025 confirme plus que jamais que le réseau est la colonne vertébrale de cette transition. Notre entreprise investit massivement, innove et se transforme pour répondre aux attentes de la Wallonie, aujourd'hui et dans les décennies à venir.

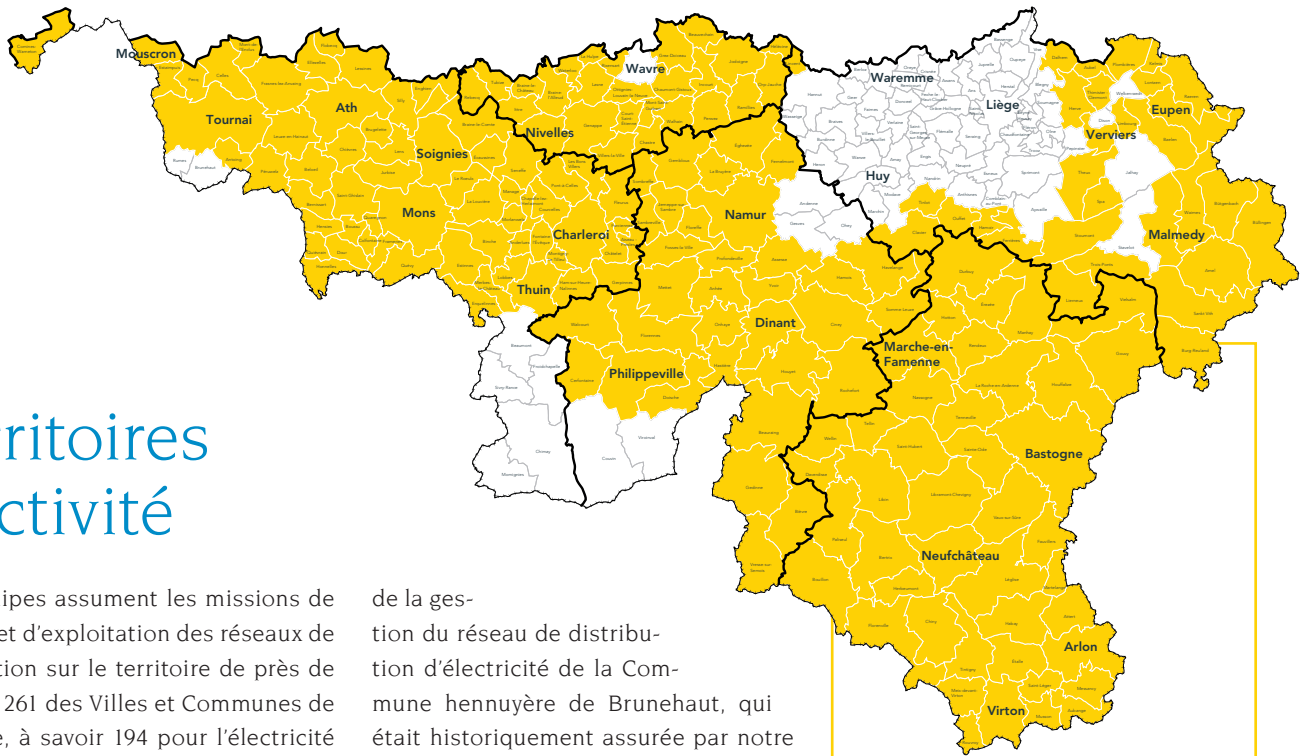
# Territoires d'activité

Nos équipes assument les missions de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution sur le territoire de près de 75% des 261 des Villes et Communes de Wallonie, à savoir 194 pour l'électricité et 117 pour le gaz. À l'issue du renouvellement des mandats de gestion de ces réseaux pour la période s'étendant de 2023 à 2043, notre entreprise avait été confirmée par pratiquement la totalité des partenaires communaux pour lesquels elle assurait préalablement ces missions.

Cette procédure a notamment abouti à une décision de transfert vers l'AIEG

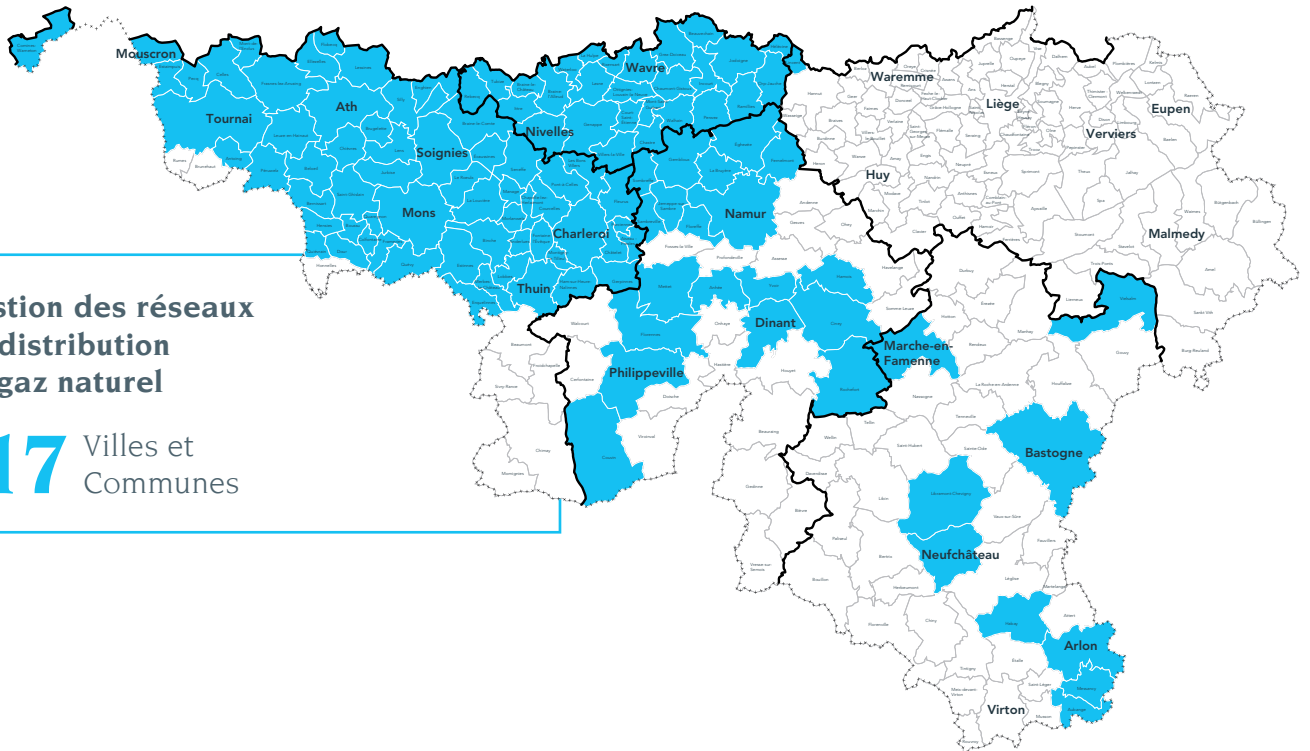
de la gestion du réseau de distribution d'électricité de la Commune hennuyère de Brunehaut, qui était historiquement assurée par notre entreprise. Après la période de négociations entre GRD et avec les autorités communales sur les conditions de ce transfert, la désignation de l'AIEG a été officiellement validée par le Gouvernement wallon à la fin 2025. La situation définitive a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ces deux cartes présentent donc la situation qui prévaut pour ORES au début 2026.



## Gestion des réseaux de distribution en électricité

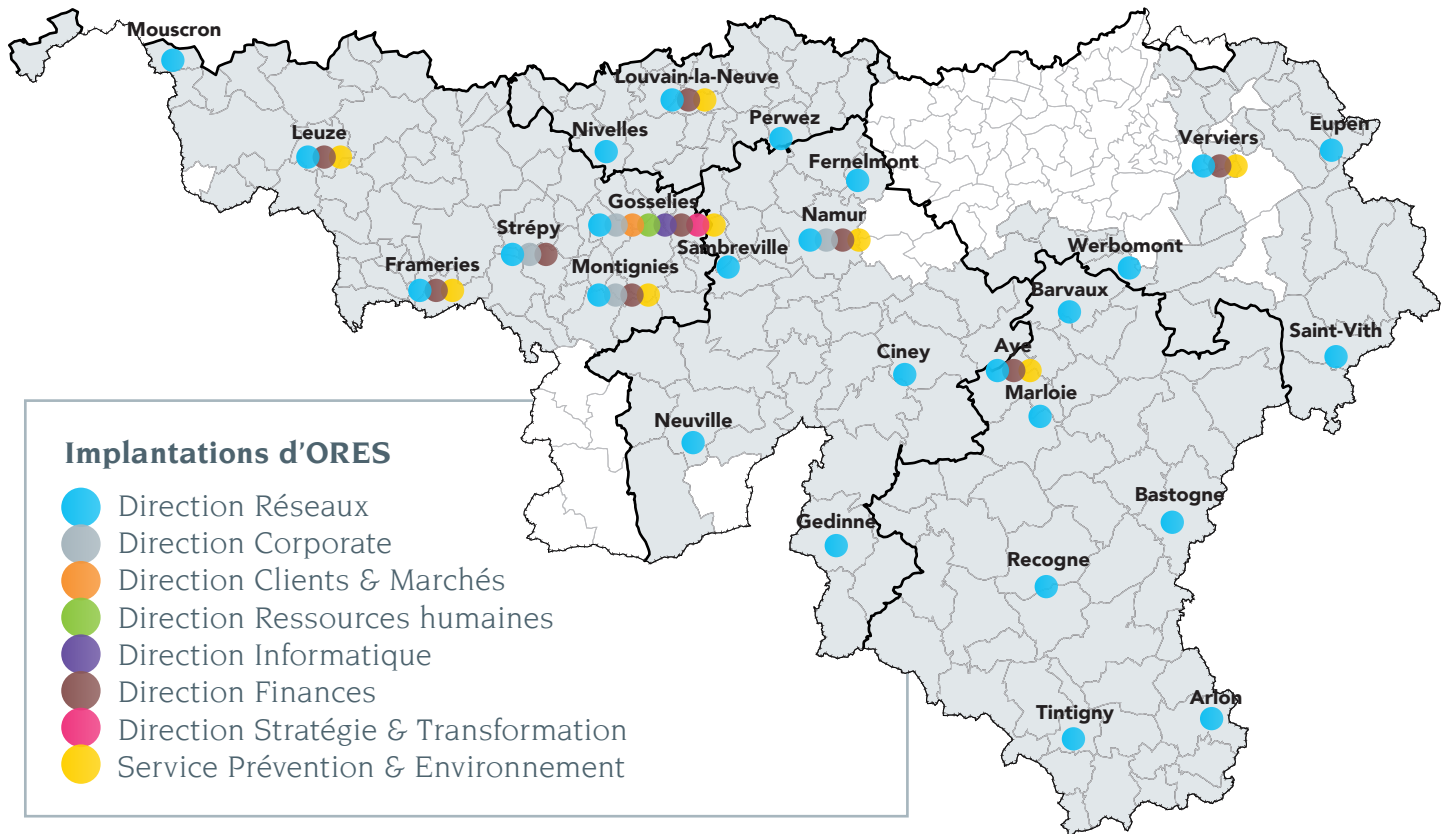
**194** Villes et Communes



## Gestion des réseaux de distribution en gaz naturel

**117** Villes et Communes

Nos équipes assument les missions de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution sur le territoire de près de 75% des 261 des Villes et Communes de Wallonie.



La répartition géographique des 26 implantations de notre entreprise sur le territoire wallon est illustrée ci-dessus. Elle est garante d'un service de proxi-

mité visant à répondre le plus efficacement possible aux attentes de nos partenaires communaux, des clients et de toutes nos parties prenantes.

# Structure actionnariale

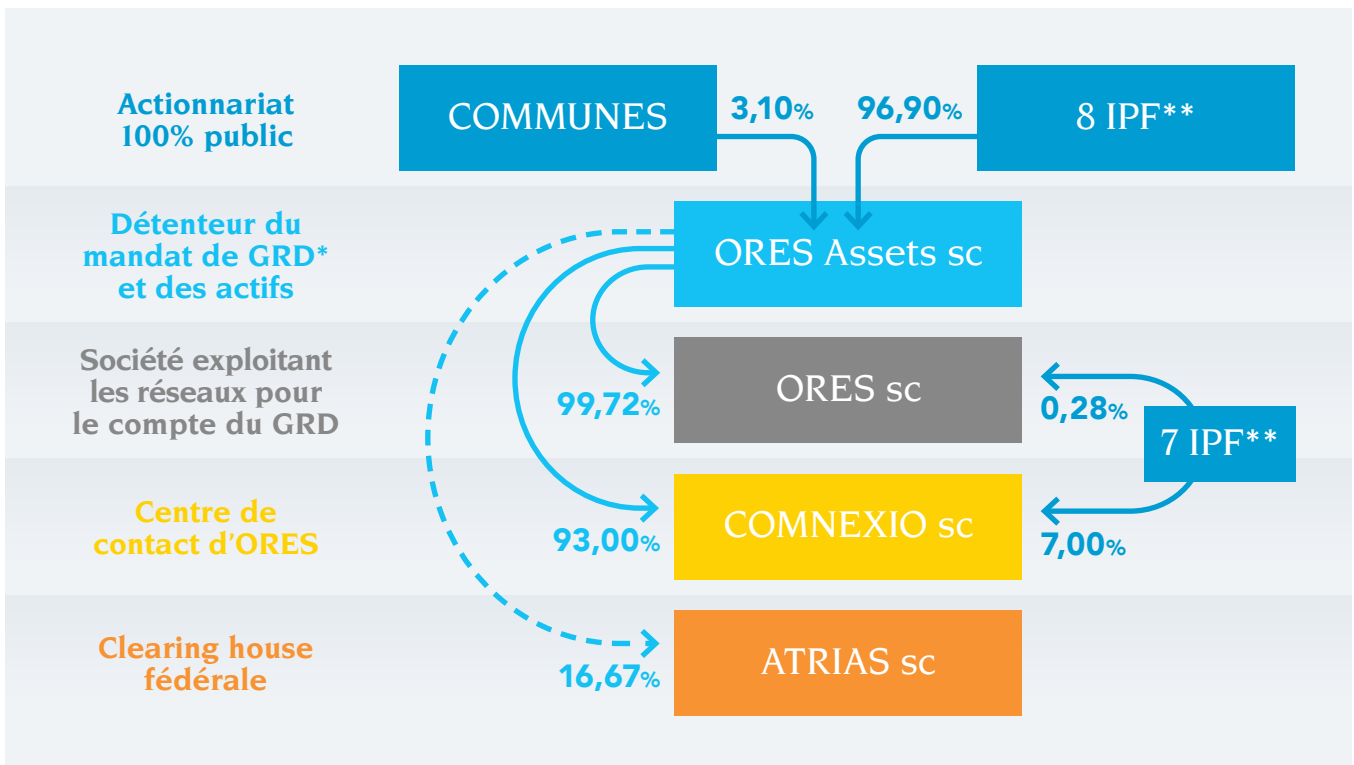
L'actionnariat d'ORES en tant que Groupe est en fait celui de la société coopérative intercommunale gestionnaire de réseaux de distribution, ORES Assets. Il se compose des participations de 8 intercommunales pures de financement (IPF) et de celles des 199 Villes et Communes associées. Les IPF ont pour mission d'accompagner et de soutenir les Villes et Communes dans leurs prises de participation financière, notamment dans les réseaux de distribution.

Il faut noter qu'après le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et la sortie de Brunehaut, le nombre de communes associées à ORES Assets est ramené à 198.

Outre la société ORES sc qui est sa filiale d'exploitation, l'intercommunale ORES Assets sc possède des participations dans deux sociétés: d'une part, Connexio sc, filiale spécialisée dans les activités de centre de contact, notamment les services d'accueil téléphonique des clients en première ligne et, d'autre part, Atrias sc – détenue à hauteur de 16,67% – qui abrite la plateforme fédérale unifiée d'échange des données du marché.



Structure actionnariale du groupe ORES au 31 décembre 2025



\* GRD: gestionnaire de réseaux de distribution \*\* IPF: intercommunale pure de financement. Associées en ORES Assets: Finest, Finimo, Idefin, IEG, IFIGA, IPFBW, CENEO et Sofilux. Associées en ORES sc et en Connexio: Finest, Finimo, Idefin, IEG, IPFBW, CENEO et Sofilux

# Chapitre



# Rapport d'activités et de développement durable

2025 : chiffres et événements marquants 16

---

① Responsabilité sociétale et durabilité 20

---

② Les réseaux d'énergie, moteur de la transition énergétique 22

---

③ La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous 32

---

④ Ressources humaines, prévention et environnement 38

## Avertissement

Durant l'année écoulée, ORES a poursuivi sa préparation à la mise en conformité de son reporting de durabilité par rapport aux obligations découlant de la transposition de la directive (UE 2022/2464) dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Toutefois, les instances européennes ont proposé et ensuite adopté une série de mesures de simplification administratives et de révision des normes en la matière dans le contexte du Paquet dit Omnibus (« Omnibus Package » – COM(2025) 80 et 81). La première a notamment conduit au printemps 2025 au report de deux ans des obligations auxquelles ORES devra répondre dans ce contexte. Notre entreprise procède en ce début 2026 à l'analyse précise des conséquences des modifications apportées au contenu de la directive et approuvées par le Parlement et le Conseil européens en décembre 2025.

Les informations et chiffres présentés en matière de durabilité dans le présent rapport restent fondés sur l'analyse de double matérialité validée par le Conseil d'administration de l'entreprise en septembre 2024, notamment en matière d'impacts, risques et opportunités (IRO). L'analyse de risques climatiques présentée au Comité de direction en décembre 2025 est évoquée au chapitre 4 « Ressources humaines, prévention et environnement ». Dans un souci de continuité par rapport aux années précédentes, les initiatives et performances de l'entreprise dans les dimensions sociétales dites ESG – environnement, thématiques sociales et gouvernance – sont à nouveau évoquées en référence à la méthodologie de la Global Reporting Initiative (GRI) à laquelle ORES se réfère depuis 2018 – voir à ce sujet le chapitre 3. Index GRI.

L'année 2025 a été marquée par une accélération majeure des activités liées à la transition énergétique. Le trajet engagé par ORES depuis plusieurs années en ce sens, à savoir concrètement, moderniser les infrastructures de distribution, améliorer la qualité de service, accompagner les clients dans leurs choix énergétiques et renforcer la résilience de ses systèmes tant physiques que numériques, s'avère de plus en plus crucial et notre action doit elle aussi s'accélérer. Ce chapitre décrit les principales réalisations de l'année, les évolutions observées ainsi que les actions entreprises pour soutenir et promouvoir une transition énergétique à la fois juste, efficace et durable sur les territoires parcourus par nos réseaux de distribution.

## 2025 – Chiffres-clés

### DES ÉQUIPES EN CROISSANCE



**2.953**

collaborateurs et collaboratrices actifs  
33,8% Femmes — Hommes 66,2%



**31 heures**

de formation (moyenne  
par personne formée)

### PREMIER GESTIONNAIRE DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLON



**≈ 2 millions**

de points  
de fourniture

ÉLECTRICITÉ	GAZ
1.424.431	540.739



**> 23 millions**

de MWh d'énergie  
distribués

ÉLECTRICITÉ	GAZ
10.743.773 MWh	12.546.898 MWh



**447.961**

compteurs  
communicants

ÉLECTRICITÉ	GAZ
423.362	24.599



› **60.000**  
compteurs à  
prépaiement actifs

ÉLECTRICITÉ  
**43.151**

GAZ  
**16.961**



› **57.800**  
Clients  
protégés

ÉLECTRICITÉ  
**38.061 clients**

GAZ  
**19.790 clients**



› **64.500**  
km de réseaux  
de distribution

ÉLECTRICITÉ  
**54.212 km**

GAZ  
**10.289 km**



**472.394**

luminaires  
d'éclairage public communal  
dont 67% en LED



UN ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

**1,16 milliard €**  
chiffre d'affaires consolidé



DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE

**541 millions €**  
d'investissements bruts

# Retour sur les événements marquants de 2025



## Révision du revenu autorisé

**FÉVRIER** La CWaPE approuve la demande de révision du revenu autorisé d'ORES Assets pour la période tarifaire 2025-2029. Cette révision avait été demandée quelques semaines plus tôt par l'entreprise afin de financer le déploiement généralisé des compteurs communicants d'ici fin 2029.

## Certification ISO 27001

**MARS** ORES devient le premier gestionnaire de réseau en Belgique à obtenir la certification ISO 27001 pour l'ensemble de ses activités et de ses sites. Cette norme définit un cadre strict pour la gestion de la sécurité de l'information, qui permet aux entreprises de mieux protéger leurs données et leurs systèmes.

## Image d'entreprise

**MARS** Une grande campagne de notoriété est lancée à travers la Wallonie pour créer un climat positif autour d'ORES et faciliter l'acceptation de ses chantiers, essentiels à la modernisation du réseau électrique. Second objectif : mieux faire connaître l'entreprise à la fois comme acteur clé de la transition énergétique et comme employeur attractif.

## Déploiement des compteurs

**AVRIL** Généralisation du déploiement des compteurs communicants en Wallonie : une étape majeure est franchie avec l'attribution – conjointe avec RESA – du marché de déploiement à la société momentanée « ENZO ». Composé d'Infra Group, APK Group, Circet et Kobor, le consortium devra installer quelque 700.000 compteurs sur le territoire desservi par ORES, dans le respect d'exigences élevées en termes de qualité d'exécution, satisfaction client et maîtrise des outils informatiques. Après les travaux préparatoires, le déploiement opérationnel débute en septembre.

## Nouveaux investisseurs

**AVRIL** Finalisation d'une opération de financement obligatoire de 250 M€ avec des investisseurs institutionnels américains et un investisseur canadien. La démarche vise à diversifier les sources de financement et à sécuriser des conditions avantageuses pour le soutien des investissements d'ORES liés à la transition énergétique.

## Déclaration des bornes

**MAI** Les détenteurs de véhicule électrique sont invités à déclarer leur borne de recharge résidentielle dans le cadre d'une campagne de communication. Pour ORES, il s'agit de mieux appréhender l'évolution des comportements et d'orienter plus efficacement les investissements dans les réseaux électriques pour répondre aux besoins existants.

## Tarification dynamique

**JUIN** Les systèmes informatiques d'ORES évoluent pour permettre la transmission aux fournisseurs des données de consommation « quart horaire » provenant des compteurs communicants. Grâce à cette avancée, les clients pourront opter pour des contrats à tarification dynamique et, depuis le début 2026, pour le tarif de distribution « Impact » qui les incite à consommer l'électricité lorsque celle-ci est la plus abondante.

## Évolution du Portail myORES

**JUIN** Après l'ouverture en avril d'un nouvel espace web dédié à l'accompagnement des grandes entreprises dans le contexte de la transition énergétique, ORES fait évoluer son portail client myORES. Celui-ci devient accessible à l'ensemble des clients, avec en corollaire une simplification des démarches de connexion et d'authentification via itsme®.

## Journée d'information et d'échanges

**JUIN** Le 24 juin, ORES réunit des producteurs d'énergie renouvelable, des spécialistes du stockage ainsi que des porteurs de projet pour une journée d'information et d'échanges. Au menu, les solutions proposées pour leurs démarches de raccordement au réseau et une sensibilisation aux enjeux liés à la flexibilité.

## Nouveau Directeur Informatique

**JUILLET** Frédéric Mallefait devient le nouveau Directeur Informatique d'ORES. Fort d'une solide expérience en transformation digitale et pilotage de grands projets technologiques, il intègre le Comité de direction avec pour mission de renforcer la synergie entre l'IT et les métiers et soutenir les ambitions stratégiques d'ORES.

## Développement du smart grid

**SEPTEMBRE** Mise en service de l'ADMS, une étape cruciale dans le développement du smart grid. Ce passage à un nouveau mode de conduite centralisée du réseau haute tension est le fruit de cinq années de travaux consacrés à la modernisation de l'outil de supervision et à l'évolution des processus opérationnels. Pierre angulaire de la gestion du réseau en temps réel, l'ADMS va permettre l'anticipation des congestions, le pilotage des charges flexibles et le soutien à la flexibilité contractuelle.

## Nouveau site d'exploitation

**OCTOBRE** Ouverture d'un nouveau site d'exploitation ORES en Brabant wallon. Située dans le « zoning Nord » de Nivelles, l'implantation permet aux équipes techniques de disposer d'un point de ravitaillement pratique ainsi que d'espaces de bureaux ou de réunion dans l'ouest de la Province.

## 10 ans de Connect My Home

**DÉCEMBRE** « Connect My Home » fête ses 10 ans. Lancé en 2015 par ORES et Proximus, ce service permet de réaliser les raccordements d'une nouvelle habitation en une seule journée via une demande unique. Depuis lors, il s'est enrichi avec l'intégration de la SWDE et VOO (Orange) en 2016, puis de RESA en 2024. Sur cette décennie, près de 17.000 clients en ont bénéficié et ont vu leurs démarches auprès des différents partenaires considérablement simplifiées, grâce à la coordination assurée par ORES.

## Concertation sociale

**DÉCEMBRE** Le 18 décembre, le trajet de revalorisation des métiers techniques d'ORES est finalisé entre les partenaires sociaux de l'entreprise au sein de l'instance compétente. Quatre accords locaux sont conclus pour permettre à une partie du personnel technique d'accéder à des améliorations dans le trajet de carrière, voire à des évolutions dans leur fonction.

## Financement du réseau

**DÉCEMBRE** ORES obtient un prêt de 280 millions d'euros accordé par la Banque européenne d'investissement dans le contexte de la modernisation de son réseau électrique et de sa contribution à la transition énergétique. Ce prêt confirme la confiance de la BEI dans la solidité et la gouvernance financière de l'entreprise.

# ① Responsabilité sociétale et durabilité



L'engagement sociétal d'ORES se concrétise avant tout dans la mobilisation de l'entreprise en faveur de la transition énergétique et sa modernisation pour relever les défis actuels et futurs liés à cette transition. Notre action au quotidien est essentielle pour l'atteinte des objectifs de durabilité de la Région wallonne. Parallèlement en 2025, les évolutions réglementaires en matière de reporting de durabilité ont influé sur le trajet de mise en conformité entamé l'année précédente.



Dans un souci de continuité avec les rapports des années antérieures, l'action d'ORES en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique est décrite dans cette édition 2025 à travers les chapitres consacrés aux réseaux de distribution, à la qualité de la relation clientèle, aux ressources humaines, la formation, la prévention et le bien-être au travail, ainsi que la politique de gestion environnementale. Les aspects liés à la gouvernance de l'entreprise sont traités à la fois au chapitre 3. **Index GRI** et au chapitre 7. **Rapports de rémunération** où sont présentés notamment les organes de gestion.

## Une année de transition à divers égards

Au début 2025, ORES poursuivait sa préparation aux obligations découlant de la directive CSRD (EU 2022/2464) relative au reporting de durabilité et à sa traduction en droit national. La première échéance était fixée pour 2026 et la publication du reporting relatif à l'exercice 2025. Mais en mars, pour simplifier le processus de reporting et réduire la charge administrative induite sur les entreprises, la Commission européenne a adopté l'initiative dite «**Stop the clock**» qui a reporté l'entrée en vigueur de certaines obligations.

L'application des exigences CSRD pour ORES a ainsi été retardée de deux ans. En parallèle, la Commission a lancé un processus de simplification des normes composant la CSRD, qui n'a trouvé son aboutissement qu'à la toute fin de l'année.

Dans le contexte de l'analyse des conséquences concrètes de la nouvelle directive CSRD adoptée par le Parlement européen à la mi-décembre 2025 et publiée en février 2026, ORES a donc choisi de conserver son modèle de reporting de durabilité habituel, tout en poursuivant sa préparation aux exigences à venir. Ce travail se fonde sur une sélection de mesures et d'indicateurs alignés sur le résultat de l'analyse de double matérialité validée par le Conseil d'administration. Les thématiques qui ont été identifiées comme matérielles lors de cette analyse, conformément aux exigences des normes européennes d'information

en matière de durabilité («**ESRS**») en termes d'impacts, de risques et opportunités<sup>1</sup>, sont les suivantes :

ENVIRONNEMENT
Changement climatique
Gestion des déchets
SOCIAL
Bien-être et sécurité au travail
Formation, employabilité, diversité et inclusion
Accessibilité en termes de coûts
Qualité du service
GOVERNANCE
Gouvernance et éthique
Évolution de la culture d'entreprise

Ces différents sujets et les indicateurs correspondants seront abordés au fil de ce rapport.

Plus globalement, dans ce nouveau cadre réglementaire évolutif, la politique de durabilité d'ORES fait l'objet d'une réflexion au sein de la Coordination RSE de l'entreprise. Les membres de cet organe de discussion et de concertation représentent l'ensemble des Directions de l'entreprise, ils/elles soutiennent la dynamique interne de développement durable et promeuvent des initiatives porteuses en termes de durabilité. La réflexion en cours, toujours adossée comme par le passé aux objectifs de développement durable des Nations Unies, vise à redéfinir et aligner la politique de durabilité pour l'articuler plus concrètement autour des thématiques matérielles évoquées ci-avant et sur la base des indicateurs de suivi intégrés dans la nouvelle version de la CSRD.



La politique de durabilité d'ORES fait l'objet d'une réflexion au sein de la Coordination RSE de l'entreprise.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le Rapport annuel 2024, p. 21.

## ② Les réseaux d'énergie au cœur de la transition énergétique



L'année 2025 a vu à la fois des avancées majeures pour la gestion des réseaux, mais aussi l'atteinte de certaines contraintes de capacité, avec des problèmes de plus en plus prégnants d'accès à la puissance électrique, particulièrement depuis les infrastructures du réseau de transport géré par Elia. Face à la multiplication des défis, ORES maintient le cap : nous continuons d'investir massivement, nous optimisons les installations et nous avons entamé le déploiement généralisé des compteurs communicants tout en consolidant la chaîne communicante permettant une utilisation optimale des données.



## Investissements et modernisation du réseau électrique

Après une année 2024 marquée par un focus sur la résolution des problèmes de décrochage d'onduleurs signalés par un nombre considérable de prosumers, l'exercice 2025 a vu l'accélération du trajet de modernisation du réseau électrique basse tension. D'une part, à travers des travaux d'investissement visant le long terme – nouvelles connexions, cabines de distribution supplémentaires, réaménagement de circuits locaux – et d'autre part, via des opérations ciblées d'ajustement technique ou d'amélioration des conditions d'exploitation du réseau dans certains quartiers. Au terme de ces deux années, pas moins de 5.700 chantiers ont été réalisés sur le réseau basse tension. Ceux-ci ne permettent pas toujours d'apporter une solution complète aux difficultés vécues par les prosumers, mais les taux de résolution sont en progression. Les investissements vont se poursuivre pour permettre de maximiser l'intégration et l'injection d'électricité renouvelable sur nos infrastructures, tout en optimisant leur fonctionnement grâce notamment à des outils prédictifs basés sur des algorithmes et le recours à l'intelligence artificielle.

Les problèmes rencontrés ne concernent plus seulement les phénomènes de surtension liés aux productions décentralisées, mais le réseau est confronté à des sous-tensions lorsque l'appel de charge – notamment en début de soirée avec la multiplication notable des bornes individuelles pour véhicules électriques et le développement des pompes à chaleur – dépasse la puissance disponible sur le réseau.



### Puissance disponible : un enjeu crucial

La lutte contre le dérèglement climatique via la décarbonation passe inévitablement par l'électrification rapide des usages de consommation domestiques et industriels. Les besoins augmentent de manière exponentielle et les demandes de réservation de puissance électrique explosent : +90% pour les parcs éoliens, +260% pour les stations de recharge rapide et +228% pour les parcs de batteries sur la période d'avril 2024 à avril 2025<sup>2</sup>. Une nouvelle réalité émerge : celle de l'insuffisance de la puissance électrique disponible sur les réseaux, particulièrement au niveau des infrastructures du réseau de transport géré par Elia. Le défi ne se pose pas en termes de production d'électricité mais au niveau de sa mise à disposition et de son acheminement.

De nombreux postes de transformation électrique, maillons essentiels du réseau de transport qui font le lien avec le réseau de distribution, sont aujourd'hui déjà saturés.

FACE À CETTE SITUATION, LES ÉQUIPES D'ORES ET D'ELIA, LE GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE TRANSPORT NATIONAL À TRÈS HAUTE TENSION, AGISSENT DE CONCERT POUR DÉGAGER DES SOLUTIONS. DEUX VOIES D'ACTION SONT EMPRUNTÉES.

**1** La mise en œuvre d'un plan d'investissement ambitieux en amont sur le réseau de transport par Elia.

**2** La concrétisation de solutions de flexibilité pour mieux partager la puissance électrique encore disponible. Toutefois, pour cela, des décisions politiques et réglementaires sont nécessaires afin de mieux organiser les demandes de raccordement et éviter de bloquer des capacités électriques pour des projets hypothétiques. Il faut aussi pouvoir mieux répartir les capacités disponibles entre différents types de projets et d'activités industrielles. Un appel a été lancé en ce sens auprès des instances politiques et réglementaires. Fin 2025, un décret permettant des raccordements flexibles a été approuvé par les autorités wallonnes et sa mise en œuvre est initiée en 2026.

<sup>2</sup> Évolutions présentées dans le Plan d'adaptation d'ORES.

# Compteurs communicants, captation des données et smart grid

L'année 2025 marque aussi un tournant majeur avec le déploiement généralisé des compteurs communicants en Wallonie. D'ici fin 2029, tous les clients d'ORES en seront équipés, ce qui représentera plus de 1,5 million de compteurs. Pour atteindre cet objectif ambitieux, un marché public conjoint a été lancé avec RESA. Il offre une solution intégrée couvrant l'ensemble du processus, de la prise de rendez-vous jusqu'à l'installation du compteur. Le marché a été attribué à l'entreprise momentanée ENZO, composée des sociétés Infra Group, APK Group, Circet et Kobor. Depuis septembre 2025, les équipes techniques ont entamé le déploiement

dans plusieurs Villes et Communes de Wallonie. Cet énorme chantier est suivi de près, sur leurs territoires respectifs, par les équipes des deux gestionnaires de réseau qui supervisent le bon déroulement des opérations et la qualité de service.

La captation des données de consommation et d'injection via ces compteurs va permettre de compléter l'analyse et de suivre l'évolution des phénomènes de surtensions et sous-tensions sur le réseau basse tension, en tenant compte en particulier du développement des bornes de recharge et des pompes à chaleur. En parallèle, les systèmes informatiques de l'entreprise ont été

adaptés pour permettre la transmission des données de consommation avec une granularité de 15 minutes. Les clients qui le souhaitent pourront disposer de cette information et, le cas échéant, bénéficier des nouvelles formules tarifaires proposées par les fournisseurs et les gestionnaires de réseau. Ces formules sont conçues pour encourager une consommation plus responsable et plus flexible, alignée sur les périodes où l'énergie est la plus abondante et donc la moins chère.

De plus, ORES a franchi en septembre 2025 un cap décisif vers ce que l'on a coutume d'appeler le **smart grid**. Notre entreprise est en effet devenue le premier gestionnaire de réseau de distribution wallon à déployer un système de type ADMS (Advanced Distribution Management System) qui permet la supervision, le contrôle et l'optimisation du réseau de distribution électrique haute tension en temps réel. C'est un levier essentiel de la transition vers un réseau plus intelligent, plus réactif et mieux préparé aux défis énergétiques. L'outil est indispensable à la mise en œuvre de solutions de flexibilité à l'échelle du réseau puisqu'il offre une capacité accrue d'anticipation et de prévention des risques de congestion ; il permet aussi le pilotage à distance des sources décentralisées : charges modulables, productions renouvelables, unités de stockage... Son déploiement ponctue un parcours de cinq ans, marqué non seulement par l'implémentation d'un système informatique de pointe, mais aussi par une révision complète de l'organisation et des processus internes de gestion du réseau haute tension, et l'adoption de nouvelles mesures de sécurité. Il marque aussi la fin d'un cycle technologique avec l'abandon du système de supervision et de télécontrôle SCADA utilisé depuis les années 1990.



## Le réseau électrique en quelques chiffres

En 2025, plus de 449 millions d'euros ont été investis dans le réseau électrique. Outre les renforcements et l'optimisation des infrastructures de distribution, leur « smartisation » via l'implémentation de systèmes de télécommande et de télécontrôle dans les cabines électriques et la mise en œuvre du système ADMS (voir ci-contre) sont les pierres angulaires de cette évolution. À la fin de l'exercice, près de 14,5% de notre parc total de 23.562 cabines de distribution étaient télécontrôlés. Par ailleurs, le déploiement du comptage électronique et communicant chez les clients se poursuit : près de 112.000 nouveaux compteurs communicants ont été installés en 2025, portant ainsi le total à 423.362 unités sur notre réseau.

Les réseaux en basse et haute tension d'ORES s'étendent sur 54.212 km. En 2025, plus de 880 km de nouveaux câbles ont été posés, 301 nouvelles cabines de distribution ont été installées et nos équipes ont procédé à un peu plus de 6.900 nouveaux raccordements en basse tension, correspondant à quelque 10.150 nouveaux compteurs. Dans le contexte de la sécurisation du réseau face aux aléas climatiques, des lignes aériennes ont été enfouies pour un total de 40 km cette année. Nos réseaux électriques ont permis la distribution de plus de 10,7 millions de MWh en 2025, soit un volume sensiblement équivalent à celui de 2024.

# Près de 37% d'énergie renouvelable

Pour contribuer aux objectifs fixés par la Région wallonne dans le cadre du Plan Énergie-Climat, ORES doit être en mesure d'accueillir une capacité totale de plus de 6 gigawatts – ou 6.000 MVA – de production électrique d'origine renouvelable à l'horizon 2030 sur son territoire. Au 31 décembre 2025, 307.638 installations de production d'énergie renouvelable, tous types confondus, étaient raccordées au réseau électrique d'ORES, représentant une puissance totale de 3.683 MVA. (voir illustrations ci-après).

En unités de production, c'est toujours le photovoltaïque qui se taille la part du lion. Après le boom de 2023 – près de 100.000 nouvelles unités raccordées (+60% vs.2022) – le fort ralentis-

sement observé en 2024 – 15.000 nouvelles installations – se confirme en 2025, puisqu'un peu moins de 10.000 nouvelles unités ont été raccordées au réseau.

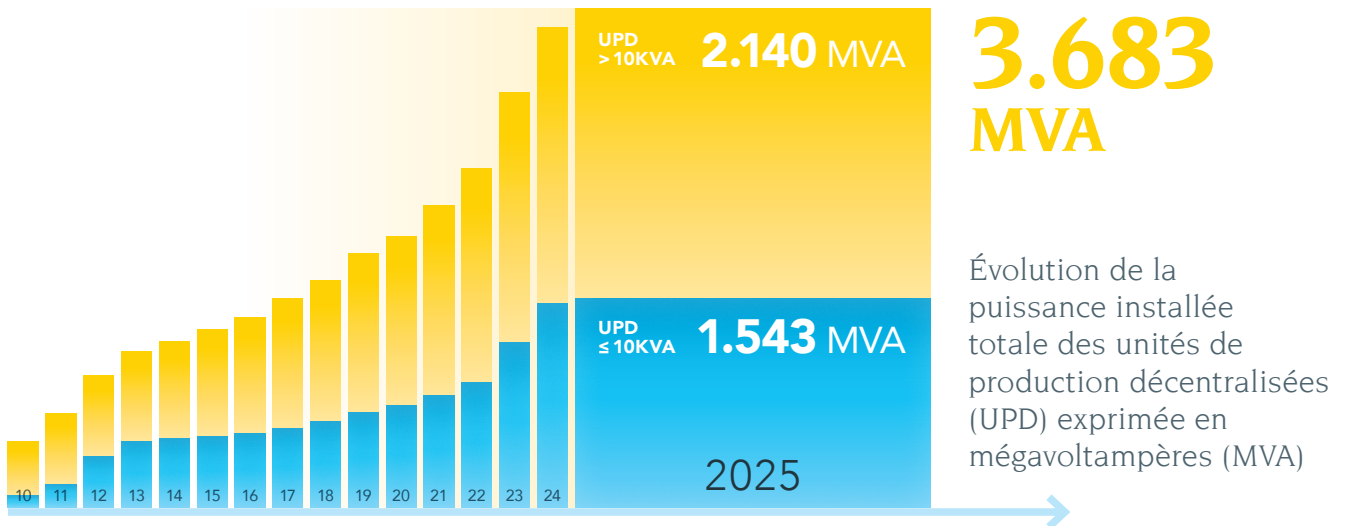
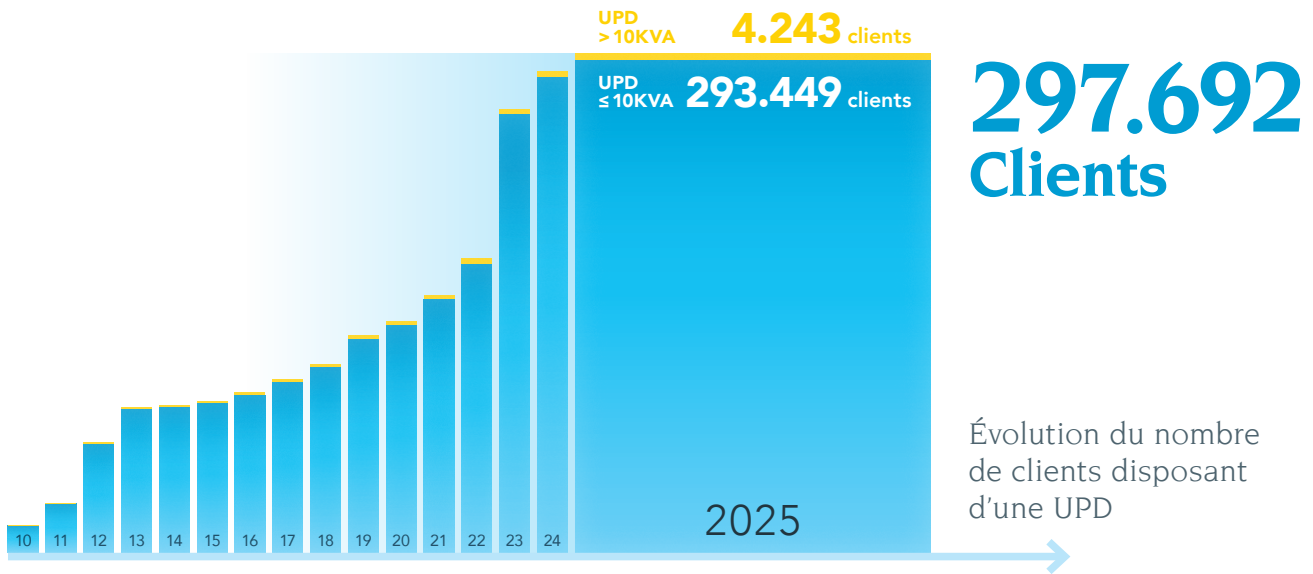
Avec près de 4 GWh injectés sur nos réseaux au terme de 2025, la production électrique de l'ensemble des unités renouvelables sur notre territoire a couvert près de 37% du total de l'électricité ayant transité sur notre réseau. La production photovoltaïque a augmenté de 11,6% en un an alors qu'on note une très légère diminution des volumes générés par les éoliennes (-0,6%).

Les tableaux et graphes ci-après traduisent le développement des énergies renouvelables sur notre réseau.



Nombre d'unités de production décentralisées (UPD)  
officiellement enregistrées sur le réseau ORES au 31 décembre 2025





**63,4%**  
SOURCES  
CONVENTIONNELLES

Part et origine  
de l'énergie  
renouvelable  
injectée sur  
le réseau ORES

**36,6%**

SOURCES  
RENOUVELABLES:

**18,6%** Éolien

**12,3%** Photovoltaïque

**2,9%** Cogénération

**1,9%** Biomasse

**0,9%** Hydraulique

## De grands chantiers partout en Wallonie

D'est en ouest, les équipes techniques d'ORES ont mené des travaux importants durant l'année. En Communauté germanophone et dans le sud-est de la Province de Liège, de grosses sous-stations ont été rénovées et des câbles haute et basse tension remplacés. En Province de Luxembourg, outre des renforcements de lignes basse tension sur une trentaine de kilomètres, 14 cabines haute tension principales ont été modernisées et les 16 autres le seront en 2026. En Province de Namur, le réseau haute tension de Ciney a été modernisé dans le contexte de l'alimentation électrique d'un nouveau zoning. En Brabant wallon, des chantiers d'envergure ont été réalisés: installation de transformateurs autorégulants, régulateurs basse tension, rénovation de cabines... En Hainaut, on peut signaler la pose de plusieurs kilomètres de câbles haute tension pour la connexion des parcs éoliens de Ventis sur les communes de Soignies, BraineleComte et Gouy, les grands travaux réalisés pour l'approvisionnement électrique du complexe scientifique Biotech 5 à Gosselies, le déplacement d'installations électriques et gazières dans le cadre de la réhabilitation d'un pont historique à La Louvière, la finalisation d'un chantier stratégique pour Infrabel à Mons ou encore, en Wallonie picarde, l'abandon d'environ 7 km de réseau aérien et les travaux de raccordement de deux parcs éoliens au nord de Tournai et à Basècles.



## Statistiques techniques liées à la gestion du réseau

La première mission d'ORES consiste avant toute chose à garantir la sécurité et la qualité de la fourniture électrique, 24 heures sur 24, au bénéfice de tous les consommateurs desservis via ses réseaux. Les services d'exploitation et de dépannage de l'entreprise sont organisés et dimensionnés en conséquence. La qualité des services techniques est mesurée à travers différents indicateurs, suivis par le régulateur régional.

En 2025, ces indicateurs présentent des chiffres contrastés. Nos équipes ont dû procéder à des dépannages sur le réseau à 11.875 reprises en 2025 – soit 32 interventions en moyenne par jour – un chiffre en réduction de 5% par rapport à 2024. Les délais moyens d'intervention et de rétablissement du courant

sur le réseau haute tension sont communiqués dans le tableau ci-après (en heure): si les délais d'intervention sont en légère amélioration, en revanche, les durées d'interruption de l'alimentation électrique s'allongent.

Sur le réseau basse tension qui alimente directement les clients à partir des cabines de distribution, les coupures d'alimentation sont liées à des avaries ou des défauts d'ordre technique, mais aussi à des intempéries voire à des agressions extérieures – le

plus souvent des câbles arrachés par des entreprises de travaux. L'indicateur relatif à la durée moyenne nécessaire pour clôturer un dépannage est en dégradation sensible par rapport à l'année précédente (+ 4 minutes). Enfin, le nombre d'occurrences où l'intervention de nos techniciens a nécessité une coupure de plus de 6 heures – haute et basse tension confondues – est en hausse: 203 en 2025 contre 163 en 2024. Les conditions de précipitations hivernales, notamment en janvier 2025, expliquent en partie cette augmentation.

INTERVENTIONS EN HAUTE TENSION	2024	2025
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité planifiée	00:42:20	<b>00:42:01</b>
Temps moyen d'interruption	02:30:06	<b>02:41:20</b>
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité non-planifiée	00:33:00	<b>00:31:00</b>
Temps moyen d'interruption	00:34:17	<b>00:38:44</b>
INTERVENTIONS EN BASSE TENSION	2024	2025
Durée moyenne d'arrivée sur site	00:55:34	<b>00:55:46</b>
Durée moyenne de clôture d'intervention	02:02:47	<b>02:06:40</b>



Grâce au déploiement des nouveaux modèles de lampes beaucoup moins gourmandes en énergie, la puissance installée totale du parc continue de baisser.

## Modernisation du parc d'éclairage public : de plus en plus de LED

En 2025, ORES a poursuivi le programme de modernisation de l'éclairage public lancé au niveau de toute la Région wallonne en 2019 et échelonné sur 10 ans. Nos équipes organisent le remplacement systématique des anciens équipements par la technologie LED, couplée à la diminution de leur intensité lumineuse entre 22h00 et 6h00 (système de dimming). En moyenne, la mise en œuvre de ce programme entraîne une réduction significative de la consommation électrique des équipements concernés, dans une fourchette de 60 à 65%. Cette amélioration s'avère très intéressante financièrement pour les communes puisque l'éclairage nocturne représente généralement plus de 50% de la facture d'électricité d'une entité moyenne.

Globalement, à l'échelle du territoire couvert par l'entreprise, cela représente un investissement total de plus de 240 millions d'euros dont près de 70 sont financés par ORES. Le reste de l'enveloppe est supporté par les autorités communales bénéficiaires et couvert grâce aux économies réa-

lisées sur les coûts d'énergie et d'entretien induites par les nouveaux luminaires. Lorsque l'ensemble du plan sera achevé, plus de 100.000 MWh de consommation électrique seront économisés tous les ans par les Villes et Communes concernées, ce qui correspond à une réduction annuelle des émissions wallonnes de quelque 29.000 tonnes d'équivalents de CO<sub>2</sub>.

À la fin de 2025, nos équipes avaient procédé au remplacement de pratiquement 67% des luminaires communaux : près de 319.000 points sont désormais équipés en LED, dont 98%

sont « dimmables ».

Le nombre de luminaires gérés par l'entreprise a très légèrement augmenté en 2025. Toutefois, grâce au déploiement des nouveaux modèles de lampes beaucoup moins gourmandes en énergie, la puissance installée totale du parc, soit 26.891 kW, continue de baisser (-8% en un an) tout comme sa consommation globale qui atteignait 85.651 MWh à la fin 2025 (-8,35%). Le passage au LED a aussi une influence positive sur le nombre de dépannages de luminaires nécessaires qui a diminué de 26% en un an.

### Évolution de la composition du parc d'éclairage public communal géré par ORES

NOMBRE D'OUVRAGES PAR TYPE DE LAMPE	2024	2025
NaLP - sodium basse pression	7.248	<b>7.740</b>
NaHP - sodium haute pression	129.846	<b>98.145</b>
MHHP - halogénures/iodures métalliques	55.491	<b>46.872</b>
LED - diodes électroluminescentes	277.104	<b>318.943</b>
Autres	721	<b>694</b>
<b>Total</b>	470.410	<b>472.394</b>

## Des activités gazières en transition également

Le réseau de distribution de gaz est un élément essentiel de l'activité d'ORES : en 2025, il a permis de distribuer 12,5 millions de MWh d'énergie à plus de 540.000 clients dans 117 communes wallonnes. Toutefois, son avenir est lié aujourd'hui aux objectifs européens et wallons de décarbonation du chauffage et de l'industrie.

Sur la voie de la transition énergétique et de la neutralité carbone attendue en 2050, la gestion du réseau de distribution de gaz présente des risques – notamment liés à une potentielle réduction d'activité – mais aussi des opportunités. ORES est convaincue du rôle utile que son réseau pourra jouer dans la transition tant chez les particuliers que dans les entreprises. À l'avenir, il devrait permettre de distribuer d'autres types de molécules plus vertes que le gaz naturel : biométhane, gaz de synthèse générés par la captation du CO<sub>2</sub> sur des sites industriels, voire à terme hydrogène vert. À court et moyen terme, il permet également de soulager un réseau électrique très fortement sollicité.

À la fin de 2025, trois unités d'injection de biométhane étaient raccordées au réseau de distribution d'ORES, respectivement à Fleurus, Quévy et Les Bons Villers. Globalement, elles ont injecté plus de 177 GWh de gaz vert dans le réseau en 2025, soit l'équivalent de



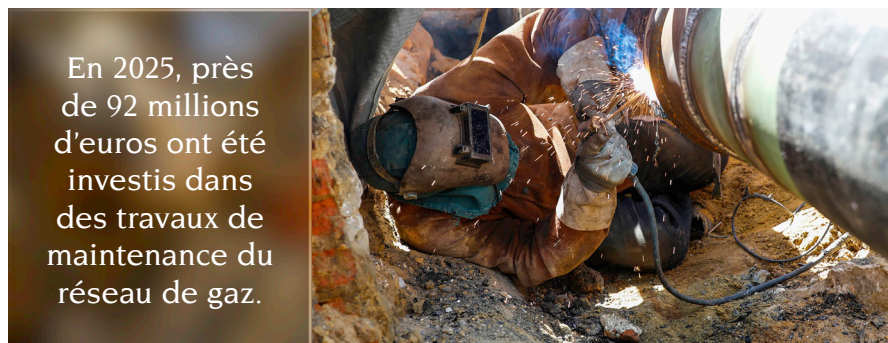
Fin 2025, trois unités d'injection de biométhane étaient raccordées au réseau de distribution d'ORES, respectivement à Fleurus, Quévy et Les Bons Villers.

la consommation moyenne de près de 10.000 ménages. Trois offres de raccordement pour environ 180 GWh ont été transmises par nos services à des porteurs de projets. Ils étudient aussi le raccordement de 150 GWh supplémentaires. L'ensemble de ces dossiers permettrait – sur la base des volumes actuels – de disposer à terme de 4% de gaz vert dans nos réseaux.

Il faut noter que dans le cadre de son plan d'investissement, ORES a prévu des enveloppes spécifiques afin de favoriser l'injection de biométhane. Les montants correspondants émanent de différentes demandes de subsides issus du Plan de Relance wallon (2023-2024) et portent sur la réalisation de bouclages pour augmenter la capacité d'accueil des réseaux en période estivale

et sur l'installation des cabines nécessaires. En Brabant wallon par exemple, des travaux d'interconnexion entre les réseaux moyenne pression de Nivelles et Ittre ont été lancés et 6,8 km de canalisations seront posés à cette fin.

Notre entreprise continue aussi à consacrer une part importante de ses investissements à l'entretien et à la sécurité du réseau de gaz. En 2025, près de 92 millions d'euros ont été investis dans des travaux de maintenance, d'assainissement et de rénovation, des augmentations de capacité ou le raccordement de nouveaux clients. Même si aucune grande extension n'est envisagée depuis plusieurs années – 75 kilomètres à peine de nouvelles canalisations ont été installés en 2025 – il est fondamental de garantir la qualité du réseau via le remplacement des infrastructures les plus anciennes. Le réseau s'étend actuellement sur 10.289 km, essentiellement en conduites en polyéthylène (7.200 km) et acier (3.051 km). Durant l'année, nos équipes ont installé 2.219 nouveaux branchements, correspondant à 6.139 compteurs supplémentaires, et un peu plus de 2.500 branchements ont été rénovés.



En 2025, près de 92 millions d'euros ont été investis dans des travaux de maintenance du réseau de gaz.

## Contrôles et sécurité

Le début de 2025 a été marqué par la mise en œuvre opérationnelle, au niveau fédéral et régional, de la réglementation Méthane (EU 2024/1787) adoptée au niveau européen l'année précédente. Cette réglementation impose aux entreprises distributrices de gaz un renforcement majeur de leurs obligations en matière de détection, mesure, déclaration et réduction des fuites de méthane. Elle s'inscrit dans la dynamique européenne exigeant des standards de surveillance parmi les plus stricts afin que les opérateurs gaziers maîtrisent mieux leurs émissions fugitives de méthane.

ORES s'y était préparée et a mis en œuvre un nouveau programme de surveillance systématique de son réseau assorti d'exigences renforcées par rapport au passé, notamment en termes de fréquence d'inspection. La réglementation encadre également les pratiques d'éventage et de torchage, limitant leur usage aux seuls cas d'urgence ou de sécurité. Des mesures internes ont été prises en ce sens durant l'année, avec la révision de certaines procédures et l'acquisition d'un nouveau véhicule de détection des fuites.

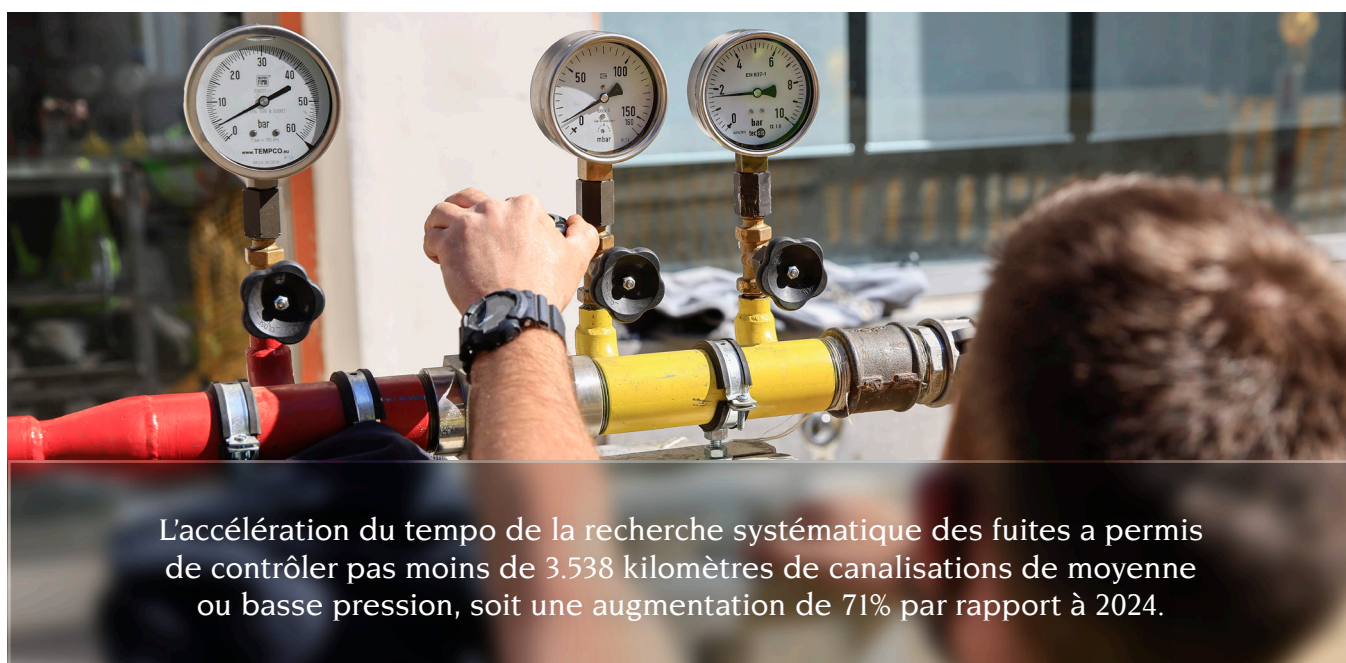
CANALISATIONS CONTRÔLÉES (EN KM)	2024	2025
Moyenne pression	731	<b>1.281</b>
Basse pression	1.336	<b>2.257</b>
<b>Total</b>	2.067	<b>3.538</b>

RÉPARATIONS DE FUITES SUR RÉSEAU GAZ	2024	2025
Interventions suite aux contrôles systématiques sur le réseau	248	<b>256</b>
Interventions suite à un appel de tiers	1.125	<b>1.146</b>

Dans ce nouveau contexte, l'intégrité des réseaux de distribution de gaz doit être contrôlée dans des intervalles plus courts. L'accélération du tempo de la recherche systématique des fuites a permis de contrôler pas moins de 3.538 kilomètres de canalisations de moyenne ou basse pression – soit une augmentation de 71% par rapport à 2024 – et 256 fuites ont été détectées et réparées dans ce contexte.

La sécurité demeure ultra-prioritaire pour ORES et tout signalement d'une odeur ou d'une fuite potentielle sur le réseau ou chez un client fait systématiquement l'objet d'une intervention en urgence. Les délais d'intervention moyens sur ce type d'incidents sont communiqués ci-dessous. On constate une légère baisse de la durée moyenne d'intervention en 2025.

TEMPS D'INTERVENTION URGENTE SUR RÉSEAU GAZ (APRÈS DÉGÂTS)	2024	2025
Durée moyenne d'arrivée sur site (appel - arrivée)	00:45:27	00:45:49
Durée moyenne d'intervention (arrivée - fin)	01:28:51	01:25:28



L'accélération du tempo de la recherche systématique des fuites a permis de contrôler pas moins de 3.538 kilomètres de canalisations de moyenne ou basse pression, soit une augmentation de 71% par rapport à 2024.

## Panne à Mons : mobilisation des équipes et priorité à la sécurité

À la mi-février 2026, une défaillance matérielle dans une cabine du réseau de gaz a entraîné une interruption de l'alimentation affectant environ 12.000 foyers et commerces sur le territoire de la Ville de Mons durant plusieurs jours. Par mesure de sécurité, l'ensemble des compteurs concernés a dû être fermé le temps de la réparation, pour ensuite être remis en service progressivement et de manière individualisée par nos équipes techniques, assistées par des collègues d'autres gestionnaires de réseau. Cet évènement a remis en exergue toute l'importance de la mission première d'ORES, à savoir garantir l'alimentation des consommateurs, mais aussi la priorité accordée à la sécurité en toutes circonstances.



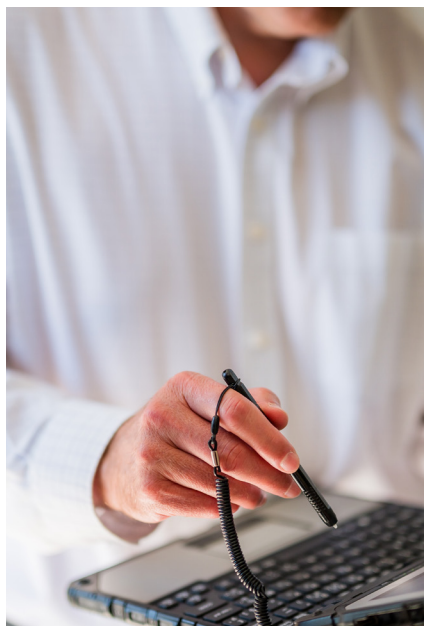
## Informatique, cybersécurité et certification ISO 27001

Avec l'accélération de la transition énergétique, la digitalisation croissante et l'évolution des exigences réglementaires, les systèmes d'information occupent une place de plus en plus centrale dans le fonctionnement opérationnel d'ORES. L'IT est aujourd'hui un levier essentiel de performance, de fiabilité et de résilience pour l'ensemble des métiers. Elle est au cœur de processus critiques : supervision et exploitation des réseaux, déploiement des compteurs communicants, gestion des données, continuité d'activité, cybersécurité et intégration progressive de nouvelles technologies liées à la transition.

En 2025, cette réalité s'est traduite par un renforcement significatif du rôle structurant de l'IT, tant comme support aux métiers que comme composante clé de la gestion des risques et de la conformité. Un cadre de gouvernance des architectures IT a été formalisé et diffusé au sein de l'organisation. Il vise

notamment à assurer la standardisation et la cohérence des solutions ainsi qu'à renforcer l'alignement entre projets informatiques et objectifs opérationnels.

Les métiers d'ORES dépendant de plus en plus de ces systèmes numériques



interconnectés, la cybersécurité est devenue une condition indispensable à la continuité et à la fiabilité des activités. Un plan d'action spécifique est mis en place pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations, tout en assurant aux métiers un environnement de travail fiable, conforme et résilient.

Enfin, il faut souligner le jalon majeur posé avec l'obtention en mars 2025 de la certification ISO/IEC 27001 pour l'ensemble des activités et des sites d'ORES. Fruit du travail approfondi mené depuis plusieurs années – formalisation des processus, identification et correction de non-conformités mineures, déploiement de plans d'actions pour renforcer durablement la sécurité informatique –, cette certification confirme que le système de management de la sécurité de l'information mis en place est conforme aux standards internationaux les plus exigeants.

# ③ La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous



**2025** a confirmé le rôle majeur de la relation client dans la réussite progressive de la transition énergétique. De nombreuses initiatives sont prises pour accompagner au mieux les clients dans un contexte inédit. Une chose est sûre : l'époque du « tout, tout le temps, partout, tout de suite » est révolue pour ce qui concerne l'accès à la puissance électrique. Il faut désormais pouvoir anticiper, adopter des comportements de consommation vertueux et privilégier l'autoconsommation et la flexibilité.



## Grandes entreprises : transparence et anticipation

Dans un contexte où la puissance disponible devient un facteur déterminant pour la croissance économique, l'accent a aussi été mis par les services d'ORES sur l'information et l'accompagnement des « grands comptes », notamment face aux défis de l'électrification de leurs processus. Notre entreprise a choisi d'aller à la rencontre de ses 350 plus grands clients afin d'appréhender très précisément les stratégies de développement et de transition de ces industries et entreprises. Il faut pouvoir anticiper leurs besoins futurs à court, moyen et long terme et les inclure dans les plans d'investissement liés à la modernisation du réseau. Les besoins répertoriés sont intégrés dans un Plan de puissance mis en place en collaboration avec RESA et

Elia de manière à disposer d'une vision prospective de la demande en électricité à l'échelle wallonne, qui sera intégrée dans les plans d'adaptation respectifs des gestionnaires de réseaux.

Compte tenu des difficultés de raccordement rencontrées par un grand nombre d'entreprises clientes en électricité – ORES compte aujourd'hui près de 500 grands comptes – et de la nécessité de les guider notamment sur les nouvelles modalités de flexibilité, ORES a étoffé son équipe d'account managers en 2025. Pour plus d'efficacité, ils sont dédiés à des territoires et des segments de clients spécifiques. Un outil de gestion des grands comptes a également été développé en appui de cette approche.



## Une relation client renforcée avec les clients résidentiels grâce au numérique

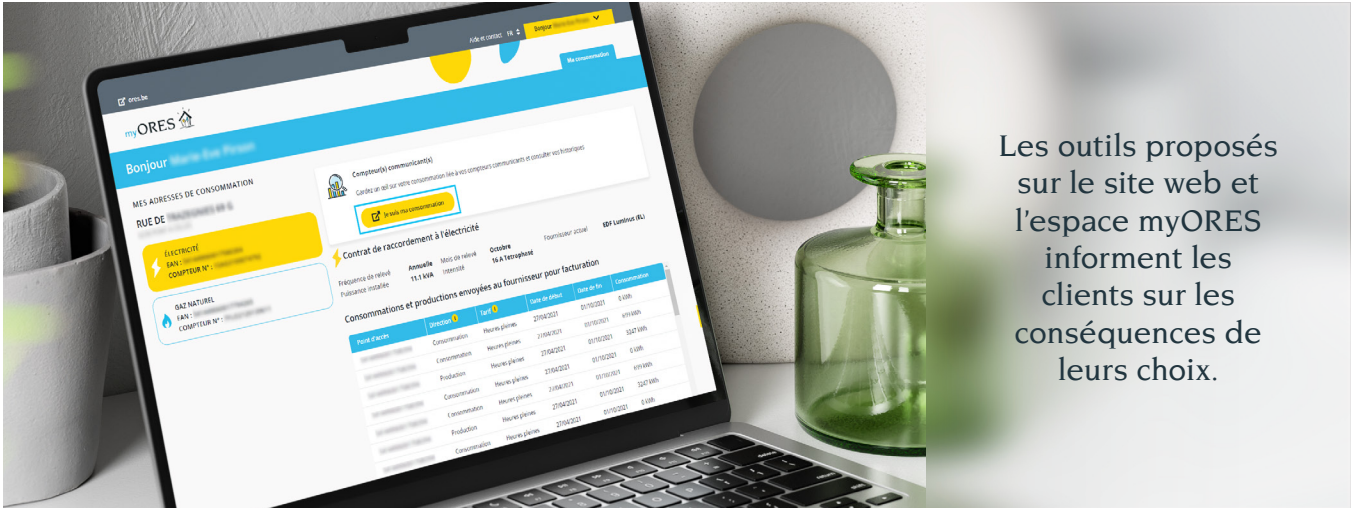
Pour accompagner les clients particuliers, ORES mise en priorité sur des services en ligne de qualité et le développement de moyens de communication numériques. Après l'important lifting de 2024, le site internet de l'entreprise s'est encore enrichi et particulièrement sur les thématiques des compteurs communicants, de la production d'énergie et des décrochages d'onduleurs, de

la mobilité électrique et en particulier la déclaration des bornes de recharge, ainsi que la préparation active de l'introduction des nouvelles plages tarifaires du bihoraire et celle du tarif « Impact », entrées en vigueur au début 2026. Un ensemble cohérent de nouveaux formulaires, simulateurs et pages explicatives témoignent de l'évolution de l'offre digitale d'ORES. L'expérience utilisateur et

la simplification des démarches ont été au cœur de cette évolution.

Dans cette optique, l'espace personnel en ligne baptisé « myORES » a été profondément remanié, avec un go-live en juin et l'ajout de fonctionnalités supplémentaires au cours du second semestre. Tous les clients ont désormais accès à cet espace et la connexion est facilitée grâce à l'authentification via le système itsme® ou la carte d'identité électronique. Le client peut y retrouver toute une série d'informations sur sa consommation et son installation, procéder à des demandes de services ou déclarer sa borne de recharge individuelle, par exemple. L'espace, disponible dans les trois langues nationales, est consultable aisément sur tablette, smartphone et PC. La fréquentation du site s'est accrue de plus de 40%, avec pas moins de 4,31 millions de visiteurs répertoriés à la fin 2025.





Les outils proposés sur le site web et l'espace myORES informent les clients sur les conséquences de leurs choix.

ORES mise donc sur une digitalisation accrue des interactions avec les clients. Il s'agit de gagner en efficacité opérationnelle, de s'intégrer véritablement dans les habitudes de **self-service** des clients, tout en leur permettant de mieux comprendre les tenants et aboutissants de la transition énergétique ainsi que les limites actuelles et factuelles du réseau électrique.

Les choix et les comportements des clients ont un impact sur le réseau,

sur son fonctionnement, sur le niveau d'investissements à réaliser localement ou à l'échelle de territoires plus larges, et donc potentiellement aussi sur les coûts de distribution. Les outils proposés sur le site web et l'espace **myORES** – tutoriels, chatbots, formulaires, foires aux questions, etc. – visent dès lors à leur présenter les différentes options possibles, mais aussi à les informer sur les conséquences de leurs choix. Ainsi, l'installation d'une borne de recharge électrique privée

surdimensionnée par rapport aux besoins réels peut avoir un effet sur la qualité de l'alimentation générale de l'habitation, nécessiter une augmentation de la puissance – avec un coût potentiellement conséquent – voire, à terme, nécessiter des travaux de renforcement du réseau. Face à l'explosion actuelle des demandes émanant des consommateurs et des producteurs, la digitalisation des services est indispensable à la garantie d'une relation efficace.



En 2025, le trafic téléphonique est resté relativement stable avec quelque 940.000 appels traités.

## Connexio à l'écoute

Si globalement, les clients privilégient aujourd'hui les modes de communication numériques, il demeure essentiel de continuer à répondre aux besoins de celles et ceux qui préfèrent d'autres types d'interaction. À travers Connexio, notre centre de contact clientèle implanté à Gosselies et Eupen, nous offrons aux clients des solutions téléphoniques, via des numéros d'appels spécifiques liés à la nature de leurs demandes. Ce choix assumé permet de répondre en partie au phénomène de la fracture numérique.

Les conseillers et conseillères de Connexio sont à l'écoute des clients. Ils leur apportent informations et solutions par téléphone, par courriel, par chat en ligne, voire tout autre moyen de communication approprié. En 2025, le trafic téléphonique est resté relative-

ment stable avec quelque 940.000 appels traités. Ce sont surtout les lignes dédiées aux travaux, aux pannes d'électricité et au signalement d'odeurs ou fuites de gaz qui ont été les plus sollicitées. Les appels concernant les relevés d'index sont en diminution, en conséquence directe de l'enrichissement de l'espace **myORES** évoqué ci-avant.

Des mesures sont prises en continu pour personnaliser l'expérience client et maintenir un temps d'attente satisfaisant, tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement. Le centre de contact a traité environ 18% des interactions d'ORES avec sa clientèle en 2025, hormis les interactions présentes dans les bureaux d'accueil situés dans nos principaux sites d'exploitation régionaux.



## Évolution de la situation des blocages sur le marché

La remédiation des problèmes rencontrés en lien avec la plateforme fédérale d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité (Atrias) s'est poursuivie en 2025 via la task force spécifique créée à cet effet. Les efforts déployés ont permis de réduire les blocages d'environ 50% au début de l'année, dans une dynamique encourageante.

Toutefois, en raison de l'accroissement du volume d'interactions et de contraintes techniques lourdes, la situation est restée très tendue avec notamment des risques de nouveaux blocages. La CWaPE a exigé la clôture des plaintes historiques datant de la période 2022-2024 pour la fin du mois de mai 2025 ainsi que la résolution des autres points bloqués de longue durée pour des dates échelonnées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2025 et le 1<sup>er</sup> octobre 2025. Les équipes d'ORES sont passées en « mode crise structuré » et, en collaboration avec Atrias, elles ont veillé à mettre en œuvre des méthodes complémentaires

substantielles pour surmonter les difficultés techniques rencontrées et résoudre un maximum de cas restant bloqués aussi vite que possible.

Durant le second semestre, la résorption des cas de blocages s'est poursuivie afin de respecter les cibles fixées. Les équipes se sont également concentrées sur la préparation et la prévention des risques majeurs de recrudescence de blocages liés aux contraintes informatiques, opérationnelles, réglementaires ainsi qu'au facteur humain, compte tenu de la pression constante sur les collègues concernés.

Depuis 2023, quelle que soit la méthode de déblocage employée, ORES n'a cessé de faire de la résolution de ces dysfonctionnements une priorité absolue. Toutefois, la conjonction des échéances, avec notamment la mise en place des systèmes informatiques soutenant le marché – en particulier pour la collecte et les échanges de données quart-horaires liés au déploiement des compteurs communicants – de

même que la mise en place des nouveaux tarifs de distribution au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (voir ci-après) ont pesé sur le niveau de performance.

Au fil de ce second semestre, les procédures d'injonction de la CWaPE se sont poursuivies pour contraindre ORES à solutionner tous les cas bloqués depuis plus de 12 mois, jusqu'au dernier. Même en mettant en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition, ORES n'est pas encore parvenue à résoudre les derniers cas bloqués qui – par nature – sont les plus complexes à régler et qui ne peuvent pas toujours être solutionnés par des méthodes informatiques traditionnelles.

Il faut par ailleurs tenir compte de la très faible proportion de points de fourniture (EAN) restant bloqués de longue durée : moins de 0,02% de l'ensemble des EAN sur le réseau d'ORES sont concernés. Dans ce contexte, notre entreprise continue à défendre ses arguments vis-à-vis du régulateur dans le cadre des procédures d'injonction en cours.

## Soutien aux clients précarisés

Notre entreprise est engagée dans l'aide aux clients défavorisés ou précarisés dans le respect de ses missions de service public à caractère social. Elle fournit de l'électricité et du gaz aux consommateurs disposant du statut de client protégé socialement. Ceux-ci bénéficient sous certaines conditions du tarif social de l'énergie, le moins cher du marché. ORES joue aussi le rôle de fournisseur social pour les clients ne trouvant pas de fournisseur commercial.

Le nombre de clients alimentés par notre entreprise – en forte hausse en 2021 et 2022 suite aux mesures de protection prises par les autorités durant la crise de l'énergie – avait sensiblement baissé en 2023 et en 2024 après l'arrêt de ces mesures. En 2025, la tendance s'est radicalement inversée et, à la fin de l'année, le nombre de clients sociaux d'ORES était pratiquement revenu à son niveau de 2022 : 38.061 pour l'élec-

tricité et 19.790 pour le gaz (+12% par rapport à 2024).

Parallèlement, ORES joue également le rôle de fournisseur temporaire pour les clients dits « sous fournisseur X », à savoir les clients temporairement sans contrat avec un fournisseur commercial. Compte tenu des situations problématiques rencontrées sur le marché au cours des deux dernières années – notamment le recours au processus de fin de contrat par les fournisseurs commerciaux depuis l'entrée en vigueur du décret dit « Juge de Paix » – le nombre de ces clients continue d'augmenter de manière significative : il atteint 4.384 en électricité (+11%) et 2.376 en gaz (+19%) à la fin 2025. Dans ce contexte, ORES est également confrontée à un net accroissement du volume de factures impayées par ses clients : de quelque 10 millions d'euros en 2022, le montant dépasse 26 millions d'euros en 2025.

## Les compteurs communicants au service du prépaiement de l'énergie

L'une des missions de service public d'ORES concerne la pose ou l'activation de compteurs à prépaiement chez des clients en défaut de paiement, à la demande de leur fournisseur. Le développement de la technologie des compteurs communicants permet la mise en place d'une solution de prépaiement de l'énergie plus facile à gérer, plus directe et moins stigmatisante que l'ancien compteur à budget pour les clients. Pour ORES, ce système doit aussi permettre de limiter la multiplication des impayés et de préserver l'économocité de la distribution dans le cadre des obligations de service public à caractère social.

La mise en place de cette nouvelle technologie nécessite l'interconnexion et le

transfert de données entre plusieurs systèmes informatiques. À l'automne 2025, des anomalies ont été détectées au niveau des mises à jour de ces systèmes : un nombre limité de compteurs communicants à prépaiement n'affichaient plus correctement le solde disponible des clients concernés. Des actions ont été organisées pour résoudre progressivement et structurellement les dysfonctionnements à l'origine des difficultés. Les clients concernés ont été informés et des mesures correctives ont été prises pour résorber la situation au début 2026.

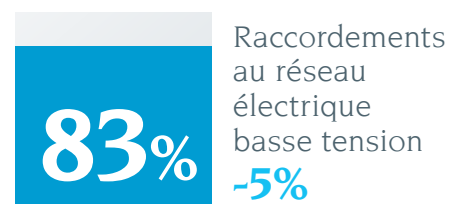
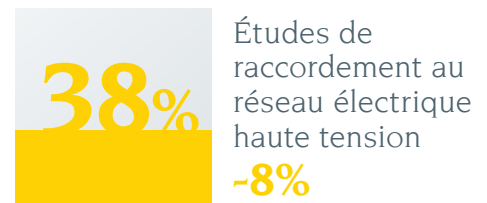
Par ailleurs, il faut noter qu'ORES devait remplacer tous les compteurs à budget actifs par des compteurs communicants à prépaiement pour la fin 2025.

## Qualité de service

Autre aspect de la relation client d'ORES : les études et les travaux réalisés par nos services et les entrepreneurs sous-traitants pour des demandeurs privés ou des porteurs de projets dans le contexte de l'exploitation des réseaux.

En 2025, la qualité du respect des délais règlementaires pour la remise des offres de raccordement en basse tension est en légère amélioration par rapport à 2024, mais elle se détériore en ce qui concerne l'exécution des travaux, et assez nettement aussi en ce qui concerne les études de raccordement au réseau haute tension. Nos services ont fait face à un véritable tsunami de demandes de ce type cette année dans le contexte des nombreux projets de décarbonation et de l'électrification massive des usages de consommation, ce qui explique la dégradation du résultat constatée.

### Respect des délais d'exécution



COMPTEURS À PRÉPAIEMENT (FIN 2025)	Électricité	Gaz	Total
Compteurs actifs	43.151	16.961	60.112

## Plaintes et insatisfactions

L'amélioration de la relation client passe par l'analyse des motifs d'insatisfaction : capter les plaintes, identifier les points de complexité récurrents puis ensuite corriger les erreurs et le cas échéant, modifier les processus porteurs de lacunes. Outre les leçons tirées pour l'interne et l'amélioration du service, les retours des clients permettent aussi de sensibiliser nos sous-traitants et notamment les entrepreneurs en charge des chantiers de terrassement, lors de raccordements ou de modifications de branchement en trottoir devant les habitations.

Les clients ont la possibilité d'introduire leurs réclamations via des formulaires en ligne sur le site web, qu'il s'agisse d'une insatisfaction, d'une demande d'indemnisation ou encore d'une demande de médiation. Le canal digital est aujourd'hui privilégié pour ce type de demandes également. Grâce aux mesures mises en place pour répondre aux difficultés rencontrées en 2023 et 2024 – décrochages d'onduleurs et blocages de données clients – le nombre global de plaintes et d'insatisfactions fondées est en baisse par rapport à 2024, à savoir respectivement de -6% et -15%. En revanche, les indemnisations consécutives à des demandes fondées sont en hausse très nette (+71%), en particulier suite à des interruptions d'alimentation électrique d'une durée de plus de 6 heures. Outre les pannes majeures, ces interruptions peuvent aussi être liées à des épisodes de vents forts et des tempêtes voire à des inondations. Le début de l'année 2025 a été marqué par une météo hivernale difficile, avec notamment la tempête Floriane en janvier.

## Tarifs de distribution : des évolutions fondamentales

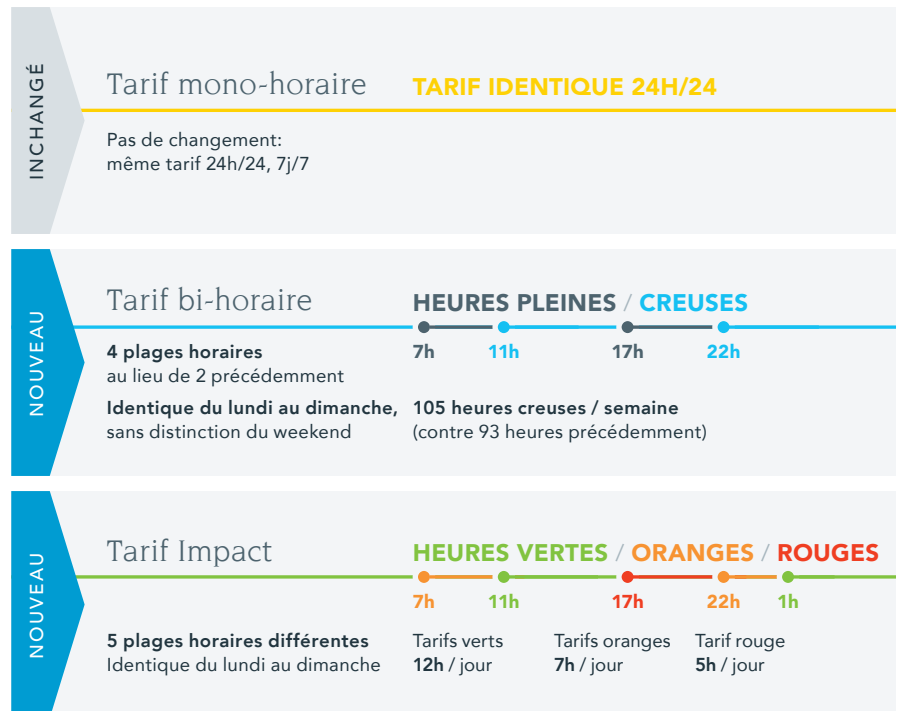
Le régulateur du marché wallon, la CWaPE, a adopté plusieurs décisions importantes pour ORES en 2025. Il a d'abord approuvé une révision des tarifs de refacturation du transport des gestionnaires de réseaux de distribution wallons pour l'année 2025, intégrant les nouveaux tarifs du gestionnaire de réseau de transport. En février, il a accepté la demande de révision du revenu autorisé électricité 2025-2029 d'ORES Assets, notamment dans le contexte du déploiement des compteurs communicants.

À la fin juin, autre étape cruciale, le régulateur a approuvé les nouvelles grilles tarifaires « électricité » des gestionnaires de réseaux wallons pour la période 2026-2029. Il confirmait ainsi une hausse des coûts de distribution, située dans une fourchette de +8% à +15% selon les profils de clients, destinée à financer les investissements nécessaires à la transition énergétique.

Dans la même décision, la CWaPE a entériné une nouvelle structure horaire

des tarifs applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 en électricité. Celle-ci présente deux évolutions fondamentales. Tout d'abord, une réforme profonde du tarif bihoraire qui induit la suppression de la distinction entre semaine et weekend et l'introduction de nouvelles plages horaires avec des heures creuses situées entre 11h et 17h et 22h et 7h du matin indépendamment du jour de la semaine.

Les heures pleines couvrent tous les autres moments de la journée. Ensuite, l'introduction d'un nouveau tarif incitatif, baptisé « Impact », composé de cinq plages tarifaires différentes. L'objectif recherché à travers ces nouveaux tarifs consiste à inciter le déplacement des consommations électriques vers les heures où l'électricité est davantage disponible, limiter les pointes de charge pour stabiliser le fonctionnement du réseau et enfin, accompagner les comportements de flexibilité des clients. Les trois types de tarifs en application depuis le début 2026 sont illustrés ci-après.



# ④ Ressources humaines, prévention et environnement



La gestion des ressources humaines, la prévention des risques et accidents, et la protection de l'environnement sont autant de domaines où s'exprime aussi la responsabilité sociétale d'ORES. L'année 2025 a été marquée notamment par la revalorisation de certaines fonctions techniques dans un contexte de dialogue social compliqué, une amélioration notable des résultats en matière de prévention et de sécurité et la réalisation d'une première grande analyse des risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée.

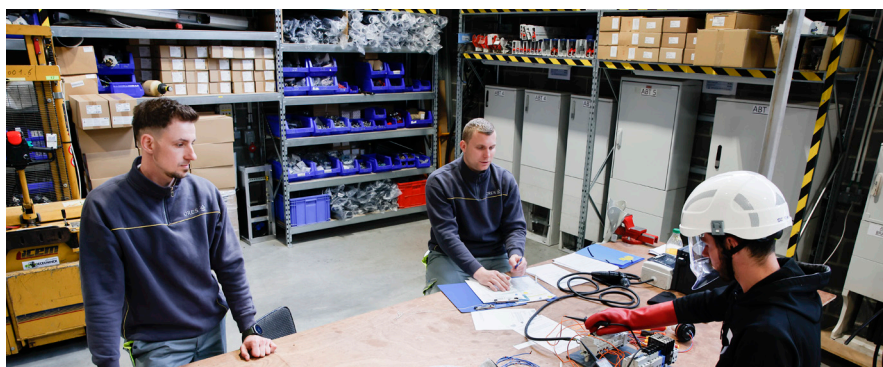


Sur le plan des ressources humaines, les défis liés à la transition énergétique se traduisent en exigences fortes. Il faut assurer le maintien et la montée en compétences des équipes, en poursuivant les efforts visant à attirer, former et fidéliser les talents nécessaires.

De plus, la direction des Ressources humaines a vu ses responsabilités élargies en 2025, avec le pilotage du marché relatif au recours à des consultants externes. Renforcement de la gouvernance de l'entreprise, sécurisation des processus de **sourcing** et stabilité organisationnelle ont été à l'origine de cette décision.

À la fin de 2025, l'effectif de l'entreprise a atteint quelque 3.000 collaboratrices et collaborateurs, actifs et non-actifs confondus. Les besoins en recrutement ont notamment été comblés via l'accord noué avec le Forem en termes de formation alternée, mais également à travers les Technidays ORES, organisés à huit reprises au cours de l'année dans différents sites d'exploitation régionaux, avec pour objectif la sélection rapide de candidats locaux.

Après 251 engagements et 164 départs au cours de l'année, le personnel en activité compte exactement 2.953 personnes, dont 33,8% de femmes.



La part belle est faite aux formations axées sur la basse tension.

## Formation du personnel et des partenaires

L'entreprise met un accent tout particulier sur la formation, tant pour son personnel que pour ses sous-traitants et ses partenaires. Les formations techniques liées aux métiers du gaz et de l'électricité sont dispensées dans les deux sites de l'entreprise dédiés à cette activité à La Louvière (Strépy-Bracquegnies) et Marche-en-Famenne (Aye). Dans le cadre du déploiement du comptage communicant et des travaux liés à la transition énergétique, la part belle est faite actuellement aux formations axées sur la basse tension. Celles-ci ont été sensiblement perturbées par les mouvements sociaux qui ont émail-

lé le dernier trimestre de l'année (voir ci-après). Le développement et l'enrichissement de la plateforme en ligne Talentsoft permet à tous les collaborateurs de gérer activement leurs formations via un catalogue large et des méthodes d'apprentissage adaptées aux nouveaux besoins : modules d'e-learning – avec une campagne spécifiquement axée en 2025 sur la cybersécurité dans le contexte de la certification ISO 27001 – formations à distance, vidéos... En moyenne, toutes catégories confondues, les membres du personnel ayant bénéficié de formations ont comptabilisé 31 heures de cours durant l'année.

RÉPARTITION DES MEMBRES DU PERSONNEL PAR GENRE	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
Hommes	46,57%	10,53%	8,84%	0,24%	66,2%
Femmes	26,68%	3,35%	3,76%	0,03%	33,8%
<b>Total</b>	<b>73,25%</b>	<b>13,88%</b>	<b>12,60%</b>	<b>0,27%</b>	<b>100%</b>

RÉPARTITION DES MEMBRES DU PERSONNEL PAR GROUPE D'ÂGE	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
< 30 ans	8,80%	0,07%	0,98%	0,00%	9,85%
≥ 30 < 50 ans	49,88%	7,52%	8,13%	0,07%	65,60%
≥ 50 ans	14,57%	6,30%	3,48%	0,20%	24,55%
<b>Total</b>	<b>73,25%</b>	<b>13,89%</b>	<b>12,59%</b>	<b>0,27%</b>	<b>100%</b>

## Formation par catégorie professionnelle et par genre

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION EN 2025	Hommes	Femmes	Total
Personnel de direction	11,26	6,19	<b>10,42</b>
Personnel d'encadrement	26,02	19,13	<b>23,90</b>
Personnel de maîtrise	24,23	13,40	<b>21,67</b>
Personnel employé	45,69	15,43	<b>34,18</b>
<b>Moyenne</b>	<b>39,33</b>	<b>15,64</b>	<b>31,03</b>

Les équipes de formation d'ORES organisent aussi des programmes et des sessions dédiées aux sous-traitants ou aux partenaires de l'entreprise. En 2025, outre les cours prévus pour les techniciens des sociétés chargées du déploiement généralisé des compteurs communicants, nos formateurs ont ainsi répondu à la demande de la société INASEP – gestionnaire de la distribution d'eau dans le Namu-

rois – et organisé une formation pour les techniciens responsables des manœuvres haute tension dans la centaine de cabines électriques appartenant à l'entreprise. Ils ont également pris en charge plusieurs demi-journées de sensibilisation à destination des pompiers d'une douzaine de casernes du sud de la Wallonie sur le thème de la sécurité à proximité des réseaux d'électricité et de gaz.



## Perturbations dans le dialogue social

À partir du mois de juin 2025, la vie de l'entreprise a été émaillée de mouvements sociaux ponctuels avec des actions menées sur certains sites qui ont conduit à des blocages et des restrictions d'accès temporaires. Ces mouvements liés à la question de la revalorisation de certains métiers techniques ont fait l'objet d'un suivi attentif avec l'objectif de préserver la continuité des missions de service public de l'entreprise. Le dialogue social a ensuite été perturbé durant l'automne.

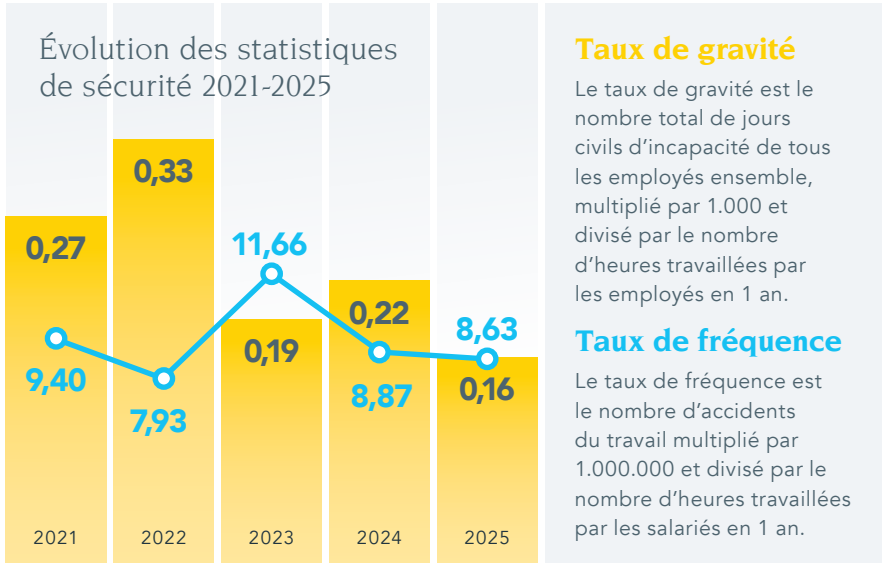
Pour remédier à la situation, des tables rondes ont été organisées entre d'une part, les directions Ressources humaines et Réseaux et d'autre part, une représentation du personnel de maîtrise pour échanger sur les aspects relatifs à la complexité des métiers ainsi que les difficultés du quotidien, et plus largement sur le trajet de revalorisation des métiers techniques. Les discussions se sont poursuivies ensuite au sein du Groupe paritaire local de qualification. La situation est revenue à la normale le 18 décembre avec la signature par les partenaires sociaux de quatre accords locaux, en vertu desquels une partie du personnel technique va accéder à des améliorations dans son trajet de carrière, voire à des évolutions de fonction.

## Prévention et bien-être

La dynamique de sécurité, de prévention et de promotion du bien-être engagée depuis plusieurs années s'est poursuivie en 2025 sous la houlette du service interne de prévention. La plate-forme intranet dédiée à ces questions a été considérablement enrichie au cours de l'année. Les collaborateurs peuvent y retrouver de très nombreuses sources d'information, relatives à la santé au travail ainsi qu'au bien-être physique et mental.



Dans cette optique, plusieurs actions ont été menées durant l'année : semaine du bien-être, sensibilisation sur les comportements indésirables et promotion du respect et de l'inclusion sur le lieu de travail, messages de prévention sur la conduite automobile en conditions hivernales ou encore campagnes pour le don de sang. Le service social s'est aussi renforcé : il s'appuie désormais sur deux assistantes sociales et propose une permanence mensuelle sur chaque site de l'entreprise afin de renforcer l'accessibilité et la proximité.



## Sécurité : des résultats contrastés

Les objectifs de sécurité fixés pour 2025 demeuraient alignés sur ceux des années précédentes, à savoir ne pas dépasser 26 accidents sur l'année, avec un maximum de 712 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT), ce qui correspond à un taux de gravité de 0,20 et un taux de fréquence de 7,50 pour l'entreprise.

Les campagnes de sensibilisation sont récurrentes depuis plusieurs années. Elles concernent différents aspects de la prévention des accidents. En 2025, un effort spécifique a encore été consacré à la problématique des déplacements dans la mesure où ils étaient à l'origine de 47% de l'ensemble des accidents du travail et de 72% des journées d'incapacité l'année précédente. Au terme de l'année, les résultats apparaissent contrastés : si le nombre d'accidents est en légère augmentation par rapport à 2024 – 37 sur l'année (+2) – et toujours supérieur à la cible fixée, les taux de gravité et de fréquence sont en baisse compte tenu du total d'heures d'exposition aux risques qui est en augmentation.

Si le pourcentage des accidents liés aux déplacements s'est bien réduit, le nombre d'accidents fluides, c'est-à-dire liés directement au gaz ou à l'électricité, est quant à lui en hausse, ce qui est plus inquiétant.



En termes statistiques, comme l'illustre ce tableau, les résultats se traduisent par le taux de gravité le plus faible en cinq ans et un taux de fréquence encore élevé, mais en diminution par rapport aux scores des deux dernières années.

## Politique environnementale : ISO 14001 comme azimut

La politique de gestion environnementale d'ORES s'intègre dans une dynamique de développement durable. L'entreprise est certifiée ISO 14001 depuis décembre 2024 et elle s'attache à améliorer dans la durée l'efficacité de son système de management environnemental. Des audits de contrôle ont lieu chaque année, afin de vérifier notamment les avancements des plans d'actions environnementaux. Les audits de contrôle ont été réalisés en octobre 2025 et ont permis de clôturer toute une série de remarques qui avaient été émises lors du premier audit en 2024.

Pour rappel, les cinq axes majeurs de notre politique environnementale sont les suivants :

- L'optimisation et la structuration de processus respectueux de l'environnement selon les normes légales
- La gestion optimisée du réseau de distribution et des sites d'exploitation quant à leurs impacts sur l'environnement
- La gestion des dysfonctionnements et leur prise en charge
- La préservation et le développement de la biodiversité
- La communication ainsi que la sensibilisation des collaborateurs sur les questions environnementales.

La plateforme intranet du service Environnement a elle aussi été étoffée. Outre les documents et informations utiles, elle présente un tableau de bord répertoriant les incidents ou accidents environnementaux relevés tout au long de l'année. En 2025, ceux-ci concernent en majorité des fuites d'huile sur transformateur ou camion élévateur.

# Une empreinte carbone en légère évolution

ORES publie des informations sur son empreinte carbone depuis 2023. Construits sur un périmètre opérationnel en ligne avec le protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol) et son cadre normalisé à l'international, les bilans tiennent compte de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité et du gaz distribués par l'entreprise. Ils témoignent des émissions liées aux activités propres d'ORES – la consommation de combustibles fossiles de nos bâtiments et véhicules, les échappements de méthane sur le réseau de gaz, les achats d'électricité pour nos besoins propres et la couverture des pertes électriques sur le réseau de distribution – mais aussi les émissions indirectes en amont et en aval de nos activités, par exemple liées à l'extraction, la production et la consommation des énergies distribuées, aux biens, services et matériaux achetés, aux immobilisations et investissements ou encore aux déchets et aux transports.



Dans le cadre de l'établissement d'un Bilan carbone®, les émissions d'équivalents CO<sub>2</sub> des entreprises sont réparties en trois catégories ou « scopes ».

## SCOPE 1

Inclut toutes les **émissions directes** liées aux activités de l'organisation. Dans ce scope, les émissions d'ORES intègrent les échappements de méthane sur le réseau de gaz, les fuites d'hexafluorure de soufre (le « SF<sub>6</sub> » utilisé comme isolant et produit d'extinction dans des disjoncteurs haute tension), la consommation de combustibles et carburants fossiles. Les émissions liées aux échappements de méthane forment la majeure partie de notre scope 1.

## SCOPE 2

Inclut toutes les **émissions indirectes** résultant de la production d'électricité achetée pour les activités de l'entreprise. Dans notre cas, elles sont principalement liées aux pertes électriques sur notre réseau (lignes et câbles), à l'électricité consommée par nos sites et nos infrastructures, ainsi qu'aux quantités achetées pour les clients du fournisseur social et temporaire dans le cadre des obligations de service public.

## SCOPE 3

Inclut **toutes les autres émissions indirectement générées par les activités de l'entreprise**. Il s'agit d'une part des émissions liées à l'extraction, la production et le transport des combustibles utilisés pour la production de l'électricité qui transite par nos réseaux. Ce scope comprend aussi les émissions liées à l'extraction de gaz naturel qui transite par nos réseaux et les émissions liées à sa combustion par les clients. Il intègre également le calcul des émissions liées à nos achats de biens et services, aux investissements, aux déplacements, aux déchets, aux transports ainsi qu'aux autres activités associées, non reprises dans les scopes 1 et 2.

Dans le cadre du travail réalisé pour la mise en conformité d'ORES avec la directive CSRD (UE 2022/2464) et sa traduction en droit belge, les Bilans carbone® des années antérieures avaient été recalculés en 2024, suite à une série de vérifications sur les données utilisées ainsi que leur source. Celles-ci avaient révélé la surestimation des émissions liées à certaines quantités de biens achetés, en raison d'une interprétation erronée de la formulation de ces quantités. Le Bilan carbone® de 2025 a été calculé à partir des données

obtenues et vérifiées sur la même base.

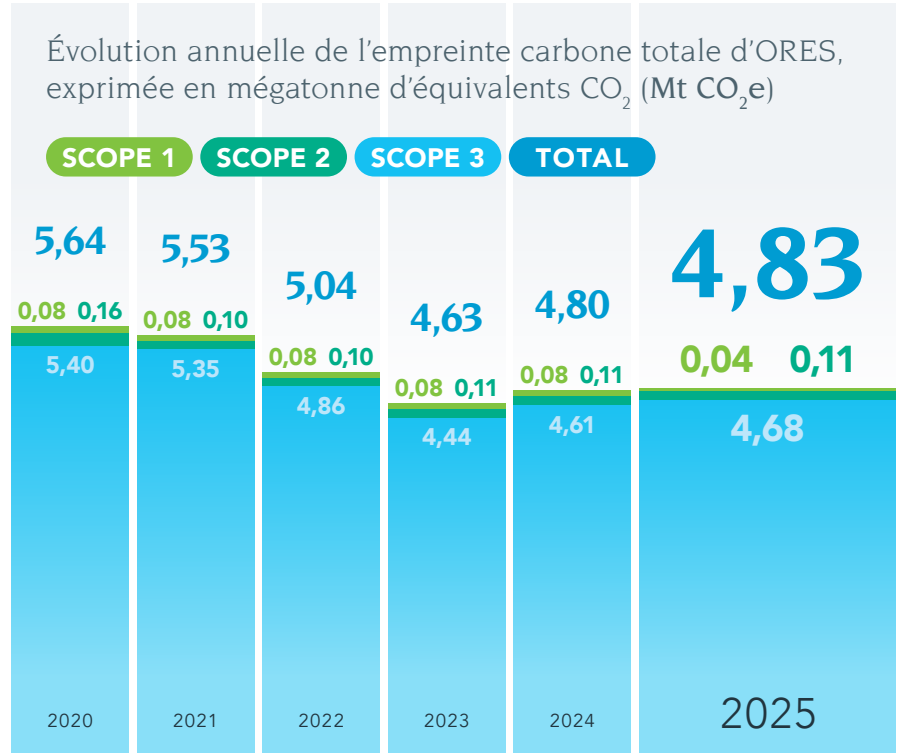
Le graphe ci-après présente l'évolution des valeurs d'émissions de nos activités pour les scopes 1, 2 et 3 entre 2020 et 2025.

Le Bilan carbone® total d'ORES se chiffre en 2025 à 4,83 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> (+0,6%). Ce sont les émissions indirectes du scope 3 qui constituent la très grosse majorité de notre empreinte (97%). Si par nature, l'action de l'entreprise sur ces émissions indirectes ne peut être que partielle, l'ensemble de nos projets en

faveur de la transition énergétique et de la décarbonation sont autant de leviers favorables dans ce domaine. À moyen terme donc, la réalisation de notre plan industriel devrait avoir un effet bénéfique sur une part significative des émissions de scope 3, en particulier en ce qui concerne l'impact amont et aval du gaz distribué. Toutefois, les grands travaux liés à ce plan nécessitent davantage d'équipements, de matières, de déplacements pour les approvisionnements et, dans un premier temps, ils vont aussi avoir un effet à la hausse sur ces émissions, notamment en termes d'impact carbone de nos achats.

Il faut noter une réduction très notable cette année du total du scope 1, surtout explicable par le changement d'approche de la comptabilisation des émissions fugitives de méthane en réseau. Ces émissions étaient estimées jusqu'à présent sur la base de la méthode historique dite « Battelle » qui a montré ses limites face aux exigences accrues de transparence et de robustesse imposées par le Règlement Méthane (EU 2024/1787) relatif à la réduction des émissions dans le secteur de l'énergie.

Elles sont désormais calculées via l'approche dite « OGMP 2.0. » qui s'impose comme nouveau standard international privilégiant la mesure directe, la traçabilité des données et leur vérifica-

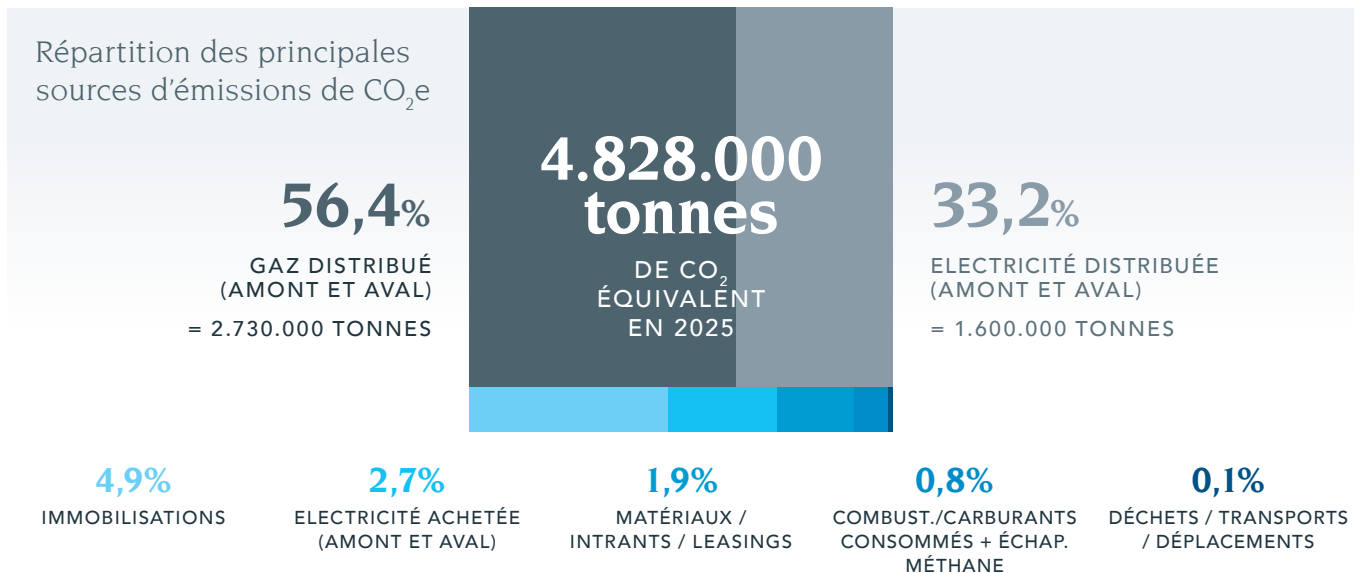


Source : CLIMACT et service Gestion de la donnée ORES  
 Note : les émissions sont rapportées selon l'approche dite « market-based ».

tion indépendante. Ce passage d'une méthode à l'autre induit une évolution majeure avec, à terme, un rapportage plus fidèle des émissions effectives de méthane et un renforcement de la traçabilité des données rapportées.

Sur ces six dernières années, les émissions totales d'ORES affichent un profil contrasté. De 5,64 Mt CO<sub>2</sub>e en 2020, l'empreinte carbone a d'abord emprunté une courbe rentrante avec une baisse

très notable engagée en 2021 suite à la diminution des volumes de gaz et d'électricité distribués sur nos réseaux dans un contexte de crise énergétique et d'envolée des prix. Depuis 2024, ces volumes ont repris une tendance haussière, qui reste limitée, mais qui se traduit nettement au niveau de notre empreinte totale. La ventilation de nos émissions selon leur source est communiquée ci-dessous.





Les panneaux photovoltaïques ont produit quelque 625 MWh d'électricité, en augmentation de 21% par rapport à 2024.

## Suivi et contrôle de nos consommations

C'est principalement à travers le suivi et la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments et du parc de véhicules que l'entreprise dispose de leviers concrets pour réduire ses émissions des scopes 1 et 2.

Sur ce plan, une stratégie immobilière structurée a été formalisée en 2025, en cohérence avec les orientations stratégiques globales et les nouvelles exigences réglementaires européennes et régionales. Il s'agit d'une approche globale du parc de bâtiments, intégrant à la fois des dimensions environnementales, opérationnelles, techniques et économiques, de manière à assurer l'adéquation du patrimoine immobilier avec les besoins actuels et futurs d'ORES.

Les principes directeurs de cette approche sont les suivants : amélioration de la performance énergétique des bâtiments et réduction des consommations, décarbonation progressive du parc immobilier et augmentation de la part des énergies renouvelables, mise en conformité réglementaire avec les exigences européennes et régionales, et rationalisation du parc là où cela s'avère judicieux et compatible avec l'exploitation des réseaux. Des systèmes de gestion centralisée avec automatisation de la conduite des équipements techniques de chauffage, climatisation ou encore d'éclairage sont déjà installés sur de très nombreux sites de l'entreprise.

Des gisements d'économies sont encore présents et seront exploités dans les prochaines années dans le cadre de cette stratégie immobilière.

Par ailleurs, en 2025, les panneaux photovoltaïques installés sur plusieurs bâtiments de l'entreprise ont produit quelque 625 MWh d'électricité, en augmentation de 21% par rapport à 2024. Cette production a couvert une partie de l'énergie électrique consommée sur les sites concernés et globalement, 99% de l'électricité produite localement ont été autoconsommés.

En données chiffrées, on note une nouvelle diminution significative des consommations de mazout et de propane (-9%), alors que les consumma-

tions de gaz ont augmenté légèrement par rapport à 2024 (+2%). Les consommations électriques globales, à l'échelle de l'ensemble des sites augmentent légèrement elles aussi (+5%). Enfin, outre l'énergie, la consommation d'eau fait également l'objet d'un suivi rigoureux, avec l'installation de compteurs équipés de modules de télémétrie. Outre la détection de fuites ou d'anomalies, ils permettent eux aussi un meilleur suivi des consommations. À la fin 2025, celles-ci sont en baisse de 11% par rapport à 2024.

### Évolution des consommations des bâtiments

ÉNERGIE ET EAU	2024	2025	2025/2024
Total prélèvement gaz brut (MWh)	7.480	7.609	<b>2%</b>
Total prélèvement gaz normalisés suivant la saison de chauffe (MWh)	8.787	9.185	<b>5%</b>
Total facturé des combustibles mazout et propane, normalisés (MWh)	137	125	<b>-9%</b>
Prélèvement total d'électricité (MWh)	5.356	5.765	<b>8%</b>
Total d'électricité consommée pour les bâtiments, y compris l'autoconsommation PV (MWh)	5.488	5.751	<b>5%</b>
Production photovoltaïque (MWh)	517	625	<b>21%</b>
Injection d'électricité issue de la production photovoltaïque (MWh)	-44	-43	<b>-2%</b>
Autoconsommation théorique	92%	99%	<b>8%</b>
Utilisation d'électricité pour recharger des véhicules électriques (MWh)	316	568	<b>180%</b>
Total consommation d'eau (m³)	10.810	9.601	<b>-11%</b>



## Règlement ETS2 : ORES s'est préparée

La réglementation européenne ETS2 (EU 2024/2493) a étendu le système d'échange de quotas d'émission de CO<sub>2</sub> aux combustibles fossiles utilisés dans les secteurs du bâtiment et du transport routier. L'approche est dite « en amont » : les obligations ne portent pas sur les utilisateurs finaux, mais sur les entités mettant les combustibles à la consommation. ORES est donc concernée par ce dispositif en tant que fournisseur social et temporaire de gaz. À ce titre, elle est tenue de surveiller, déclarer et restituer des quotas correspondant aux émissions de CO<sub>2</sub> liées à ces fournitures. En 2025, l'entreprise s'est organisée pour répondre à ses nouvelles obligations : un plan de surveillance des émissions a été élaboré, puis soumis à et validé par l'autorité wallonne compétente, l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC). Une première déclaration annuelle des émissions pour l'année 2024 a également été introduite via la plateforme européenne ETS Reporting Tool.

Conformément au cadre réglementaire, la déclaration des émissions de l'année 2025 va faire l'objet en 2026 d'une vérification par un organisme indépendant, désigné dans le cadre d'un marché public conjoint avec RESA. La restitution des quotas qui seront achetés n'interviendra qu'à partir de 2028. L'ensemble des obligations de surveillance, de déclaration et de vérification est opérationnel et les modalités de financement des quotas et de répercussion des coûts sur la clientèle font l'objet d'analyses et d'échanges avec les autres gestionnaires de réseau, les autorités et les régulateurs concernés. L'augmentation substantielle du nombre de clients protégés socialement (+12%) et de clients temporaires (+19%) alimentés en gaz par ORES en 2025 aura une influence sur le volume d'émissions déclaré dans ce contexte.

## Une mobilité encore carbonée

Le parc de véhicules de service ainsi que les véhicules de leasing mis à la disposition des cadres de l'entreprise se verdit lentement. À la fin 2025, le charroi technique d'ORES comptait 1.406 véhicules, dont 8,4% étaient équipés d'une motorisation alternative aux carburants fossiles classiques, moins polluante. Actuellement, compte tenu des modèles et configurations disponibles sur le marché pour les types de véhicules composant notre charroi et surtout, des missions et des distances à couvrir quotidiennement par la majorité de nos techniciens, les possibilités de recourir efficacement à des solutions électriques sont encore assez limitées. Néanmoins, un projet est mené auprès des collaborateurs effectuant des trajets courts et six petits véhicules utilitaires sont à disposition. L'objectif poursuivi est d'atteindre 100% d'électrification des véhicules légers en 2033.

Pour ce qui concerne les véhicules de leasing du personnel d'encadrement, la flotte compte 320 véhicules hybrides ou 100% électriques. L'électrification s'opère de manière progressive au fil des renouvellements de contrats et les véhicules thermiques devraient avoir été remplacés totalement d'ici la mi-2027. À la fin 2025, les véhicules électriques ou hybrides représentent déjà plus de 86% de ce parc. Pour accompagner cette évolution, 63 bornes de recharge à double prise sont à la disposition du personnel sur les parkings de l'entreprise. Sans surprise, le volume des consommations électriques lié aux recharges aux bornes a augmenté de 180% en 2025 (voir tableau ci-avant).

# De nouveaux objectifs pour la gestion des déchets

## Évolution des volumes de déchets produits

DÉCHETS PAR TYPE ET MÉTHODE D'ÉLIMINATION UNITÉ (KG)	2022	2023	2024	2025
Déchets industriels banals (Classe II; DIB)	472.690	481.629	562.489	<b>538.852</b>
Papier/carton en mélange	103.800	116.761	134.218	<b>132.291</b>
PMC	8.721	10.709	8.412	<b>10.898</b>
Huiles diverses	3.006	2.182	16.344	<b>1.246</b>
Transformateurs	337.847	331.145	526.996	<b>550.477</b>
Cellules SF6	9.020	25.832	35.148	<b>17.290</b>
Autres déchets dangereux	18.875			
Bois	45.440	47.160	49.280	<b>42.480</b>
Équipements mis au rebut				
Terres souillées	0			
Amiante	21.960	29.860	29.774	<b>30.672</b>
Cuivre, bronze, laiton	6.930	1.687	4.391	<b>3.611</b>
Métaux divers	413.335	427.259	489.255	<b>495.266</b>
Petits déchets dangereux	18.875	10.660	44.837	<b>18.938</b>
Déchets d'équipements électriques		28.442	13.197	<b>15.600</b>
Organiques			1.678	<b>14.915</b>
Verre				<b>1.123</b>
<b>Total</b>	<b>1.460.499</b>	<b>1.513.326</b>	<b>1.916.020</b>	<b>1.873.659</b>

## Évolution des quantités de déchets éliminés par mode de traitement

DÉCHETS ÉLIMINÉS UNITÉ (KG)	2022		2023		2024		2025	
	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux
Valorisation énergétique		11.496		10.103		4.880		<b>11.349</b>
Recyclage organique						1.563		<b>11.885</b>
Recyclage inorganique		280						<b>240</b>
Échange pour valorisation	356.382	1.058.015	334.699	1.103.544	549.309	1.256.478	<b>558.013</b>	<b>1.231.562</b>
Échange de déchets					9.980			
Utilisation comme remblais ou fondations		3.240		4.800		3.030		
Mise en décharge (CET)		8.700		2.180				<b>1.360</b>
Traitement physico-chimique avant élimination	2.560		3.000		4.500		<b>4.500</b>	
Regroupement avant élimination	480		1.518		10.950		<b>7.150</b>	
Reconditionnement avant élimination					616		<b>998</b>	
Stockage hors site avant élimination	9.326	10.020	30.442	22.880	47.970	26.744	<b>17.290</b>	<b>29.312</b>

La transition énergétique conduit à un développement des activités et des travaux sur les réseaux électriques ce qui génère un volume de déchets conséquents. ORES entend en maîtriser au mieux à la fois l'évolution et la gestion dans le cadre de la politique environnementale validée en 2024. Il s'agit de limiter au strict minimum la part des déchets éliminés – c'est-à-dire incinérés ou enfouis – et donc de maximiser le recyclage et la valorisation. Pour cela, le processus de gestion interne a fait l'objet d'une refonte et des campagnes de sensibilisation sont organisées à destination du personnel, en particulier en matière de tri. En 2025, le Comité de direction a validé deux objectifs dans ce domaine: d'une part, l'augmentation qualitative du tri des déchets via notamment la réorganisation des parcs de collecte à disposition sur les sites et d'autre part, la diminution de 10% des conteneurs déclassés en 2026.

Les deux tableaux ci-après présentent l'évolution des chiffres de production de déchets ainsi que les quantités éliminées, traitées et valorisées. Après une année 2024 marquée par une augmentation importante (+26% vs. 2023) liée entre autres au lancement d'un programme de remplacement de transformateurs et l'élimination de stocks d'huiles usagées, l'année 2025 affiche un bilan en très légère diminution (-2,2%).

## Des initiatives en faveur de la biodiversité

La démarche d'ORES pour préserver la biodiversité prend diverses formes. Les services techniques appliquent depuis plusieurs années des solutions permettant de limiter la mortalité des oiseaux percutant des lignes électriques, notamment en période migratoire. Des balises anticollision composées de petites spirales de couleurs alternées sont suspendues aux sections de lignes sujettes à ce type d'incidents afin de permettre une meilleure signalisation des installations. Par ailleurs, dans la mesure où l'envol des oiseaux perchés sur les lignes et les poteaux peut dans certains cas provoquer l'électrocution des animaux, les techniciens installent des dispositifs d'isolation des conducteurs ou des transformateurs qui le requièrent, voire de dispositifs empêchant les oiseaux de s'y poser. Ces techniques s'intègrent dans la politique d'entretien des lignes, pour préserver l'avifaune d'une part, mais aussi pour garantir la fourniture d'énergie aux clients dans la mesure où ces incidents entraînent généralement des pannes. Les documents-méthodes qui régissent les travaux et les actes techniques posés par nos techniciens dans ce contexte ont été revus en 2025 et publiés au début 2026.

Depuis 2022, à différents endroits du réseau, ORES organise aussi l'installation de structures métalliques accueillant des nids de cigogne. Le modèle de ces nids artificiels a été développé en interne dans le respect des contraintes de sécurité pour les oiseaux et notre réseau. Après Lessines et Celles les années précédentes, c'est à Beauvechain que deux structures de ce type ont été mises en place par nos techniciens au début 2025, après une demande de l'administration communale.



## Une première évaluation des risques climatiques

En 2025, ORES a procédé à une première analyse structurée des risques climatiques, intégrée à sa gouvernance globale des risques. La démarche répond aux exigences réglementaires croissantes en matière de résilience des infrastructures – les directives NIS2 sur la cybersécurité et CER sur la résilience des entités critiques – ainsi qu'aux obligations de reporting de durabilité prévues par la directive CSRD.

L'analyse s'est concentrée sur la résilience face au changement climatique et repose sur des scénarios climatiques de référence issus de sources publiques reconnues – notamment le Centre fédéral d'évaluation des risques climatiques et l'AWAC – et sur des travaux menés en concertation sectorielle via la fédération Synergrid, afin d'assurer la cohérence des approches entre gestionnaires de réseaux.

Les principaux aléas climatiques analysés concernent les inondations, les fortes précipitations, les vents extrêmes (tempêtes, tornades) et les vagues de chaleur. Leur impact et leur probabilité ont été évalués sur les principales catégories d'actifs d'ORES (réseaux électrique et gazier, systèmes informatiques et de télécommunication, bâtiments) par un groupe de travail interne pluridisciplinaire, associant les experts concernés.

Les résultats montrent une situation globalement maîtrisée, grâce aux mesures déjà en place. Toutefois, plusieurs risques résiduels ont été identifiés, principalement en lien avec la probabilité de survenance accrue d'événements tels que des inondations, des conditions de vents extrêmes et des vagues de chaleur. Des plans d'actions ciblés ont été définis et ils seront renforcés progressivement.

Cette première évaluation constitue une base de référence qui sera mise à jour annuellement. Le suivi des actions va être organisé via des indicateurs dédiés. Enfin, les échanges structurés au niveau sectoriel devraient permettre d'anticiper l'évolution des scénarios climatiques et de renforcer la résilience des infrastructures dans la durée.

# Chapitre



# Index GRI

Profil de l'organisation	50
Stratégie	51
Éthique et intégrité	51
Gouvernance	52
Engagement des parties prenantes	56
Méthode de reporting	57
Parties spécifiques	58

# Profil de l'organisation

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-1 Nom de l'organisation** — ORES et ORES Assets

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-2 Activités, marques, produits et services** — Voir rubrique « Présentation de l'entreprise »

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-3 Localisation du siège** — Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies - Belgique

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-4 Localisation des sites d'activités** — Le territoire d'activités de l'entreprise et ses principaux sites d'exploitation sont évoqués à la rubrique « Présentation de l'entreprise ».

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-5 Capital et forme juridique** — Voir chapitre 4. « Rapport de gestion », ainsi que les mentions figurant sur la deuxième de couverture de ce rapport.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-6 Marchés desservis** — Voir rubrique « Présentation de l'entreprise »

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-7 Taille de l'organisation** — Voir rubrique « Présentation de l'entreprise »

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-8 Informations sur les employés et les autres travailleurs** — Voir rubrique « Ressources humaines, prévention et environnement »

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-9 Chaîne d'approvisionnement** — Le cadre de la chaîne d'approvisionnement d'ORES en tant que Groupe et celui de ses achats est défini par la législation belge sur les marchés publics puisque ORES Assets est une intercommunale soumise à cette législation. Les appels d'offres se déroulent en plusieurs phases, allant de la publication officielle de l'avis de marché, à la préqualification des soumissionnaires, en passant par l'évaluation détaillée des propositions, jusqu'à l'octroi final du contrat. Les critères de comparaison s'appuient sur une gamme d'indicateurs étendue, tels que le coût total, la qualité technique, l'adéquation aux spécificités du marché ou encore des critères sociaux et environnementaux. Tout au long de ce processus, un code d'éthique exigeant est respecté : transparence des actions, identification et prévention des conflits d'intérêt, égalité de traitement des candidats, absence de discrimination. Ce cadre garantit que chaque soumissionnaire reçoit une évaluation juste et basée sur des critères préétablis et objectifs. La liste des adjudicataires de l'entreprise ayant remporté un marché durant l'année 2025 est disponible au chapitre 4. Rapport de gestion.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement** — Voir chapitre 2., rubriques « 2025 : chiffres et événements marquants » et « Ressources humaines, prévention et environnement », de même que la liste des adjudicataires ayant remporté un marché durant l'année 2025 qui est disponible au chapitre 4. Rapport de gestion.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-11 Principe de précaution ou approche préventive** — Voir paragraphe « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée », à la rubrique 1. « Commentaires sur les comptes annuels » du chapitre 4. Rapport de gestion.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-12 Initiatives externes** — ORES est signataire de la Charte pour des réseaux durables d'E.DSO – l'Association européenne des gestionnaires de réseaux de distribution (EDSO Sustainable Grid Charter)

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-13 Adhésion à des associations** — ORES est notamment membre des organisations suivantes : Ciriec – E.DSO – Synergrid – Gas.be – Union des Villes et Communes de Wallonie – AKT (ex-Union Wallonne des Entreprises)

## Stratégie

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé** — Voir le « Message de la Présidente du Conseil d'administration et du Président du Comité de direction » au chapitre 1. Introduction

## Éthique et intégrité

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-16 Valeurs, principes, normes et règles de comportement** — ORES applique un code d'éthique et de déontologie qui a été mis à jour en 2024. Nos collaborateurs appliquent les règles de ce code qui portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêts, la protection des informations – avec un accent particulier sur les informations privilégiées ainsi que sur la protection des données personnelles des clients dans le cadre de la réglementation RGPD. De plus, des processus internes de contrôle sont mis en place, notamment pour les achats et commandes de matériel : double validation des demandes par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature et suivi des bons de commande et mises en paiement.

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-17 Mécanisme pour obtenir des conseils et signaler des préoccupations de nature éthique** — En premier niveau de recours interne, tout collaborateur d'ORES peut s'adresser à sa hiérarchie en cas de doute, de question ou de situation problématique en termes d'éthique. De plus, ORES dispose d'un dispositif formalisé de gestion des signalements (aussi appelé « lanceurs d'alerte »), encadré par une procédure spécifique établie conformément à la directive (UE) 2019/1937 et à la loi belge du 28 novembre 2022. Ce dispositif permet à des collaborateurs internes et à des parties prenantes externes de signaler, de manière confidentielle, des comportements illicites ou contraires aux bonnes pratiques, tout en prévoyant des mesures de protection des personnes qui effectuent ces signalements.

# Gouvernance

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-18 Structure de gouvernance** — Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet ainsi que pour la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts est de sa compétence. Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans les « Rapports de rémunération ». Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-19 Délégation de l'autorité** — Le Conseil d'administration peut déléguer – avec faculté de subdélégation – la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion au Président du Comité de direction d'ORES. Pour ORES Assets, la délégation est réalisée au bénéfice de la société exploitante, ORES. Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-20 Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux** — En vertu des statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration d'ORES peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion à un Comité de direction conformément au Code des sociétés et des associations. C'est à ce Comité qu'est confiée la conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers. Le Conseil d'administration d'ORES nomme et révoque le Président du Comité de direc-

tion après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Président du Comité de direction propose au Conseil d'administration la nomination et la révocation des membres de ce Comité, après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Conseil d'administration arrête le Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction via une annexe à la Charte de gouvernance d'entreprise.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-21 Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques et sociaux** — Dans le contexte de la définition et la mise à jour de ses grands enjeux stratégiques et de développement durable, l'entreprise consulte ses parties prenantes à intervalles réguliers depuis 2018. Dans le cadre de la préparation de l'entreprise aux obligations futures découlant de la directive CSRD, un exercice dit de « double matérialité » a été organisé en 2024. Plus d'informations à ce sujet dans l'élément d'information GRI 102-40 ci-après. Les parties prenantes de l'entreprise ont aussi été consultées dans le cadre de la préparation du Plan stratégique de l'entreprise en 2023.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-22 Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités** — Voir chapitre 7. Rapports de rémunération.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-23 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé** — Voir chapitre 7. Rapports de rémunération.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-24 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé** — Sans préjudice des compétences que la loi réserve à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose exclusivement

d'administrateurs non exécutifs. Le Président du Comité de direction y participe de plein droit. Le Conseil d'administration veille à disposer globalement, par sa composition diversifiée, des compétences et expériences nécessaires à l'exercice de ses missions. L'Assemblée générale nomme et révoque les administrateurs.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-25 Conflits d'intérêts** — Les administrateurs sont attentifs à leurs obligations légales et déontologiques en matière de conflits d'intérêts, en particulier au sens de l'article 6:64 du Code des sociétés et des associations, des dispositions décrétales, notamment celles visées par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et par les décrets électricité et gaz. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-26 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie** — Plus d'informations à ce sujet au chapitre 7. Rapports de rémunération.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-27 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé** — Le Conseil d'administration se réunit à intervalles réguliers et au moins six fois par an, sous la conduite de son Président en vue d'effectuer différentes missions décrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'ORES après avis des Comités constitués en son sein dans leurs domaines de compétences respectifs. Voir aussi à ce sujet le chapitre 7. Rapports de rémunération. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-28 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé** — Le Conseil d'administration examine et évalue :

1. son efficacité propre ainsi que l'efficacité de la structure de gouvernance de la société, et le rôle et les missions des différents Comités et du Bureau exécutif
2. chaque année, la performance du Président du Comité de direction et, sur proposition du Président du Comité de direction, des autres membres du Comité de direction, dans le cadre de la procédure relative à la détermination de la partie de leur rémunération liée à la performance.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-29 Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux** — Voir chapitre 2. Rapport d'activités et développement durable et chapitre 4. Rapport de gestion, rubrique « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée ». Dans le contexte de la préparation d'ORES aux futures obligations de la directive CSRD, une analyse spécifique liée aux thématiques de durabilité ESG a été effectuée en matière d'impacts, risques et opportunités, en préalable à l'analyse de double matérialité réalisée avec les parties prenantes externes et internes de l'entreprise – voir à ce sujet l'élément d'information 102-40 ci-après.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-30 Efficacité des procédures de gestion des risques** — L'examen et l'étude des objectifs y compris financiers de l'entreprise, notamment en termes de profils de risque et d'affectation des ressources, figurent parmi les missions du Conseil d'administration. Il est par ailleurs prévu qu'une fois par an, une séance du Conseil d'administra-

tion traite de la stratégie de l'entreprise et des risques qui y sont liés. Au cours de l'année, le point est fait sur son état d'avancement. Le Comité d'audit et Comité de direction réalisent une évaluation annuelle.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-31 Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux** — L'examen est réalisé annuellement dans la préparation et l'établissement du Plan stratégique de l'entreprise et de ses mises à jour, dans le Rapport d'activités et de développement durable et le Rapport de gestion – rubrique « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée ».

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-32 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable** — Le Conseil d'administration valide la démarche de reporting de développement durable, examine l'ensemble des éléments du rapport annuel et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-33 Communication des préoccupations majeures** — Voir à ce sujet le chapitre 2. Rapport d'activités et développement durable, rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et le chapitre 4. Rapport de gestion - rubrique « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information 102-21, 102-40 et 102-47.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-34 Nature et nombre total de préoccupations majeures** — Voir à ce sujet le chapitre 2. Rapport d'activités et développement durable, rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et

le chapitre 4. Rapport de gestion - rubrique « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information 102-21, 102-40 et 102-47.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-35 Politiques de rémunération** — Voir le chapitre 7. Rapports de rémunération.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-36 Procédure de détermination de la rémunération** — Dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), la rémunération des mandats exercés par les administrateurs non exécutifs est fixée par l'Assemblée générale et ce, sur proposition du Conseil d'administration, après avis du Comité de nomination et de rémunération. Il en va de même pour les rémunérations accordées aux membres des Comités et du Bureau exécutif.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-37 Implication des parties prenantes dans la rémunération** — Le cadre légal de rémunération est fixé par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) auquel ORES Assets est soumise en tant qu'intercommunale gestionnaire de réseaux de distribution.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

### 102-38 Ratio de la rémunération totale annuelle —

L'organisation doit fournir les informations suivantes :

**A.** Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.

**4.4** Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation doit, pour chaque pays où les activités sont significatives :

**4.4.1** Identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ;

Président du Comité de direction

**4.4.2** Calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ;

63.205,04 €

**4.4.3** Calculer le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.

511 %

**4.5** Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation devrait :

**4.5.1** Pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés

**4.5.1.1** Répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ;

Rémunération de base  
Bonus  
CCT90

**4.5.1.2** Préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ;

Oui

**4.5.1.3** Préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ;

Oui

**4.5.1.4** Préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;

ORES

**4.5.2** En fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :

**4.5.2.1** Salaire de base :  
rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;

**4.5.2.2** Rémunération monétaire :  
somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;

**4.5.2.3** Rémunération directe :  
somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

### 102-39 Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle —

L'organisation doit fournir les informations suivantes :

**A.** Le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.

**4.6** Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation doit, pour chaque pays d'implantation :

**4.6.1** Identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ;

Président du Comité de direction

**4.6.2** Calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération de la personne la mieux rémunérée par rapport à la période précédant la période de reporting ;

2,63%

**4.6.3** Calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ;

63.205,04 €

**4.6.4** Calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane entre la période de reporting précédente et la période de reporting actuelle ;

4,94%

**4.6.5** Calculer le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.

53,25%

**4.7** Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation devrait :

**4.7.1** Pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés

**4.7.1.1** Répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ;

Rémunération de base  
Bonus  
CCT90

**4.7.1.2** Préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ;

Oui

**4.7.1.3** Préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ;

Oui

**4.7.1.4** Préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;

ORES

**4.7.2** En fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :

**4.7.2.1** Salaire de base :  
rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;

**4.7.2.2** Rémunération monétaire :  
somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;

**4.7.2.3** Rémunération directe :  
somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.

# Engagement des parties prenantes

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-40 Liste de groupes de parties prenantes** — La dernière analyse complète de la chaîne de valeur d'ORES, en ce compris l'amont et l'aval des activités du Groupe, et des impacts liés à ces activités, a été réalisée en 2024. Elle a permis d'identifier les parties prenantes externes et internes les plus pertinentes en vue de l'exercice dit de «double matérialité» relatif aux impacts, risques et opportunités ESG de l'entreprise. Dans ce contexte, les catégories de parties prenantes suivantes avaient été identifiées :

### PARTIES PRENANTES EXTERNES

- Fournisseurs d'énergie
- Relations d'affaires
  - Clients
  - Fournisseurs de services
  - Fournisseurs d'équipements, biens et matières
  - Gestionnaires de réseaux de transport
  - Secrétariat social
  - Compagnies d'assurance
  - Sous-traitants
- Régulateur
- Pouvoirs publics
- Fédérations professionnelles
- Associations / ONG
- Académiques
- Investisseurs & banques

### PARTIES PRENANTES INTERNES

- Employés
- Représentants syndicaux
- Membres du Comité de direction
- Membres du Conseil d'administration

Pour chaque catégorie de parties prenantes, plusieurs organisations représentatives ainsi que les personnes de contact ont été identifiées et une liste de 65 contacts a été dressée. Une méthode de consultation a été choisie ensuite pour chaque partie prenante identifiée, en utilisant l'une des trois approches suivantes : participation à une table ronde en présentiel, entretien individuel en face à face (45 minutes) ou réponse à un questionnaire en ligne. Les représentants de 10 parties prenantes externes – sur 26 invités – ont pris part à la table ronde (représentants d'une institution financière, Elia, Essencia/UWE, Febiac, Febeg, Fédération des CPAS, Igretec, UMONS, UVCW, UCM). Quatre représentants de parties prenantes ont pu être interviewés (Cabinet du Ministre de l'Environnement, SPW AREN, CWaPE et BeProsumer). Une soixantaine de représentants de parties prenantes externes et internes ont été ensuite invités à compléter une enquête en ligne. L'ensemble des membres du personnel d'ORES a aussi eu la possibilité de répondre à ce même questionnaire.

Le tableau ci-dessous fait état du nombre de participants ayant répondu à l'enquête en ligne.

Les résultats de cette consultation (parties prenantes externes et internes) ont été consolidés avec les résultats découlant du travail préparatoire réalisé en interne sur les impacts, risques et opportunités.

Les seuils de matérialité des enjeux ESG (environnement, social, gouvernance) d'ORES dans le cadre de la CSRD ont ensuite été déterminés sur la base d'une pondération des résultats en valeurs relative et absolue. Pour plus de détails au sujet de ces enjeux matériels, voir le chapitre 2. du présent rapport – rubrique 1. Responsabilité sociale et durabilité.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-41 Accords de négociation collective** — 100%

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-42 Identification et sélection des parties prenantes** — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociale et durabilité » et l'élément d'information **102-40** ci-avant.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-43 Approche de l'implication des parties prenantes** — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociale et durabilité » et les éléments d'information **102-21** et **102-40** ci-avant.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés** — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociale et durabilité » et les éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

PARTIES PRENANTES	Nombre de participants
Association / ONG	2
Autorité publique / organisme public / régulateur	3
Client / consommateur	4
Fédération professionnelle	4
Membre du personnel ou administrateur d'ORES	151
Organisation syndicale	1
Partenaire commercial (prestataire de services, de travaux, de fournitures, sous-traitants...)	2
<b>Total</b>	<b>167</b>

# Méthode de reporting

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés** — ORES Assets, ORES et Connexio – Atrias est mise en équivalence.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu** — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-47 Liste des enjeux pertinents** — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité », paragraphe « ORES se prépare à la CSRD » et les éléments d'information **102-21** et **102-40**.

Pour des raisons de cohérence et de comparabilité – et compte tenu également des modifications dans l'applicabilité de la CSRD suite au report de deux ans annoncé en avril 2025 – ORES a choisi de rapporter dans le présent document sur les enjeux identifiés comme majeurs lors de son dernier exercice de matérialité. Ils ont été intégrés dans les rubriques relatives à la transition énergétique, aux réseaux de distribution et leur rôle dans la mise en œuvre de la transition, à la qualité de la relation clientèle dans ce contexte, aux enjeux liés aux ressources humaines, au bien-être au travail, à la prévention, ainsi qu'à la politique environnementale de l'entreprise – en ce compris son empreinte carbone et les mesures prises pour la réduire – et la politique de gestion des déchets.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-48 Réaffirmation des informations** — Comme indiqué au chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité », paragraphe « Une empreinte carbone en évolution », des vérifications ont eu lieu en 2024 par rapport aux données utilisées pour l'établissement de l'empreinte carbone de l'entreprise. Certaines incohérences ont été détectées, notamment sur les émissions relatives aux achats qui avaient été mal évaluées dans les premiers bilans réalisés. Les empreintes carbone communiquées dans les rapports annuels du groupe ORES relatifs aux exercices 2022 et 2023 ne doivent donc plus être prises en référence, puisqu'elles ont été surestimées par erreur. Elles ont été recalculées en 2024 et servent désormais de référence, en ce compris dans ce rapport 2025.

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-49 Modifications relatives au reporting** — Explications données ci-avant et chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité ».

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-50 Période de reporting** — Exercice 2025

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-51 Date du rapport le plus récent** — NA

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-52 Cycle de reporting** — Cycle annuel

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport** — Jean-Michel Brebant – Responsable RSE - [jeanmichel.brebant@ores.be](mailto:jeanmichel.brebant@ores.be)

## GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI** — Ce rapport annuel a été préparé en se basant sur les normes GRI 2016.

# Parties spécifiques

## GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

**201-1 Valeur économique directe générée et distribuée** — Le lecteur est renvoyé aux comptes annuels de l'organisation, au chapitre 4. Rapport de gestion.

## GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

**201-2 Implications financières et autres risques dus aux changements climatiques** — Voir le chapitre 4. Rapport de gestion.

## GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

**201-4 Aide financière publique** — Le Gouvernement wallon a approuvé en 2023 et 2024 des arrêtés relatifs à l'octroi de subventions aux GRD afin d'accélérer la transition énergétique. Dans ce cadre, près de 147 millions d'euros, provenant pour une part du budget du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) et, pour une autre, du plan REPowerEU de la Commission européenne, ont été accordés au groupe ORES et couvrent des projets qui ont commencé à être mis en œuvre en 2024 et se sont poursuivis en 2025. Par ailleurs, le Groupe a bénéficié de subventions reçues de la Région wallonne pour un projet de recherche d'intérêt général concernant l'utilisation des compteurs communicants.

## GRI 205 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption** — Voir éléments d'information généraux **102-16** et **102-17**.

## GRI 302 ÉNERGIE

**302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation** — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Suivi et contrôle de nos consommations ».

## GRI 302 ÉNERGIE

**302-4 Réduction de la consommation énergétique** — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Suivi et contrôle de nos consommations ».

## GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

**306-2 Déchets par type et méthode d'élimination** — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale ».

## GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

**306-4 Transport de déchets dangereux** — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Objectifs en matière de gestion des déchets ».

## GRI 307 CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

**307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale** — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe consacré à la politique environnementale.

## GRI 401 EMPLOI

**401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel** — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

**A.** Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région.

NOMBRE D'ENTRÉES 2025			
WALLONIE	Masculin	Féminin	Total
<30	48	26	<b>74</b>
>=30 <50	89	63	<b>152</b>
>=50	14	11	<b>25</b>
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>100</b>	<b>251</b>

**B.** Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting, par groupe d'âges, genre et région

NOMBRE DE SORTIES 2025			
WALLONIE	Masculin	Féminin	Total
<30	14	17	<b>31</b>
>=30 <50	36	45	<b>81</b>
>=50	36	16	<b>52</b>
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>78</b>	<b>164</b>

**GRI 401 EMPLOI**

**401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel** — Les avantages standards accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel.

Il s'agit notamment et au minimum :

**I. de l'assurance-vie**

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

**II. des soins de santé**

Hospitalisation et soins ambulatoires

**III. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité**

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

**IV. du congé parental**

Suivant la CCT 64 du 29/4/1997 :

le congé parental conventionnel

/ le congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière.

**V. de la retraite professionnelle**

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

**VI. de l'actionnariat salarié**

Néant

**VII. des autres avantages**

Avantages tarifaires, Fonds Social

**GRI 401 EMPLOI**

**401-3 Congé parental** — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

2025	Masculin	Féminin	Total
A. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre.	1.430	590	<b>2.020</b>
B. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre.	97	103	<b>200</b>
C. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre.	33	18	<b>51</b>
D. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre.	187	78	<b>265</b>
E. Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par genre.	34,02% 0,00%	17,48% 33,33%	<b>25,50%</b> <b>9,81%</b>

**GRI 402 RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION****Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles**

— Il n'y a pas de nombre minimal de semaines de préavis pour ces modifications. L'organisation s'engage à entamer la discussion entre partenaires sociaux en temps opportun et le plus rapidement possible quant aux modifications opérationnelles significatives et à impliquer ses employés et leurs représentants dans la négociation et la mise en œuvre de ces changements, dès lors qu'ils peuvent avoir des implications positives ou négatives pour les travailleurs. Selon la Convention collective de travail du 2/03/1989, le temps utile pour présenter un accord au personnel est fixé à deux heures. De manière pratique, lorsqu'un accord est conclu paritairement (CCT), les représentants syndicaux disposent de deux à quatre semaines pour le présenter au personnel. Ce délai de préavis n'est toutefois pas repris dans un accord.

**GRI 403****SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL****403-1 - Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction**

- ORES compte deux Comités de prévention et protection au travail (CPPT). Le CPPT « Ouest » compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants et un Collège Jeunes travailleurs, composé d'un mandat effectif. Le CPPT « Est » compte un Collège Employés composé de 8 mandats effectifs et 8 suppléants. Les délégations de l'employeur sont composées du même nombre de représentants. Les deux CPPT ont été renouvelés à l'issue des élections sociales qui se sont déroulées en 2024.

**GRI 403****SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**403-2 Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail** — Voir chapitre 2, rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Sécurité : des résultats contrastés »

**GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ**

**403-3 Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés** — ORES réalise un inventaire des travailleurs présentant un risque d'exposition à l'amiante, organise leur suivi médical, révisé et adapte régulièrement les méthodes de travail pour assurer une faible exposition. Sur cette base, le risque de maladie professionnelle est considéré comme peu élevé dans l'entreprise.

**GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**403-4 Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats** — 100%

**GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION**

**404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé** — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Formation du personnel et des partenaires ».

**GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION**

**404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition** — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Formation du personnel et des partenaires ».

**GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION**

**404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière** — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance ou d'évolution de carrière au cours de la période de reporting :

	Masculin	Féminin	Total
Direction	100%	100%	<b>100%</b>
Cadre	100%	100%	<b>100%</b>
Maîtrise	0%	0%	<b>0%</b>
Employé	0%	0%	<b>0%</b>

Un système de grille barémique a été introduit pour les catégories de personnel « employé » et « maîtrise » en nouvelles conditions de travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le système d'évaluation et de revue des performances en vigueur a été supprimé pour ces catégories de personnel, suite à la signature d'une Convention collective de travail relative à l'amélioration des conditions de rémunération. Ce système de grille barémique est assorti d'un processus de gestion du développement et de la reconnaissance.

**GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES**

**405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés** — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

**A.** Le pourcentage de membres du personnel présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversités suivantes :

GENRE ET GROUPE D'ÂGE	Masculin	Féminin
	<30	0,00%
>=30 <50	0,10%	0,00%
>=50	0,14%	0,03%
<b>Total</b>	<b>0,24%</b>	<b>0,03%</b>

**B.** Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle et catégories de diversité – Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement »

## GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

**405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes** — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes (écart salarial) pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS	
TERRITOIRE D'ORES EN WALLONIE 2025	Ratio Féminin / Masculin
Direction	-6,42%
Cadre	-4,39%
Maîtrise	-7,03%
Employé	-2,59%
<b>Total</b>	<b>-5,69%</b>

## GRI 412 ÉVALUATION DES DROITS DE L'HOMME

**412-3 Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou des antécédents en matière de respect des droits de l'homme** — Dans le contexte de la législation sur les marchés publics à laquelle elle est soumise, ORES exige de ses fournisseurs, entrepreneurs et prestataires sous-traitants le respect des règles européennes, nationales et wallonnes en matière de durabilité et donc de respect des droits de l'homme et d'éthique. Les marchés les plus sensibles à la fraude, notamment ceux qui sont liés à des travaux sur chantier, sont encadrés par des dispositions spécifiques. Les adjudicataires doivent garantir l'enregistrement des travaux et des travailleurs, leur rémunération, le signalement de personnel détaché, la connaissance suffisante par les travailleurs sous-traitants de la langue du marché, le logement digne et convenable des travailleurs qui ne peuvent pas rentrer de manière journalière à leur domicile, etc. Des pénalités dissuasives, uniques ou journalières, sont prévues dans les cahiers des charges en fonction des infractions constatées.

## GRI 414 ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS

**414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux** — Voir éléments d'information **102-9** et **102-10** ci-avant.

## GRI 416 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

**416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité** — Les impacts potentiels des actes techniques, produits et matériaux utilisés par l'entreprise sont évalués de manière constante et systématique (documents-méthodes, spécifications techniques, fiches-produits, notes d'instruction, etc.) par le service Prévention et Environnement de l'entreprise. Des équipes opérationnelles formées aux politiques de sécurité et de prévention assurent les activités d'exploitation et la surveillance des réseaux en veillant à la limitation et à la gestion des risques liés à ces actes, produits et matériaux, pour elles-mêmes et pour les populations en contact avec nos activités.

# Chapitre

# 4

A large, white, stylized number '4' is the central focus, overlaid on a background image. The background shows a row of white wind turbines in a green field under a clear blue sky. The image is split vertically: the left side is a blurred green field, and the right side shows the turbines and sky in sharp focus.

# Rapport de gestion

① Commentaires sur les comptes annuels	64
<hr/>	
② Comptes annuels	80



# ① Commentaires sur les comptes annuels

Article 3:6 du Code des sociétés et des associations.

## 1.1 Exposé fidèle sur

### L'évolution des affaires de la société

L'évolution des affaires est plus amplement développée au chapitre « 2. Rapport d'activités et de développement durable », auquel il est renvoyé. Les lignes de développement et le plan financier prévisionnel sont repris dans le plan stratégique, accessible sur les sites internet d'ORES et ORES Assets.

### Les résultats et la situation de la société

#### I. Remarque préliminaire

ORES Assets évolue dans un cadre particulier. La gestion des réseaux de distribution est une activité régulée, à laquelle un monopole est octroyé pour une période donnée. Un cadre réglementaire, composé de lois, décrets, arrêtés et décisions des régulateurs encadre l'activité d'ORES Assets. Le revenu autorisé ainsi que les tarifs facturés par le gestionnaire de réseau de distribution pour l'utilisation de son réseau ou pour diverses prestations réalisées à la demande des clients utilisateurs du réseau doivent être préalablement approuvés par le régulateur. Ce dernier contrôle la bonne application des tarifs approuvés et réalise annuellement le

contrôle des écarts entre le budget et la réalité des charges et des produits (décaissant des tarifs approuvés).

Les principes et modalités de détermination du revenu autorisé et des tarifs ainsi que le contrôle des écarts sont prévus dans le cadre réglementaire dont les éléments principaux sont le décret wallon du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution de gaz et d'électricité ainsi que la méthodologie tarifaire adoptée par la CWaPE.

La méthodologie applicable au cours de l'année 2024 est la méthodologie tarifaire adoptée par le CWaPE le 13 avril 2023 (ci-après « la méthodologie tarifaire CWaPE 2024 »). Elle vise la seule année 2024 qui constitue une transition entre deux périodes tarifaires (2019-2023 et 2025-2029).

La méthodologie applicable au cours de l'année 2025 est la méthodologie tarifaire adoptée par le CWaPE le 31 mai 2023 pour la période réglementaire 2025-2029 (ci-après « la méthodologie tarifaire CWaPE 2025-2029 »).

Cette méthodologie tarifaire s'applique donc pour une période de cinq ans qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et qui prendra fin le 31 décembre 2029. Elle précise notamment les éléments constitutifs du revenu autorisé qui pourront être répercutés dans les tarifs et leur classification. Elle prolonge un système essentiellement de type « Revenu cap », détermine la marge bénéficiaire équitable, fixe les taux d'amortissement, définit les modalités du contrôle

des écarts entre le budget et la réalité, fixe les règles relatives aux tarifs de re-facturation des charges d'utilisation du réseau de transport en électricité, etc.

Le revenu autorisé du GRD est notamment constitué des charges et produits nets opérationnels, des charges nettes relatives au déploiement des compteurs communicants électricité, de la marge bénéficiaire équitable, du terme « qualité » et le cas échéant d'une quote-part du montant à apurer des soldes réglementaires des années précédentes.

Les charges nettes contrôlables du revenu autorisé évoluent selon les facteurs fixés dans la méthodologie tarifaire.

Elles sont fixées à partir de la moyenne des charges nettes contrôlables réelles de 2015 à 2022 indexées, tout en tenant compte d'un facteur d'amélioration de l'efficacité individuel. À partir de 2026, ces charges évoluent sur la base des facteurs de l'indice santé et du facteur d'amélioration de l'efficacité individuels.

#### I.A MARGE BÉNÉFICIAIRE ÉQUITABLE

La mise en application de la méthodologie tarifaire CWaPE 2025-2029 a prolongé la notion de la marge bénéficiaire équitable (MBE). Elle rémunère le capital investi dans l'actif régulé du GRD (« Regulated Asset Base » ou RAB) (la REMCI) ainsi que les financements externes du GRD.

Le pourcentage de rendement, le WaCC, est fixe et non révisible pour la période régulatoire.

La marge bénéficiaire se calcule selon la formule suivante: MBE = (RAB hors plus-value de réévaluation x pourcentage de rendement autorisé) + (plus-value de réévaluation x pourcentage de rendement autorisé).

La formule applicable pour le calcul du pourcentage de rendement de la marge bénéficiaire équitable (WaCC) applicable à la RAB hors plus-value de réévaluation se présente comme suit :

$$\text{WaCC}_{\text{après impôts}} = \frac{E}{E+D} \times k_e + \frac{D}{E+D} \times k_D$$

**AVEC:**

E = capitaux propres

D = dette financière

E/(E+D) = ratio des fonds propres = 47,5%

D/(E+D) = ratio d'endettement = 52,5%

$k_e$  = coût des capitaux propres =  $r_f + \beta_e (k_m - r_f) = 5,07\%$

**AVEC:**

$r_f$  = taux sans risque nominal = 1,64%

$\beta_e$  = bêta des fonds propres = 0,73

$k_m - r_f$  = prime de risque de marché = 4,70%

$k_D$  = coût de la dette =  $k_{nd} * r_n + k_{ad} * (1 - r_n) + f_t = 3,08\%$

**AVEC:**

$k_{nd}$  = coût de la nouvelle dette = 4,03%

$r_n$  = ratio nouvelle dette / dette totale = 55%

$k_{ad}$  = coût de l'ancienne dette = 1,70%

$f_t$  = frais de transaction = 0,10%

**WaCC** = 4,027%

Le pourcentage de rendement de la marge bénéficiaire équitable (WaCC') applicable à la plus-value de réévaluation est fixé dans le tableau ci-dessous :

2025	4,027%
2026	3,624%
2027	3,222%
2028	2,819%
2029	2,416%

La valeur initiale de la base d'actifs régulés (RAB) hors plus-value de réévaluation est sa valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 déterminée par la base d'actifs régulés hors plus-value de réévaluation au 31 décembre 2022 à laquelle sont ajoutées les valeurs d'acquisition des investissements « réseau » et « hors réseau » (incluses les immobilisations incorporelles liées aux projets informatiques) des années 2023 et 2024. Ensuite, les mises hors services, les amortissements ainsi que les interventions de tiers des années 2023 et 2024 sont déduites de la somme obtenue.

La valeur de la base d'actifs régulés évolue chaque année de la période régulatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par l'ajout des valeurs d'acquisition des investissements « réseau » et « hors réseau » de l'exercice concerné et par la déduction des mises hors service, des amortissements ainsi que des interventions de tiers de ce même exercice. La valeur de la RAB prise en compte dans le calcul de la marge bénéficiaire équitable d'un exercice est la valeur réelle de cet exercice.

La valeur initiale de la plus-value de réévaluation est sa valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de laquelle sont déduites les parties mises hors services en 2023 et 2024 (pour autant que les montants y correspondant soient portés en réserve au passif du bilan).

**I.B CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS**

En ce qui concerne les charges et produits opérationnels, il y a lieu de distinguer les éléments non-contrôlables et les éléments contrôlables. Une révision de la classification d'application depuis 2019 a été introduite avec l'entrée en vigueur de la méthodologie tarifaire 2025-2029. La proportion de charges contrôlables augmente alors que celle de charges non-contrôlables diminue.

Les charges et produits opérationnels non-contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets n'exerce pas de contrôle direct. Les charges et produits contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets exerce un contrôle direct.

Les écarts annuels relatifs aux charges non-contrôlables, mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réellement distribués et ceux qui ont été estimés lors du calcul des tarifs, constituent, sous réserve du contrôle de la CWaPE, soit une créance (actif régulatoire ou déficit constaté), soit une dette (passif régulatoire ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan d'ORES Assets.

La différence annuelle entre les charges contrôlables réelles et les charges contrôlables budgétées fait partie du résultat comptable d'ORES Assets. Les bonus sur les charges contrôlables (si les charges contrôlables réelles sont inférieures aux charges contrôlables budgétées) sont maintenus dans les fonds propres. Les malus sur charges contrôlables (si les charges contrôlables réelles sont supérieures aux charges contrôlables budgétées) sont intégralement à charge des associés.

### I.C CHARGES NETTES RELATIVES AU DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS

Les charges nettes relatives au déploiement de compteurs communicants électricité sont budgétées sur la base du plan de déploiement des compteurs communicants électricité d'ORES établi dans le respect du cadre légal.

Ces charges comprennent des charges nettes opérationnelles, des charges nettes liées aux immobilisations corporelles additionnelles ainsi que des charges nettes liées aux immobilisations incorporelles additionnelles. Elles sont déterminées en complétant, à partir des hypothèses propres à ORES, le modèle de business case arrêté par la CWaPE.

### I.D TARIFS DE DISTRIBUTION

Les tarifs sont fixés sur la base des revenus autorisés de l'électricité et du gaz naturel approuvés par le régulateur. Depuis 2024, il s'agit de tarifs périodiques péréqués, à savoir que tous les clients d'ORES Assets, selon leur catégorie, paieront un tarif identique pour la distribution d'électricité ou de gaz peu importe où ils résident en Wallonie.

Les propositions de tarifs périodiques électricité 2025 et gaz 2025-2029 d'ORES Assets ont été approuvées le 12 octobre 2024. Les propositions de tarifs périodiques électricité 2026-2029 ont été approuvées le 26 juin 2025. Le 19 décembre 2024, ce sont les propositions de tarifs non-périodiques électricité et gaz 2025-2029 qui l'ont été.

Les tarifs de refacturation des charges d'utilisation du réseau de transport sont fixés annuellement. Ils portent sur une période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. La proposition de ce tarif pour l'exercice 2025 a été approuvée par la CWaPE le 29 novembre 2024. La proposition relative à l'exercice 2026 a quant à elle été approuvée par la CWaPE le 15 décembre 2025.

### I.E SOLDES RÉGULATOIRES

Au cours de l'exercice 2025, selon les montants déterminés par la CWaPE dans la méthodologie tarifaire 2025-2029, ORES Assets a récupéré certains soldes du passé via les tarifs.

Sur la base de la méthodologie tarifaire 2025-2029, plusieurs décisions d'approbation et d'affectation des soldes électricité et gaz ont été prises pour les futurs exercices. En voici le détail :

SOLDE RÉGULATOIRE (PARTIE DISTRIBUTION)		Décision d'approbation	Décision d'affectation	Affectation
ELECTRICITE	Reliquat solde 2015 Gaselwest	29/04/2021	26/06/2025	25% – de 2026 à 2029
	Reliquat soldes 2015 et 2016 PBE	29/04/2021		
	Reliquat soldes 2017 et 2018	13/01/2021		
	Soldes 2017 et 2018 (décisions 2022)	25/04/2024		
	Reliquat solde 2019	29/04/2021		
	Soldes 2019 à 2023 relatifs au projet de compteurs communicants	28/10/2021		
	Solde 2020	25/11/2021		
	Solde 2021	15/11/2022		
	Solde 2022	30/01/2024		
	Solde 2023	20/05/2025		
	Solde révision RA 2025 du 20/02/2025	20/02/2025		
	Solde révision RA 2025 du 03/04/2025	03/04/2025		
Solde 2024	18/12/2025	18/12/2025	L'affectation du solde relatif à la basse tension sera réalisée sur 2026 et 2027. L'affectation du solde sur les autres niveaux de tension sera réalisée à raison de 20% en 2026, 25% en 2027 et 2028, et 30% en 2029	
GAZ	Soldes 2017 et 2018 (décisions 2022)	25/04/2024	29/11/2024	20% par année – de 2025 à 2029
	Solde 2020	25/11/2021		
	Solde 2021	15/12/2022		
	Solde 2022	30 /01/2024		
	Solde 2023	15/05/2025	15/05/2025	
	Solde 2024	16/10/2025	16/10/2025	

## I.F RÈGLES D'IMPUTATION DES POSTES D'ACTIF ET DE PASSIF ET DES PRODUITS ET CHARGES APPLIQUÉES POUR ÉTABLIR LES COMPTES SÉPARÉS

ORES Assets tient des comptes séparés pour les activités régulées (les activités de distribution en électricité et en gaz) ainsi que pour les activités non-régulées (à savoir l'éclairage public considéré comme non relevant des obligations de service public (OSP), les projets spécifiques tels que LogisCER (terminé fin 2024) ou Reactive Power Market (terminé début 2025)).

Les activités non-régulées autres sont comptabilisées dans des entités comptables bien distinctes. Les activités régulées et les activités non-régulées pour lesquelles une dérogation a été obtenue sont enregistrées dans des entités comptables et sont scindées par l'intermédiaire de la comptabilité analytique. Des objets analytiques spécifiques ont en effet été créés pour identifier précisément l'ensemble des coûts relatifs aux activités non-régulées et permettent ainsi des traitements comptables (production de bilans et comptes de résultats) et réglementaires (calcul des soldes et bonus/malus) différenciés.

Les règles d'imputation des postes d'actif et de passif et des produits et charges appliquées pour l'établissement de comptes séparés à préparer dans le cadre du rapport annuel et des comptes annuels sont donc les suivantes :

- Les opérations comptables liées aux éléments d'actif, de passif, de produits et de charges directement attribuables aux activités régulées de distribution électricité, activités régulées de distribution gaz, activités non régulées dérogatoires et autres sont enregistrées directement dans le compte correspondant ;
- Les éléments d'actif, de passif, de produits et de charges non directement attribuables aux activités régulées de distribution électricité, activités régulées de distribution gaz et activités non régulées font l'objet d'imputations indirectes aux comptes séparés au travers de clefs de répartition objectives, régulièrement revues et approuvées par les organes de gestion.

L'ensemble de ces règles d'imputation sont synthétisées dans une notice méthodologique conformément aux lignes directrices CD-23f16-CWaPE-0049 établies en application de l'article 213 de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne pour la période réglementaire 2025-2029. La notice méthodologique est mise à la disposition du réviseur d'ORES Assets et de la CWaPE.

## II. Commentaires sur les comptes annuels d'ORES Assets en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société

### II.A ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2025

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS (EN k€)	31/12/2025	31/12/2024
Ventes et prestations	1.211.221	1.136.742
Coût des ventes et prestations	-1.026.644	-988.421
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>184.577</b>	<b>148.321</b>
Produits financiers	3.621	4.354
Charges financières	-53.078	-49.431
<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>135.120</b>	<b>103.244</b>
Prélèvements sur les impôts différés	587	28
Impôts sur le résultat	-39.201	-30.894
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>96.506</b>	<b>72.378</b>
Prélèvement sur les réserves	2.888	269
Transfert aux réserves immunisées	0	-997
<b>Bénéfice de l'exercice à affecter</b>	<b>99.394</b>	<b>71.650</b>
Prélèvement sur les réserves disponibles	0	4.764
Dotations aux réserves disponibles	25.315	-269
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>74.079</b>	<b>76.145</b>
Activité gestion des réseaux	74.080	76.228
Autres activités	-1	-83

DIVIDENDES À DISTRIBUER PAR ACTIVITÉ (EN k€)	31/12/2025	31/12/2024
Gestion réseaux	74.080	76.228
Autres activités	-1	-83
<b>Total</b>	<b>74.079</b>	<b>76.145</b>

En 2025, ORES Assets enregistre un bénéfice de l'exercice de 96.506 k€, en progression de 33,34% par rapport au résultat de 72.378 k€ obtenu en 2024.

En 2025, les dividendes distribuables aux associés d'ORES Assets s'élèvent, après affectation de la perte provenant des « autres activités », à 74.079 k€, conformément à la politique de dividendes 2025-2029.

En 2024, les dividendes distribués s'élevaient à 76.145 k€. Cette diminution de 2,7% résulte de la mise en œuvre de la nouvelle politique de dividendes, qui prévoit un dividende basé sur l'exercice 2023 pour l'activité « gestion des réseaux », indexé annuellement de 1,8% pour la période 2026-2029.

**Le montant des ventes et prestations** s'élève à 1.211.221 k€ en 2025, en hausse de 6,6% par rapport à 2024. Il est constitué du chiffre d'affaires d'ORES Assets, qui progresse de 9,14% par rapport à l'exercice précédent (1.159.409 k€ en 2025 contre 1.062.304 k€ en 2024).

Celui-ci comprend principalement :

- Les redevances de transit facturées aux fournisseurs d'énergie constituent l'essentiel du chiffre d'affaires, et se répartissent par fluide comme suit :
  - **Électricité** : Les redevances liées à l'électricité atteignent 880.261 k€ en 2025, contre 716.666 k€ en 2024, soit une progression de 22,83%. Elles intègrent la RTNR (redevance de transit non relevée). L'augmentation observée s'explique principalement par la hausse des tarifs de distribution, et de transport en 2025, tant pour les prélèvements que pour les injections, grâce à l'approbation de nouveaux tarifs pour la période 2025-2029. Cette augmentation est largement compensée par la diminution de la RTNR, qui s'établit à -40.413 k€ en 2025 contre 9.431 k€ en 2024. Cette évolution résulte d'un écart important entre les acomptes facturés (basés sur les estimations de l'année précédente) et la consommation réelle constatée. Ce décalage reflète entre autres un changement d'habitudes de consommation des clients depuis la crise énergétique, ainsi qu'un ensoleillement accru ayant favorisé la consommation d'énergie issue de sources alternatives.

- **Gaz:** Les redevances de transit (qui comprennent également la RTNR) s'élèvent à 221.105k€ en 2025 contre 190.856k€ en 2024, soit une progression globale de 15,8%. Cette évolution s'explique par une hausse des recettes liées aux opérations de prélèvement (hors injection) de 19% (en raison de l'augmentation des tarifs de distribution en 2025); ainsi que par une légère croissance des volumes facturés (+2,47%). Tout comme pour l'électricité, cette évolution est compensée par une diminution de la RTNR, qui s'établit à -1.419k€ en 2025 contre 3.532k€ en 2024.
- Les soldes réglementaires de l'exercice :
  - **Électricité:** L'actif réglementaire (AR) propre à l'année 2025 s'élève à +24.178k€, contre +74.069k€ en 2024. Cette évolution reflète :
    - une récupération sur les volumes, les volumes réels étant plus faibles que ceux budgétés ;
    - une réindexation favorable des coûts contrôlables sur base du taux d'inflation réel 2025 ;
    - un budget supplémentaire accordé par le régulateur pour le déploiement des compteurs communicants, mais non encore répercuté dans les tarifs en vigueur en 2025.

Ces éléments sont partiellement compensés par un passif réglementaire relatif aux charges moins importantes émanant des factures émises dans le cadre du processus de réconciliation financière.

- **Gaz:** L'actif réglementaire propre à l'année 2025 s'établit à +2.239k€, contre +14.173k€ en 2024. Ce solde résulte principalement :
  - de l'indexation des coûts contrôlables sur base du taux d'inflation réel 2025 ;
  - d'une récupération liée à des volumes gaz réels plus faibles que ceux budgétés.

Ces facteurs sont toutefois compensés en partie par un passif réglementaire relatif aux charges liées à la redevance de voirie, plus faibles que prévues budgétairement.

L'acompte récupéré (-) / restitué (+) sur les soldes réglementaires du passé, selon un pourcentage déterminé par la CWaPE sont :

- en 2024, les prises en résultat ne concernaient que l'activité gaz, les décisions relatives à l'électricité étant reportées à la période tarifaire 2025–2029.
- en 2025, 20% des soldes réglementaires antérieurs (jusqu'en 2023) ont été intégrés dans les tarifs électricité, ainsi que 20% des soldes 2022 et 2023 pour le gaz (voir tableau ci-dessus).

Cela se traduit par :

- une récupération en électricité de -23.883k€ (contre 0k€ en 2024) ;
- une récupération en gaz de -9.088k€ (contre -7.963k€ en 2024).

Les **autres produits d'exploitation** atteignent 50.676k€ en 2025, contre 72.943k€ en 2024. Ils comprennent notamment :

- les facturations liées aux conventions conclues avec des tiers : location de bâtiments, mise à disposition de fibres optiques, facturation de fraudes constatées et de dégâts causés aux installations d'ORES Assets ;
- les montants à recevoir de la Région wallonne, notamment pour la compensation des primes liées au tarif prosumer, en baisse de 11.843k€ vu que la mesure a pris fin au 31 décembre 2023 ;
- les compensations fédérales pour les clients sociaux facturés selon un tarif spécifique. Concernant cette dernière composante, une baisse de 7.377k€ est enregistrée en 2025 en raison :

- de l'arrêt de l'extension du tarif social régional (PRC) en juin 2023 ;
- d'un écart plus limité entre les prix de marché et le tarif social constaté durant l'année 2025.
- la réconciliation financière entre les fournisseurs d'énergie (écart entre les volumes bruts alloués et les volumes facturés), en diminution de 4.642k€.

Les **achats de marchandises** s'élèvent à 30.863k€ en 2025, contre 36.308k€ en 2024, soit une diminution globale de 15%. Ces achats correspondent principalement aux acquisitions d'énergie (électricité et gaz) destinées à la clientèle d'ORES Assets dans le cadre des obligations de service public (OSP).

La baisse globale enregistrée en 2025 s'explique essentiellement par :

- une forte diminution du prix d'achat moyen de l'électricité, en recul de -37,18 % par rapport à 2024 ;
- une baisse des volumes d'électricité achetés de -1,47 %.

Ces effets favorables sont toutefois largement contrebalancés par l'évolution à la hausse des paramètres liés au gaz :

- hausse du prix d'achat moyen du gaz de +36,80 % ;
- augmentation des volumes achetés de +10,01 %.

**Les biens et services divers** s'élèvent à 771.641 k€ en 2025, contre 724.801 k€ en 2024, soit une augmentation de 6,46 %. Ils se composent principalement des éléments suivants :

- **Les frais de gestion d'exploitation – ORES :** Ces frais atteignent 358.225 k€ en 2025, contre 353.509 k€ en 2024, soit une progression de 1,33 %.
- **Les frais de gestion d'exploitation – Connexio :** Ces frais diminuent à 9.933 k€ en 2025, contre 10.648 k€ en 2024, soit une baisse de 6,71 %.
- **La redevance de transport facturée par Elia :** Ces charges s'élèvent à 259.898 k€ en 2025, contre 190.948 k€ en 2024, soit une augmentation de 36,14 %. Cette évolution résulte :
  - de la forte augmentation du coût du transport Elia (+69,52 %),
  - partiellement compensée par la diminution des surcharges et cotisations (-40,08 %),
  - tandis que les volumes transportés restent globalement stables (-1,98 %).

- **La compensation des pertes.** Le coût de la compensation des pertes s'établit à 52.703 k€ en 2025, contre 83.533 k€ en 2024, soit une baisse notable de 36,91 %. Cette diminution découle principalement de la baisse du prix d'achat en 2025 (-37,81 %) alors que les volumes achetés sont assez stables (+1 %).
- **Les charges de la redevance de voirie.** Les redevances de voirie pour l'électricité et le gaz atteignent 45.350 k€ en 2025, contre 42.852 k€ en 2024, soit une augmentation de 5,83 %. Cette hausse est principalement liée à une augmentation globale des volumes distribués entre 2024 et 2025.

Le montant des amortissements s'élève à 186.773 k€ en 2025, contre 177.104 k€ en 2024, soit une augmentation de 5,46 %. Cette évolution reflète la hausse des investissements constatée entre 2024 et 2025 tant en immobilisations incorporelles que corporelles.

Les réductions de valeur sur créances commerciales représentent une dotation de 661 k€ en 2025, contre 1.641 k€ en 2024, soit une diminution de 979 k€ par rapport à l'exercice précédent.

La rubrique des provisions pour risques et charges présente un solde de 458 k€ en 2025, contre un solde nul en 2024. Ce solde est uniquement constitué d'une nouvelle provision qui couvre les amendes estimées infligées par le régulateur, pour non-respect du timing de déblocage de certains compteurs clients (369 k€) ainsi que les réclamations des fournisseurs d'énergie au titre de manque à gagner lié au blocage de la facturation de certains clients.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 35.302 k€ en 2025, 48.567 k€ en 2024, soit une diminution de -27,31 %. Elles regroupent notamment :

- les moins-values enregistrées suite aux désaffectations d'immobilisations corporelles : 15.838 k€ en 2025 contre 15.686 k€ en 2024, en légère augmentation de 1 % ;

- les moins-values sur créances commerciales, dont la majorité avait fait l'objet d'une réduction de valeur, en diminution de -33,17% (8.465 k€ en 2025 contre 12.667 k€ en 2024). Tout comme en 2024, plusieurs lots de créances se rapportant à la clientèle protégée et aux travaux ont été vendus au cours de l'année 2025, à un taux préférentiel, générant des moins-values. La valeur des lots de créances vendus en 2025 a été moins importante qu'en 2024, ce qui explique que les moins-values sont également moins importantes ;
- les charges d'exploitation diverses sont en nette augmentation en 2025 : 1.843 k€, contre 12 k€ en 2024, soit une augmentation de 1.831 k€ (+154%). Cette augmentation importante s'explique par la prise en charge des paiements d'indemnités dues aux fournisseurs d'énergie commerciaux, dans le cadre du règlement des « blocages marchés » Atrias (voir également la rubrique « provisions » à ce sujet) ;
- les primes payées à la clientèle dans le cadre de la promotion des raccordements au réseau de gaz (campagne Promogaz arrêtée en 2024) et du soutien au photovoltaïque (tarif prosumer) pour un total de 4.131 k€ en 2025 contre 16.814 k€, en diminution de -75,43%. Cette baisse provient principalement du versement de primes aux clients particuliers pour le remboursement partiel du tarif prosumer facturé aux fournisseurs d'énergie, mesure ayant pris fin au 31 décembre 2023.

La rubrique des charges d'exploitation non récurrentes présente un solde de 947 k€ à fin 2025, alors qu'aucun montant n'avait été enregistré en 2024. Ce solde résulte du test de dépréciation (impairment test) réalisé sur les immobilisations incorporelles au cours de l'exercice. À la suite de ce test, certaines immobilisations incorporelles ont fait l'objet de désaffectations générant une charge de 947 k€.

Les produits financiers s'élèvent à 3.621 k€ en 2025, contre 4.354 k€ en 2024, soit une diminution de 16,85 %. Ils comprennent principalement les intérêts générés par les instruments de couverture (1.391 k€) et le produit d'amortissement des subsides (1.761 k€). Pour rappel, en 2024, ORES Assets a bénéficié de subsides en capital pour un montant total de 146,9M€, destinés au financement d'investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique du réseau, à accroître la capacité d'accueil des installations de production renouvelable, à maîtriser les coûts liés à la transition énergétique. Ces subsides sont octroyés par la Région wallonne dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW), ainsi qu'en partie par des fonds européens dans le cadre de RepowerEU. Conformément aux règles comptables, ces subsides font l'objet d'un transfert échelonné en résultat, proportionnellement aux amortissements des immobilisations financées. En 2025, ce transfert représente un produit financier de 1.761 k€, contre 83 k€ en 2024.

Les charges financières s'élèvent à 53.078 k€ en 2025, contre 49.431 k€ en 2024, soit une hausse de 7,38 %. Elles comprennent principalement :

- les intérêts sur emprunts bancaires : 6.412 k€ en 2025 (contre 11.597 k€ en 2024), en diminution suite à l'extinction progressive des emprunts historiques contractés par les anciennes intercommunales ;
- les intérêts sur emprunts contractés auprès de la filiale ORES : 46.653 k€ en 2025 (contre 37.815 k€ en 2024). L'augmentation des intérêts envers la filiale ORES s'explique principalement par la souscription, en avril 2025, d'un nouvel emprunt USPP pour un montant de 250 M€.

Le mouvement sur impôts différés s'élève à 587 k€ en 2025, contre 28 k€ en 2024. Il est directement lié aux subsides en capital octroyés par la Région wallonne et l'Europe (voir commentaires dans la rubrique produits financiers).

Les impôts s'élèvent à 39.201 k€ en 2025, contre 30.894 k€ en 2024, soit une augmentation de 26,89 %. Ils correspondent principalement à la charge fiscale estimée pour l'exercice 2025. Cette hausse s'explique essentiellement par un résultat avant impôt nettement supérieur à celui de 2024, en progression de 31.875 k€, ce qui entraîne mécaniquement une charge d'impôt plus élevée.

Enfin, contrairement à l'exercice 2024, aucun investissement dans le programme Tax Shelter n'a été réalisé en 2025. Par ailleurs, un transfert vers les réserves disponibles d'un montant de 2.888 k€ a été comptabilisé en 2025, à la suite de la réception des attestations définitives relatives aux opérations Tax Shelter des exercices 2021 et 2022.

Le résultat à affecter de l'exercice 2025 s'établit à 99.394 k€, en progression par rapport aux 71.650 k€ enregistrés en 2024, soit une augmentation de 27.744 k€. Dans le cadre de l'affectation du résultat et conformément à la politique de distribution de dividendes applicable pour l'exercice 2025, le montant des dividendes attribués aux associés s'élève à 74.079 k€, contre 76.145 k€ pour l'exercice précédent. Le solde du résultat à affecter, soit 25.315 k€, a été affecté aux réserves disponibles.

En 2025, le nombre de codes EAN actifs (European Article Numbering – points de fourniture) relevant de la responsabilité directe d'ORES Assets atteint 1.424.431 en électricité, soit une progression de +0,6% par rapport à 2024, et 540.741 en gaz naturel, en hausse de +0,80% par rapport à l'exercice précédent.

La REMCI d'ORES Assets s'élève à 104.580 k€ pour l'ensemble des fluides en 2025, contre 108.896 k€ en 2024, soit une diminution de -3,96%. Cette baisse résulte principalement de la réduction du taux WACC (coût moyen pondéré du capital) appliqué en 2025 dans le calcul de la REMCI. En effet, conformément à la méthodologie tarifaire 2025-2029, le taux WACC passe de 2,613% en 2024 à

2,409% en 2025. La REMCI reste influencée exclusivement par la RAB moyenne (hors investissements subsidiés).

Pour l'ensemble des fluides, les malus sur coûts contrôlables s'établissent à 26.629 k€ en 2025, contre 50.757 k€ en 2024. Parallèlement, la société enregistre des bonus sur charges financières de 18.554 k€, en augmentation par rapport aux 14.322 k€ constatés en 2024. Au 31 décembre 2025, le cumul des soldes réglementaires de transport et de distribution non encore récupérés ou restitués pour les exercices 2015 à 2025 atteint 252.097 k€ (AR). Ce montant se répartit comme suit :

- Électricité : 199.333 k€
- Gaz : 52.764 k€

## II.B ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

Au 31 décembre 2025, le total du bilan d'ORES Assets s'élève à 5.227.754 k€, contre 4.873.759 k€ à la clôture de l'exercice 2024.

### II.B.1 ACTIF

Les immobilisations incorporelles enregistrent une augmentation de 20.418 k€, pour atteindre une valeur nette comptable de 95.917 k€ au 31 décembre 2025. Elles correspondent essentiellement à des dépenses liées à divers projets informatiques. Les investissements de l'exercice concernent entre autres les projets Smart Grid (« développement des réseaux intelligents »), Smart Meter (« développement des compteurs communicants ») ainsi que la migration vers une nouvelle version de notre ERP (projet NEO). L'évolution de la rubrique s'explique comme suit :

- Investissements de l'exercice : +33.224 k€
- Amortissements de l'exercice : -11.859 k€
- Désaffectations de l'exercice : -947 k€

Les immobilisations corporelles affichent une augmentation de 252.961 k€ au cours de l'exercice, pour atteindre un total de 4.425.198 k€ au 31 décembre 2025. Cette évolution résulte des éléments suivants :

- Investissements nets de l'exercice : +444.249 k€
- Amortissements de l'exercice (incluant l'amortissement de la plus-value de réévaluation) : -174.913 k€
- Mises hors service d'installations : -16.375 k€

Les immobilisations financières s'élèvent à 8.736 k€ au 31 décembre 2025, contre 8.741 k€ à la clôture de l'exercice 2024. La légère diminution enregistrée résulte de la variation des cautionnements en numéraire liés aux locations d'immeubles en cours. Par ailleurs, ORES Assets détient les participations suivantes :

- 2.453 actions d'ORES ;
- 7 parts de Laborelec ;
- 2.400 parts d'Igretec ;
- 62 parts d'Atrias ;
- 93 actions de Comnexio.

Les créances à plus d'un an s'élèvent à 29.634 k€ au 31 décembre 2025, contre 91.040 k€ à la clôture de l'exercice 2024, soit une diminution de 61.406 k€. Cette rubrique comprend notamment :

- les créances détenues sur les communes dans le cadre :
  - du remplacement des lampes Hg HP, projet clôturé en 2019 ;
  - de l'AGW Éclairage Public (EP), qui impose le remplacement, sur une période de dix ans, de l'ensemble des luminaires communaux par des LED ;

- un montant relatif aux subsides à recevoir à long terme de la Région wallonne, soit dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW), soit dans celui de REPowerEU (via l'Union européenne). Le montant des subsides à recevoir à long terme s'élève à 23.518 k€ au 31 décembre 2025, contre 83.984 k€ un an plus tôt, soit une diminution de 60.465 k€. Cette répartition long/court terme repose sur une projection des investissements subsidiés à réaliser dans les prochaines années.

Les stocks et commandes en cours d'exécution affichent une augmentation de 1.136 k€, pour atteindre un montant total de 12.868 k€ au 31 décembre 2025. Ils sont constitués principalement des travaux en cours réalisés pour compte des particuliers et des communes.

Les créances commerciales enregistrent une hausse de 7.752 k€ pour atteindre 173.064 k€ au 31 décembre 2025. Ce poste se compose notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, des créances sur la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (fournisseur temporaire), du montant des notes de crédit à recevoir et des factures à établir ainsi que du montant à recevoir de la CREG pour le tarif spécifique octroyé à certains clients sociaux.

La rubrique « autres créances » s'établit à 176.990 k€ au 31 décembre 2025, contre 25.580 k€ en 2024, soit une augmentation de 149.410 k€. Cette évolution s'explique principalement par plusieurs éléments :

- l'amélioration de la position du compte courant envers la filiale ORES : au 31 décembre 2024, la position du compte courant vis-à-vis d'ORES présentait une dette de 112.194 k€, inscrite au passif du bilan. En 2025, cette position se renverse en créance, ce qui contribue significativement à l'augmentation de la rubrique « autres créances ». Cette amélioration résulte notamment

de l'augmentation des recettes, liée à l'évolution à la hausse des tarifs ainsi que de la mise à disposition de nouveaux emprunts contractés par ORES en 2025.

- le transfert en créances court terme d'une partie des subsides à recevoir, pour un montant de 60.465 k€ (contre 18.380 k€ au 31 décembre 2024). Ce transfert correspond à la portion des subsides qui devrait être encaissée en 2026 (voir commentaire dans la rubrique « créances à plus d'un an »).
- la hausse du solde relatif à la réconciliation transport pour l'année 2025, qui s'élève à 15.295 k€ au 31 décembre 2025, soit une variation positive de 12.974 k€ par rapport à 2024.

Les valeurs disponibles s'élèvent à 102 k€ au 31 décembre 2025, contre 119 k€ à la clôture de l'exercice 2024. Elles correspondent aux liquidités détenues sur les comptes à vue.

Les comptes de régularisation d'actif s'élèvent à 305.245 k€ au 31 décembre 2025, contre 321.497 k€ en 2024, soit une diminution de 16.252 k€. Ils comprennent notamment :

- le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge, pour un montant de 3.235 k€ ;
- la redevance de voirie gaz, pour 14.564 k€ ;
- les actifs réglementaires liés au transport et à la distribution, pour un total de 252.161 k€ ;
- les charges à reporter, principalement liées aux travaux de remplacement des lampes d'éclairage public et aux assurances, pour 30.516 k€ ;
- la Réconciliation Transport Non Récupérée, pour 1.447 k€.

La diminution constatée en 2025 provient essentiellement de la baisse des actifs réglementaires ainsi que de la baisse du solde transport enregistrés au cours de l'exercice.

## II.B.2 PASSIF

Les capitaux propres s'élèvent à 2.070.898 k€ au 31 décembre 2025, en augmentation de 20.666 k€ par rapport à la clôture de l'exercice 2024. Ils se composent des rubriques apport, plus-values de réévaluation, réserves et subsides en capital.

L'apport se subdivise en :

- une partie disponible de 863.914 k€ ;
- une partie indisponible de 153.880 k€.

Au total, les apports disponibles et indisponibles atteignent 1.017.794 k€ au 31 décembre 2025, en hausse de 153.349 k€ par rapport au montant de 864.445 k€ constaté au 31 décembre 2024. Cette évolution résulte du transfert de 153.349 k€ des réserves disponibles vers les apports indisponibles, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale d'ORES Assets de juin 2025. Ce transfert n'affecte pas le montant global des capitaux propres, mais vise à renforcer la solidité financière du Groupe en augmentant la part des fonds propres indisponibles.

Au 31 décembre 2025, la structure de l'actionariat se présente comme suit :

PARTS DÉTENUES	Nb de parts	%
par les communes	2.047.799	3,10%
par IGRETEC	4	0,00%
par IDEFIN	10.372.826	15,68%
par CENEO	29.647.516	44,82%
par FINEST	2.507.233	3,79%
par SOFILUX	7.464.424	11,28%
par FINIMO	3.280.295	4,96%
par IPFBW	9.016.024	13,63%
par IEG	1.713.310	2,59%
par IFIGA	105.360	0,16%
<b>Total</b>	<b>66.154.791</b>	<b>100,00%</b>

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élève à 387.455 k€ au 31 décembre 2025.

Elle correspond à la part non encore amortie de la différence initiale constatée entre la RAB (Regulatory Asset Base) et la valeur comptable des immobilisations concernées. Cette plus-value fait l'objet d'un amortissement annuel au taux de 2%, ce qui entraîne une diminution progressive de son montant au fil du temps.

Les réserves s'élèvent à 557.349 k€ au 31 décembre 2025, en diminution de 110.229 k€ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation résulte des éléments suivants :

- un montant de 153.349 k€ a été transféré des réserves statutairement indisponibles vers la rubrique « autres apports indisponibles » (voir ci-dessus) ;
- l'augmentation des réserves indisponibles de 20.693 k€, correspondant au transfert annuel de l'amortissement de la plus-value de réévaluation ;
- l'augmentation des réserves disponibles de 25.315 k€ provenant du solde du bénéfice 2025 non distribué au titre de dividende ;
- la diminution des réserves immunisées, en raison du transfert de 2.888 k€ de la réserve immunisée vers la réserve disponible, suite à la réception des attestations relatives au Tax Shelter pour des œuvres financées en 2021 et 2022.

Comme indiqué ci-dessus, en 2024, ORES Assets a bénéficié de subsides en capital pour un montant total de 146,9 M€, octroyés dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW) et, en partie, via des fonds européens REPowerEU. À la clôture de l'exercice 2024, à défaut de précisions suffisantes quant à leurs modalités d'affectation, ces subsides avaient été intégralement imputés aux investissements relatifs au déploiement des compteurs communicants. En 2025, à la lumière des clarifications apportées par les Arrêtés du Gouvernement wallon publiés en 2024, l'affectation des subsides a été revue pour inclure

également des investissements dans le renforcement du réseau moyenne et basse tension, ainsi que des travaux sur le réseau gaz en lien avec l'intégration du biométhane. Cette révision constitue un changement d'estimation comptable. Elle a permis de considérer comme subsidiés certains investissements réalisés en 2024 pour un montant de 17,1 M€, sans impact significatif sur le résultat annuel 2025 (impact de 171 k€).

Les provisions pour risques et charges et impôts différés s'élèvent à 40.177 k€ au 31 décembre 2025, contre 40.306 k€ à la clôture de l'exercice 2024, soit une diminution de 129 k€. Les provisions pour risques et charges totalisent 4.077 k€ au 31 décembre 2025, en hausse de 458 k€ par rapport à 2024 (voir ci-dessus à ce sujet). L'augmentation observée en 2025 provient principalement de la constitution d'une provision liée aux « blocages marchés » (voir explications dans la partie « Compte de résultats »). Les provisions environnementales restent inchangées à 3.619 k€.

Les impôts différés s'élèvent à 36.100 k€ au 31 décembre 2025, soit une diminution de 587 k€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte de la mise en œuvre progressive des investissements subsidiés, entraînant le transfert en résultats d'une partie des subsides en capital (voir explications ci-dessus).

Les dettes à plus d'un an s'élèvent à 2.490.478 k€ au 31 décembre 2025, contre 2.145.681 k€ à la clôture de l'exercice 2024. Elles comprennent principalement les emprunts contractés auprès d'établissements de crédit pour un montant de 119.072 k€, les emprunts souscrits auprès de la Sowafinal, pour 3.511 k€ ainsi que les fonds mis à disposition d'ORES Assets par ORES, pour un total de 2.365.100 k€.

Au cours de l'exercice 2025, ORES a procédé à de nouvelles mises à disposition de fonds au profit d'ORES Assets afin de couvrir les besoins généraux de l'en-

treprise, incluant le refinancement de la dette existante mais surtout le financement des dépenses d'investissement en nette hausse comme indiqué ci-dessus. Ces mises à disposition ont été rendues possibles grâce à la souscription de nouveaux emprunts obligataires par ORES auprès d'investisseurs nordaméricains, pour un montant de 250.000 k€, ainsi qu'un nouvel emprunt contracté auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour un montant de 280.000 k€.

Les dettes à un an au plus s'élèvent à 530.773 k€ au 31 décembre 2025, contre 583.476 k€ à la clôture de l'exercice 2024. Elles se composent des éléments suivants :

- les dettes à plus d'un an échéant dans l'année : elles atteignent 215.620 k€, en augmentation de 26.641 k€ par rapport à 2024. Elles correspondent au capital des emprunts bancaires et autres emprunts venant à échéance en 2025 ;
- les dettes commerciales : elles s'élèvent à 145.828 k€, en hausse de 21.536 k€. Elles comprennent les soldes fournisseurs, ainsi que les factures et notes de crédit à recevoir au 31 décembre. Elles concernent principalement le solde des frais de gestion facturés par la filiale ORES (en hausse de 14.406 k€), la redevance de transport Elia, le solde relatif à la réconciliation de transport 2025, les achats d'énergie liés aux pertes électricité et aux OSP.
- les acomptes reçus sur commandes. Ils atteignent 116.601 k€, en augmentation de 20.946 k€. Ils comprennent les facturations intermédiaires à la clientèle protégée et aux clients sous fournisseur temporaire et les acomptes versés par les clients pour des travaux à réaliser. L'augmentation résulte notamment du nombre croissant de chantiers en cours, en particulier pour le raccordement de parcs éoliens ou photovoltaïques, ou

encore pour les réservations de puissance électrique.

- les dettes fiscales s'élèvent à 13.702 k€, contre 7.288 k€ en 2024 et comprennent la TVA à payer sur les opérations de décembre 2025 (9.745 k€) ainsi que la dette fiscale estimée au titre de l'exercice 2025 (3.957 k€) ;
- les autres dettes s'établissent à 39.021 k€, en forte diminution de 128.240 k€ par rapport à 2024. Elles comprennent principalement le solde des dividendes bruts 2025 à payer après approbation par l'Assemblée générale ordinaire du premier semestre 2026 (12.805 k€ contre 11.104 k€) et les avances reçues de la Région wallonne et de l'État fédéral dans le cadre des primes octroyées aux clients (20.996 k€ contre 39.547 k€). La diminution importante s'explique essentiellement par l'évolution du solde du compte courant vis-à-vis d'ORES : au 31 décembre 2024, ce solde constituait une dette de 112.194 k€ tandis qu'au 31 décembre 2025, il devient une créance de 78.845 k€, inscrite à l'actif (voir rubrique « autres créances »).

Les comptes de régularisation du passif s'élèvent à 95.429 k€ au 31 décembre 2025, contre 54.064 k€ à la clôture de l'exercice 2024. Ils sont constitués principalement de la redevance de transit non relevée, qui atteint 95.266 k€ fin 2025 (contre 53.938 k€ fin 2024).

## Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

ORES et ORES Assets constituent un groupe économique cohérent pour lequel une analyse consolidée des risques et opportunités est réalisée. Les paragraphes qui suivent identifient les principaux risques et opportunités auxquels le groupe ORES (« le Groupe ») peut

être confronté ainsi que les mesures prises pour mitiger les risques. La gestion des risques est un processus clé. Il identifie, analyse et évalue les risques en fonction de leur typologie, de leur probabilité de survenance et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs ainsi que sur les enjeux stratégiques, opérationnels et sur les projets d'ORES. La méthodologie utilisée dans ce processus est décrite dans le rapport annuel consolidé d'ORES Assets 2025, et plus particulièrement dans la partie « Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ». Les principaux résultats de l'exercice 2025 sont explicités ci-dessous, en se focalisant sur les risques les plus significatifs tels qu'ils sont ressortis de l'analyse de risques présentée en juin et mise à jour en décembre 2025. Ces risques sont classés par famille. Certains risques non identifiés pourraient survenir ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Néanmoins, la méthodologie mise en place, en responsabilisant l'ensemble des Directions, en multipliant de ce fait les sources d'information et en prévoyant des mises à jour régulières de l'image risques, permet de réduire fortement la probabilité d'ignorer un risque significatif.

### 1. RISQUES LIÉS À LA CONGESTION DES RÉSEAUX

L'intégration d'un nombre de plus en plus élevé de capacités de production renouvelable au réseau ou la forte croissance de l'électrification des usages en termes de mobilité ou de chauffage font basculer le système électrique d'un modèle centralisé (orchestré par la production avec intégration au réseau unidirectionnelle) vers un large écosystème aux sources de productions plurielles, décentralisées et intermittentes. Il en découle une grande volatilité des flux d'énergie qui transitent sur les réseaux. Le nombre de demandes de raccordements industriels conséquents a considérablement augmenté dans le temps.

Les nouvelles technologies comme les data centers, le « fast charging » et les batteries industrielles, alourdissent encore la pression exercée sur le réseau. Ces basculements impliquent plusieurs problématiques. Une de celle-ci est la saturation des réseaux haute et basse tension (HT et BT). Elle porte tant sur l'interface entre le GRD et le GRT (goulot d'étranglement qui limite l'accès à la puissance HT) que sur la congestion sur le réseau BT (en production et consommation) suite aux variations de prélèvement (chutes de tension lorsque le prélèvement est trop élevé ou surtension lorsque la production décentralisée dépasse la consommation). Il est difficile d'anticiper et de prévoir les besoins en électricité. Les multiples scénarios de prévision évoluent significativement chaque année. Cette complexité est accrue par les conséquences potentielles pour les réseaux de distribution électricité des réflexions des clients B2B sur leurs plans de décarbonisation. Afin de mitiger ce risque, un important plan industriel a été défini et est en cours d'implémentation. Il est accompagné de différents projets et roadmaps relatives notamment aux aspects réseaux et clients dont l'objectif est également de pouvoir cibler au mieux les investissements à réaliser et les actes d'optimisation réseaux ainsi qu'inciter les clients à consommer au bon moment.

En complément, le décret sur la flexibilité en prélèvement, adopté en décembre 2025 par le Parlement wallon, marque un changement important en matière d'accès à la puissance. Il permet, en effet, aux gestionnaires de réseau de proposer des contrats de raccordement flexible à certaines conditions, notamment lorsque le réseau électrique est saturé. Concrètement, la puissance disponible pourra désormais être modulée en cas de congestion.

Vu le goulot d'étranglement limitant l'accès à la puissance HT évoqué ci-dessus, il importe de garantir l'accès à la puissance. Cela implique notamment que la vision et les priorités du GRT et

du GRD soient alignées à ce sujet. La mise en place d'un plan de puissance qui tient compte de ces différents aspects ainsi que d'un Comité des engagements, de réunions communes avec Elia, la réflexion sur la flexibilité,... permettent de mitiger ce risque.

Pour toutes ces raisons, la mitigation du risque de congestion des réseaux ne dépend pas uniquement d'ORES mais de toutes une série d'acteurs dont l'adaptation des modes de consommation par les clients tant B2C que B2B. Il importe qu'il y ait adéquation entre l'ambition wallonne en matière de transition énergétique et d'investissement dans les réseaux, le cadre légal au travers des décrets et le cadre réglementaire qui octroie le revenu autorisé fixant le budget disponible.

## 2. RISQUES LIÉS À LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

À l'heure de la transition énergétique vers un bilan énergétique plus respectueux de l'environnement (neutralité carbone en 2050), l'avenir du réseau de gaz est incertain. S'il est exclu des bouquets énergétiques, le réseau de distribution du gaz d'ORES Assets pourrait être reconverti, par exemple vers un réseau de chaleur et/ou vecteur de biométhane. L'absence d'un cadre suffisamment précis sur cet avenir au niveau politique et réglementaire met l'activité à risque. Elle retarde la conversion du réseau de distribution de gaz dans une des deux alternatives évoquées ci-dessus. ORES est particulièrement attentive à ces aspects, notamment par la mise en place d'une task-force dédiée aux molécules, une approche prudente en termes d'investissements dans les réseaux,...

Les cybercrimes augmentent exponentiellement. Ce phénomène est renforcé par le contexte géopolitique et la transformation digitale. Divers lois et règlements sont adoptés dans l'objectif d'améliorer la résilience de la Belgique à ce sujet (directive « NIS2 » et directive « CER » principalement). En tant qu'opérateur de services essentiels, le

Groupe est particulièrement concerné par ces dispositions. Les scénarios les plus à risques pour ORES ont été identifiés, une gouvernance forte en matière de sécurité du système d'information a été mise en œuvre ce qui a permis à ORES d'obtenir la certification ISO 27001 en mars 2025.

## 3. RISQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (EN CE COMPRIS LES RISQUES TARIFAIRES)

### A. RISQUES TARIFAIRES

Les tarifs des activités d'ORES et ORES Assets sont régis par un important cadre législatif et réglementaire dont deux des principaux éléments sont le décret tarifaire et la méthodologie tarifaire établie par la CWaPE sur la base de ce décret. Ce cadre détermine notamment les moyens dont dispose le GRD pour financer ses activités (le revenu autorisé) ou encore un ensemble de règles pouvant influencer positivement ou négativement la rémunération des associés (mécanisme de régulation incitative). Toute modification apportée à ce cadre ou au contexte dans lequel le GRD évolue peut affecter les revenus, les bénéfices et/ou la position financière du Groupe. Une nouvelle méthodologie tarifaire a été approuvée par la CWaPE fin mai 2023 pour la période 2025-2029. Pour l'électricité, la CWaPE a également approuvé en 2024 des lignes directrices tarifaires relatives à une nouvelle forme de tarification, applicable à partir de 2026, pour les clients de la basse tension et incitant davantage les déplacements de charge.

Les propositions de revenu autorisé électricité et gaz et les propositions tarifaires 2025 en électricité et 2025-2029 en gaz ont été approuvées en 2024. Les propositions électricité ont été revues, en 2025, afin d'adapter les revenus autorisés suite à la décision du Parlement wallon de généraliser le déploiement des compteurs communicants. Les tarifs de distribution d'électricité 2026-2029 ont été approuvés en 2025 (mise en place de la nouvelle tarification inci-

tative sur la base des lignes directrices évoquées ci-dessus).

Des écarts peuvent apparaître entre les coûts contrôlables prévus (ceux approuvés dans le revenu autorisé) et les coûts réels. Pour mitiger ce risque, les actions suivantes sont notamment mises en place :

- suivi budgétaire mensuel, affinement des budgets au fur et à mesure et réalisation de « best estimate » ;
- suivi des paramètres d'indexation ainsi que de l'évolution de certains coûts.

Enfin, l'entreprise doit veiller à respecter les covenants financiers qui sont dès lors suivis régulièrement.

## B. RISQUES DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux. Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES, avec garantie d'ORES Assets.

Au 31 décembre 2025, les sources de financement du Groupe étaient essentiellement constituées :

- d'un programme de billets de trésorerie à durée indéterminée d'une hauteur maximale de 550 M€ ;
- des montants récoltés via des placements privés sur les marchés européens et nord-américains ;
- des montants récoltés par l'émission d'emprunts bancaires ;
- d'un financement auprès de la Banque européenne d'investissement d'un montant de 550 M€ octroyé en 2017 ;
- d'un second financement auprès de la Banque européenne d'investissement dont l'octroi a été approuvé en 2025 pour un montant de 450 M€ (dont un prêt d'un montant de 280 M€ a été signé en décembre 2025, un second prêt de 170 M€ sera signé début 2026) ;
- d'une ligne de crédit court terme de 50 M€ d'une durée de 3 ans.

La série de mesures nécessaires au développement de la stratégie de finance durable de l'Union européenne (règlement sur la taxonomie, actes délégués y relatifs, directive sur la publication d'informations en matière de durabilité, directive relative au « devoir de vigilance »...) et leurs transpositions en droit belge impacteront le Groupe et pourraient complexifier l'accès au financement.

## C. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation. La politique de financement tient également compte de la maturité de la dette. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

Étant donné l'augmentation des investissements découlant du plan industriel, dans un contexte d'évolution défavorable des marchés du crédit et des capitaux dans un environnement géopolitique incertain, il y a un risque de ne pas trouver les financements nécessaires à l'activité autrement qu'à un coût de financement plus élevé que celui habituellement payé et supérieur à celui autorisé par la CWaPE.

## D. RISQUE FISCAL

ORES Assets et ORES sont soumises à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'Administration peuvent impacter le groupe. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale d'ORES Assets est intégrée dans les tarifs en tant que coût non contrôlable. Par conséquent, l'impact de ces évolutions et interprétations est essentiellement limité à la société ORES.

## E. RISQUES DE PATRIMOINE ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion de ces risques et de la facturation des redevances d'utilisation des réseaux qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, ORES Assets dispose d'un mécanisme de garanties de ses fournisseurs d'énergie actifs sur le réseau. Ces garanties sont définies par le contrat octroyant l'accès au réseau et sont révisables annuellement.

Le Groupe dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie de 550 M€ et d'une ligne de crédit court terme, pour un montant de 50 M€, d'une durée de 3 ans. Dans le cadre de la mise en place de sa stratégie de financement pour soutenir son plan industriel, le Groupe prévoit de mettre en place une ligne de crédit supplémentaire (Revolving Credit Facility - RCF) de minimum 300 M€. Vu les outils disponibles et à venir, on peut considérer que le risque de liquidité est contrôlé. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque – de crédit et de taux – limité.

## F. RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET CONJONCTURELS

La situation économique peut notamment avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, sur le prix de certaines charges liées au prix de l'énergie ou encore sur les conditions de financement du Groupe.

En ce qui concerne les répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, ce risque et ses effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. La méthodologie tarifaire 2025-2029 prévoit en effet un contrôle par le régulateur des écarts entre le budget et la réalité au cours de l'exercice qui suit l'exercice concerné (N+1) dont le risque volume. Le tarif pour les soldes régulateurs est adapté pour tenir compte de ces écarts, en concertation entre la CWaPE et les GRD en ce qui concerne la temporalité de récupération dans les tarifs afin de maintenir la stabilité tarifaire.

La volatilité du prix de l'énergie peut impacter certaines charges du GRD et donc induire des risques pour le Groupe. Il en est ainsi par exemple suite au dépassement du couloir de prix autorisé pour l'achat d'électricité ou de la faillite d'un fournisseur d'énergie. Le Groupe veille à limiter ces risques, notamment par une attention particulière lors des procédures de marchés publics pour l'achat d'énergie et leur mise en œuvre ou dans les procédures de suivi des fournisseurs d'énergie (paiement, garantie...).

En ce qui concerne les répercussions sur les conditions de financement du Groupe, il est renvoyé au paragraphe sur le risque de taux d'intérêt (instruments financiers dérivés à des fins de couverture, politique de financement et de gestion de la dette ainsi que suivi des données du marché).

## 1.2 Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Approuvé par les associés d'ORES Assets lors de l'Assemblée générale de décembre 2025, le transfert de la commune de Brunehaut vers AIEG pour la gestion des réseaux de distribution électricité sur cette commune est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. À partir de cette date, ORES Assets n'y est donc plus le gestionnaire de réseau de distribution électricité.

Mi-février, une défaillance matérielle dans une cabine du réseau de gaz d'ORES Assets a entraîné une interruption de l'alimentation affectant environ 12.000 foyers et commerces sur le territoire de la Ville de Mons. Par mesure de sécurité, l'ensemble des compteurs concernés a dû être fermé, impliquant une remise en service progressive et individualisée par les équipes techniques d'ORES, assistées par les collègues d'autres GRD.

Ces événements n'ont engendré aucun impact financier significatif dans les comptes de 2025.

Aucun autre élément significatif postérieur à la date de clôture ayant une influence sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 n'a été constaté par la société.

## 1.3 Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société

Néant.

## 1.4 Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

Néant

## 1.5 Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant

## 1.6 Justification de l'application des règles comptables de continuité en cas de perte reportée dans le bilan ou de perte de l'exercice dans le compte de résultats pendant deux exercices successifs

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

## 1.7 Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du Code des sociétés et des associations

Nombre de parts en circulation au 31 décembre 2025 : 66.154.791.

Elles appartiennent toutes à la même classe.

Nous estimons que le rapport contient toutes les informations requises en vertu du Code des sociétés et des associations.

## 1.8 Présentation de l'utilisation des instruments financiers par la société

Jusque 2012, les 8 GRD mixtes qui ont fusionné pour constituer ORES Assets se sont financés par la conclusion d'emprunts bancaires (via marchés publics) auprès des grands organismes financiers belges.

Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES avec la garantie d'ORES Assets, ce qui permet au Groupe de bénéficier de sources de financement diversifiées.

En dehors du financement bancaire (qui n'est plus soumis à la réglementation sur les marchés publics depuis le 30 juin 2017), ORES au 31 décembre 2025 :

- dispose d'un programme de billets de trésorerie de 550 M€ et d'une durée indéterminée ;
- dispose d'une ligne de crédit court terme d'un montant de 50 M€ d'une durée de trois ans ;
- a réalisé des émissions d'obligations sous forme de placements privés sur les marchés européens et nord-américains ;
- a obtenu de la BEI (Banque européenne d'investissement) deux programmes de financement : le premier, en 2017, d'un montant total de 550 M€ et le second, en 2025, d'un montant total de 450 M€ (dont un prêt d'un montant de 280 M€ a été signé en décembre 2025, un second prêt de 170 M€ sera signé début 2026).

ORES a contracté en 2025 un nouvel emprunt bancaire de 30 M€.

ORES continuera à poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

La politique de financement s'appuie sur trois points : taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture. Ces principes ont fait l'objet de décisions des organes compétents d'ORES Assets et d'ORES. La politique de financement tient aussi compte des différentes durées de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs.

L'évolution des taux d'intérêt fait l'objet d'un suivi particulier. Toute variation des taux d'intérêt a en effet un impact sur la hauteur des charges financières.

Pour se prémunir contre ce risque, ORES et ORES Assets sont attentifs, dans le cadre de la gestion de la dette, à répartir de manière optimale les proportions d'emprunts à taux d'intérêt variable et à taux fixe dans leur portefeuille.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions à la hausse des taux d'intérêt. Ce risque est maîtrisé grâce à l'utilisation des instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor).

Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

## 1.9 Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit

Depuis juin 2018, le Comité d'audit a été constitué en miroir en ORES et ORES Assets, selon les règles de gouvernance commune et conformément au prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Monsieur Lionel Rouget en a été désigné Président à la date du 15 octobre 2025, suite au renouvellement intégral du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 12 juin 2025, conformément au CDLD et aux statuts. Il justifie de l'indépendance et de la compétence requises à cette fonction en répondant aux critères d'indépendance prescrits par la législation et, d'autre part, il dispose de l'expérience requise en comptabilité, audit et matières financières au sens de la loi du 7 décembre 2016.

## 1.10 Renseignements complémentaires

L'intercommunale n'a pas de personnel propre.

Des organes « miroirs » ont été instaurés. Outre le Comité de (nomination et de) rémunération, un Conseil d'administration et un Comité d'audit « miroir » ont été mis en place en ORES Assets et ORES, étant entendu que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES (dans le respect du prescrit du CDLD).

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

Ce rapport de gestion sera déposé dans son intégralité à la Banque Nationale de Belgique (commentaires sur les comptes annuels, comptes annuels, pour ces derniers sous le format du modèle normalisé complet, et règles d'évaluation), accompagné des informations non financières (introduction, rapport d'activités et de développement durable, ainsi que index GRI), des rapports de rémunération, du rapport spécifique sur les prises de participation ainsi que de la liste des associés au 31 décembre 2025.

# ② Comptes annuels

## 2.1 Bilan après répartition (en euros)

ACTIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b>4.529.851.314,13</b>	<b>4.256.478.575,6</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>95.917.371,98</b>	<b>75.499.672,48</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>4.425.198.428,43</b>	<b>4.172.237.639,4</b>
Terrains et constructions		22	133.131.107,09	131.328.287,14
Installations, machines et outillage		23	4.244.238.446,61	4.002.945.323,06
Mobilier et matériel roulant		24	47.268.279,33	37.416.204,74
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	560.595,4	547.824,46
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>8.735.513,72</b>	<b>8.741.263,72</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	479.508	479.508
• Participations		280	479.508	479.508
• Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	8.233.367,24	8.233.367,24
• Participations		282	3.100	3.100
• Créances		283	8.230.267,24	8.230.267,24
Autres immobilisations financières		284/8	22.638,48	28.388,48
• Actions et parts		284	16.891,92	16.891,92
• Créances et cautionnements en numéraire		285/8	5.746,56	11.496,56

ACTIF	Ann. Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	29/58	<b>697.902.426,8</b>	<b>617.280.701,55</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	29	<b>29.634.215,49</b>	<b>91.040.340,92</b>
Créances commerciales	290	4.331.631,99	4.309.952,84
Autres créances	291	25.302.583,5	86.730.388,08
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	3	<b>12.867.989,89</b>	<b>11.732.472,79</b>
Stocks	30/36		
• Approvisionnements	30/31		
• En-cours de fabrication	32		
• Produits finis	33		
• Marchandises	34		
• Immeubles destinés à la vente	35		
• Acomptes versés	36		
Commandes en cours d'exécution	37	12.867.989,89	11.732.472,79
<b>Créances à un an au plus</b>	40/41	<b>350.053.788,25</b>	<b>192.892.260,96</b>
Créances commerciales	40	173.064.020,25	165.312.471,13
Autres créances	41	176.989.768	27.579.789,83
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6 50/53		
Actions propres	50		
Autres placements	51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>	54/58	<b>101.515,47</b>	<b>119.036,29</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6 490/1	<b>305.244.917,7</b>	<b>321.496.590,59</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	20/58	<b>5.227.753.740,93</b>	<b>4.873.759.277,15</b>

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b>2.070.897.516,97</b>	<b>2.050.231.411,04</b>
<b>Apport</b>	6.7.1	10/11	<b>1.017.794.035,53</b>	<b>864.445.116,59</b>
Disponible		110	863.914.256,07	863.914.256,07
Indisponible		111	153.879.779,46	530.860,52
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12	<b>387.455.300,55</b>	<b>408.147.857,57</b>
<b>Réserves</b>		13	<b>557.348.936,67</b>	<b>667.578.311,09</b>
Réserves indisponibles		130/1	392.076.105,86	371.383.548,84
• Réserves statutairement indisponibles		1311		0
• Acquisitions d'actions propres		1312		
• Soutien financier		1313		
• Autres		1319	392.076.105,86	371.383.548,84
Réserves immunisées		132	2.829.120,03	5.717.180
Réserves disponibles		133	162.443.710,78	290.477.582,25
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14		
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>108.299.244,22</b>	<b>110.060.125,79</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b>40.176.866,34</b>	<b>40.306.126,61</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>4.077.118,01</b>	<b>3.619.418,01</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	3.619.418,01	3.619.418,01
Autres risques et charges	6.8	164/5	457.700	
<b>Impôts différés</b>		168	<b>36.099.748,33</b>	<b>36.686.708,6</b>

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>3.116.679.357,62</b>	<b>2.783.221.739,5</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>2.490.477.823,47</b>	<b>2.145.681.446,03</b>
Dettes financières		170/4	2.487.682.823,47	2.143.302.866,03
• Emprunts subordonnés		170		
• Emprunts obligataires non subordonnés		171		
• Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
• Établissements de crédit		173	119.071.653,88	170.638.669,67
• Autres emprunts		174	2.368.611.169,59	1.972.664.196,36
Dettes commerciales		175		
• Fournisseurs		1750		
• Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.795.000	2.378.580
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>530.772.685,95</b>	<b>583.476.043,42</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	215.620.042,51	188.978.705,56
Dettes financières		43		
• Établissements de crédit		430/8		
• Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	145.828.087,91	124.292.302,18
• Fournisseurs		440/4	145.828.087,91	124.292.302,18
• Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	116.601.383,78	95.655.701,44
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	13.701.813,59	7.287.932,2
• Impôts		450/3	13.701.813,59	7.287.932,2
• Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	39.021.358,16	167.261.402,04
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>95.428.848,2</b>	<b>54.064.250,05</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>5.227.753.740,93</b>	<b>4.873.759.277,15</b>

## 2.2 Bilan par secteur d'activité (en euros)

ACTIF	Codes	Gestion Réseau de distribution Électricité		Gestion Réseau de distribution Gaz	
		2025	2024	2025	2024
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	21/28	<b>3.081.679.652,86</b>	<b>2.841.490.879,43</b>	<b>1.448.156.787,66</b>	<b>1.414.972.822,56</b>
III. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21	<b>80.361.868,59</b>	<b>63.320.253,96</b>	<b>15.555.503,39</b>	<b>12.179.418,52</b>
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/27	<b>2.994.502.711,06</b>	<b>2.771.349.802,26</b>	<b>1.430.695.717,37</b>	<b>1.400.887.837,14</b>
A. Terrains et constructions	22	110.961.266,14	109.879.649,79	22.169.840,95	21.448.637,35
B. Installations, machines et outillage	23	2.844.226.631,76	2.630.285.197,99	1.400.011.814,85	1.372.660.125,07
C. Mobilier et matériel roulant	24	38.762.433,18	30.637.130,02	8.505.846,15	6.779.074,72
E. Autres immobilisations corporelles	26	552.379,98	547.824,46	8.215,42	0,00
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	28	<b>6.815.073,21</b>	<b>6.820.823,21</b>	<b>1.905.566,90</b>	<b>1.905.566,90</b>
A. Entreprises liées	1-Participations 280	326.988,00	326.988,00	152.520,00	152.520,00
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1-Participations 282	3.100,00	3.100,00	0,00	0,00
	2-Créances 283	6.477.220,34	6.477.220,34	1.753.046,90	1.753.046,90
C. Autres immobilisations financières	1-Actions et parts 284	2.018,31	2.018,31	0,00	0,00
	2-Créances et cautionnements en numéraires 285/8	5.746,56	11.496,56	0,00	0,00
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	29/58	<b>556.365.315,19</b>	<b>491.697.254,27</b>	<b>140.512.014,31</b>	<b>125.437.381,22</b>
V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN	29	<b>24.087.997,49</b>	<b>77.980.662,08</b>	<b>5.546.218,00</b>	<b>13.059.678,84</b>
A. Créances commerciales	290	4.331.631,99	4.309.952,84	0,00	0,00
B. Autres créances	291	19.756.365,50	73.670.709,24	5.546.218,00	13.059.678,84
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION.	3	<b>12.867.989,89</b>	<b>11.732.472,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
B. Commandes en cours d'exécution	37	12.867.989,89	11.732.472,79	0,00	0,00
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	40/41	<b>283.331.505,21</b>	<b>155.113.983,14</b>	<b>66.714.148,45</b>	<b>37.962.203,18</b>
A. Créances commerciales	40	137.158.782,19	128.973.079,29	35.881.680,92	36.325.734,13
B. Autres créances	41	146.172.723,02	26.140.903,85	30.832.467,53	1.636.469,05
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	<b>83.282,54</b>	<b>97.789,62</b>	<b>18.232,93</b>	<b>21.246,67</b>
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	490/1	<b>235.994.540,06</b>	<b>246.772.346,64</b>	<b>68.233.414,93</b>	<b>74.394.252,53</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3.638.044.968,05</b>	<b>3.333.188.133,70</b>	<b>1.588.668.801,97</b>	<b>1.540.410.203,78</b>

ACTIF	Autres activités		Total		
	Codes	2025	2024	2025	2024
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	21/28	<b>14.873,61</b>	<b>14.873,61</b>	<b>4.529.851.314,13</b>	<b>4.256.478.575,60</b>
III. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21	0,00	0,00	95.917.371,98	75.499.672,48
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/27	0,00	0,00	4.425.198.428,43	4.172.237.639,40
A. Terrains et constructions	22	0,00	0,00	133.131.107,09	131.328.287,14
B. Installations, machines et outillage	23	0,00	0,00	4.244.238.446,61	4.002.945.323,06
C. Mobilier et matériel roulant	24	0,00	0,00	47.268.279,33	37.416.204,74
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00	560.595,40	547.824,46
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	28	<b>14.873,61</b>	<b>14.873,61</b>	<b>8.735.513,72</b>	<b>8.741.263,72</b>
A. Entreprises liées	1-Participations 280	0,00	0,00	479.508,00	479.508,00
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1-Participations 282	0,00	0,00	3.100,00	3.100,00
	2-Créances 283	0,00	0,00	8.230.267,24	8.230.267,24
C. Autres immobilisations financières	1-Actions et parts 284	14.873,61	14.873,61	16.891,92	16.891,92
	2-Créances et cautionnements en numéraires 285/8	0,00	0,00	5.746,56	11.496,56
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	29/58	<b>1.025.097,30</b>	<b>146.066,06</b>	<b>697.902.426,80</b>	<b>617.280.701,55</b>
V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN	29	0,00	0,00	29.634.215,49	91.040.340,92
A. Créances commerciales	290	0,00	0,00	4.331.631,99	4.309.952,84
B. Autres créances	291	0,00	0,00	25.302.583,50	86.730.388,08
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION.	3	0,00	0,00	12.867.989,89	11.732.472,79
B. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00	12.867.989,89	11.732.472,79
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	40/41	<b>8.134,59</b>	<b>-183.925,36</b>	<b>350.053.788,25</b>	<b>192.892.260,96</b>
A. Créances commerciales	40	23.557,14	13.657,71	173.064.020,25	165.312.471,13
B. Autres créances	41	-15.422,55	-197.583,07	176.989.768,00	27.579.789,83
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	0,00	0,00	101.515,47	119.036,29
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	490/1	<b>1.016.962,71</b>	<b>329.991,42</b>	<b>305.244.917,70</b>	<b>321.496.590,59</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1.039.970,91</b>	<b>160.939,67</b>	<b>5.227.753.740,93</b>	<b>4.873.759.277,15</b>

PASSIF	Codes	Gestion Réseau de distribution Électricité		Gestion Réseau de distribution Gaz	
		2025	2024	2025	2024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	10/15	<b>1.440.443.601,93</b>	<b>1.431.832.982,71</b>	<b>630.453.915,04</b>	<b>618.398.428,33</b>
<b>I. APPORT</b>	11	<b>688.453.793,49</b>	<b>586.219.716,49</b>	<b>329.340.242,04</b>	<b>278.225.400,10</b>
A. Disponible	110	585.907.025,41	585.907.025,41	278.007.230,66	278.007.230,66
B. Indisponible	111	102.546.768,08	312.691,08	51.333.011,38	218.169,44
<b>II. PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION</b>	12	<b>251.002.486,44</b>	<b>267.407.510,19</b>	<b>136.452.814,11</b>	<b>140.740.347,38</b>
<b>III. RÉSERVES</b>	13	<b>408.363.302,60</b>	<b>483.994.153,35</b>	<b>148.985.634,07</b>	<b>183.584.157,74</b>
A. Réserves indisponibles	130/1				
2–Réserves statutairement indisponibles	1311	306.605.579,45	290.200.555,70	85.470.526,41	81.182.993,14
B. Réserves immunisées	132	2.049.514,40	4.150.435,99	779.605,63	1.566.744,01
C. Réserves disponibles	133	99.708.208,75	189.643.161,66	62.735.502,03	100.834.420,59
<b>VI. SUBSIDES EN CAPITAL</b>	15	<b>92.624.019,40</b>	<b>94.211.602,68</b>	<b>15.675.224,82</b>	<b>15.848.523,11</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	16	<b>32.415.251,25</b>	<b>32.578.285,56</b>	<b>7.761.615,09</b>	<b>7.727.841,05</b>
<b>VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	160/5	<b>32.415.251,25</b>	<b>32.578.285,56</b>	<b>7.761.615,09</b>	<b>7.727.841,05</b>
A. Provisions pour risques et charges					
4–Obligations environnementales	163	1.174.418,00	1.174.418,00	2.445.000,01	2.445.000,01
5– Autres risques et charges	164/5	366.160,00	0,00	91.540,00	0,00
B. Impôts différés	168	30.874.673,25	31.403.867,56	5.225.075,08	5.282.841,04
<b>DETTES</b>	17/49	<b>2.165.186.114,87</b>	<b>1.868.776.865,43</b>	<b>950.453.271,84</b>	<b>914.283.934,40</b>
<b>VIII. DETTES À PLUS D'UN AN</b>	17	<b>1.654.810.978,19</b>	<b>1.411.528.028,44</b>	<b>835.666.845,28</b>	<b>734.153.417,59</b>
A. Dettes financières	170/4				
4–Établissement de crédit	173	81.441.864,03	115.863.466,57	37.629.789,85	54.775.203,10
5– Autres emprunts	174	1.570.750.114,16	1.293.453.981,87	797.861.055,43	679.210.214,49
D. Autres dettes	178/9	2.619.000,00	2.210.580,00	176.000,00	168.000,00
<b>IX. DETTES À UN AN AU PLUS</b>	42/48	<b>425.200.936,63</b>	<b>412.021.706,90</b>	<b>104.531.778,41</b>	<b>171.293.396,85</b>
A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	42	143.224.469,45	129.761.571,50	72.395.573,06	59.217.134,06
C. Dettes commerciales	44				
1–Fournisseurs	440/4	134.959.322,26	110.538.353,30	10.868.765,65	13.735.609,77
D. Acomptes reçus sur commandes	46	104.753.674,10	86.450.343,95	11.847.709,68	9.205.357,49
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	10.348.632,03	3.425.837,95	3.353.181,56	3.863.821,55
F. Autres dettes	47/48	31.914.838,79	81.845.600,20	6.066.548,46	85.271.473,98
<b>X. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	492/3	<b>85.174.200,05</b>	<b>45.227.130,09</b>	<b>10.254.648,15</b>	<b>8.837.119,96</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3.638.044.968,05</b>	<b>3.333.188.133,70</b>	<b>1.588.668.801,97</b>	<b>1.540.410.203,78</b>

PASSIF	Codes	Autres activités		Total	
		2025	2024	2025	2024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	10/15	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2.070.897.516,97</b>	<b>2.050.231.411,04</b>
<b>I. APPORT</b>	11	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.017.794.035,53</b>	<b>864.445.116,59</b>
A. Disponible	110	0,00	0,00	863.914.256,07	863.914.256,07
B. Indisponible	111	0,00	0,00	153.879.779,46	530.860,52
<b>II. PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION</b>	12	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>387.455.300,55</b>	<b>408.147.857,57</b>
<b>III. RÉSERVES</b>	13	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>557.348.936,67</b>	<b>667.578.311,09</b>
A. Réserves indisponibles					
2–Réserves statutairement indisponibles	1311	0,00	0,00	392.076.105,86	371.383.548,84
B. Réserves immunisées	132	0,00	0,00	2.829.120,03	5.717.180,00
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00	162.443.710,78	290.477.582,25
<b>VI. SUBSIDES EN CAPITAL</b>	15	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108.299.244,22</b>	<b>110.060.125,79</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	16	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40.176.866,34</b>	<b>40.306.126,61</b>
<b>VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	16	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40.176.866,34</b>	<b>40.306.126,61</b>
A. Provisions pour risques et charges					
4–Obligations environnementales	163	0,00	0,00	3.619.418,01	3.619.418,01
5– Autres risques et charges	164	0,00	0,00	457.700,00	0,00
B. Impôts différés	168	0,00	0,00	36.099.748,33	36.686.708,60
<b>DETTES</b>	17/49	<b>1.039.970,91</b>	<b>160.939,67</b>	<b>3.116.679.357,62</b>	<b>2.783.221.739,50</b>
<b>VIII. DETTES À PLUS D'UN AN</b>	17	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2.490.477.823,47</b>	<b>2.145.681.446,03</b>
A. Dettes financières	170/4				
4–Établissement de crédit	173	0,00	0,00	119.071.653,88	170.638.669,67
5– Autres emprunts	174	0,00	0,00	2.368.611.169,59	1.972.664.196,36
D. Autres dettes	178/9	0,00	0,00	2.795.000,00	2.378.580,00
<b>IX. DETTES À UN AN AU PLUS</b>	42/48	<b>1.039.970,91</b>	<b>160.939,67</b>	<b>530.772.685,95</b>	<b>583.476.043,42</b>
A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	42	0,00	0,00	215.620.042,51	188.978.705,56
C. Dettes commerciales	44				
1–Fournisseurs	440/4	0,00	18.339,11	145.828.087,91	124.292.302,18
D. Acomptes reçus sur commandes	46	0,00	0,00	116.601.383,78	95.655.701,44
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	0,00	-1.727,30	13.701.813,59	7.287.932,20
F. Autres dettes	47/48	1.039.970,91	144.327,86	39.021.358,16	167.261.402,04
<b>X. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	492/3	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95.428.848,20</b>	<b>54.064.250,05</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1.039.970,91</b>	<b>160.939,67</b>	<b>5.227.753.740,93</b>	<b>4.873.759.277,15</b>

## 2.3 Compte de résultats (en euros)

COMPTE DE RÉSULTATS	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>1.211.220.574,73</b>	<b>1.136.742.134,76</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.159.409.026,88	1.062.304.170
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	1.135.517,1	894.818,79
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	50.676.030,75	72.943.145,97
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	0	600.000
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>1.026.644.371,1</b>	<b>988.421.420,81</b>
Approvisionnements et marchandises		60	30.863.238,6	36.307.849,72
• Achats		600/8	30.863.238,6	36.307.849,72
• Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	771.640.948,27	724.801.341,72
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	186.772.588,17	177.104.485,28
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	661.290,13	1.640.748,66
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	457.700	0
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	35.301.589,26	48.566.995,43
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	947.016,67	
<b>BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION</b>	(+)/(-)	9901	<b>184.576.203,63</b>	<b>148.320.713,95</b>

COMPTE DE RÉSULTATS	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>3.620.669,4</b>	<b>4.354.323,53</b>
Produits financiers récurrents		75	3.620.669,4	4.354.323,53
• Produits des immobilisations financières		750	0	261,92
• Produits des actifs circulants		751	415.372,65	489.612,87
• Autres produits financiers	6.11	752/9	3.205.296,75	3.864.448,74
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>53.077.650,98</b>	<b>49.430.926,87</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	53.077.650,98	49.430.926,87
• Charges des dettes		650	53.065.883,8	49.412.286,81
• Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
• Autres charges financières		652/9	11.767,18	18.640,06
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS</b>	(+)/(-)	9903	<b>135.119.222,05</b>	<b>103.244.110,61</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780	<b>586.960,27</b>	<b>27.781,32</b>
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	<b>39.200.588,81</b>	<b>30.893.965,56</b>
Impôts		670/3	39.200.588,81	30.893.965,57
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	0	0,01
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>96.505.593,51</b>	<b>72.377.926,37</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789	<b>2.888.059,97</b>	<b>269.440</b>
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689	<b>0</b>	<b>997.770</b>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER</b>	(+)/(-)	9905	<b>99.393.653,48</b>	<b>71.649.596,37</b>

## 2.4 Compte de résultats par secteur (en euros)

	Codes	Gestion Réseau de distribution Électricité		Gestion Réseau de distribution Gaz	
		12/2025	12/2024	12/2025	12/2024
<b>I. Ventes et prestations</b>	70/76A	<b>971.942.105,07</b>	<b>909.126.853,93</b>	<b>236.096.700,95</b>	<b>224.442.431,00</b>
A. Chiffre d'affaires	70	927.318.456,93	852.825.575,50	228.908.801,24	206.305.744,67
B. En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	71	1.135.517,10	894.818,79	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation	74	43.488.131,04	54.806.459,64	7.187.899,71	18.136.686,33
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A	0,00	600.000,00	0,00	0,00
<b>II. Coûts des ventes et des prestations</b>	60/66A	<b>-848.927.082,10</b>	<b>-817.691.225,87</b>	<b>-174.534.971,35</b>	<b>-167.474.578,99</b>
A. Approvisionnements et marchandises	60	-17.999.251,62	-27.225.579,83	-12.863.986,98	-9.082.269,89
B. Services et biens divers	61	-673.001.952,15	-626.488.236,34	-95.456.678,47	-95.057.489,43
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	-128.251.825,05	-121.033.407,58	-58.520.763,12	-56.071.077,70
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4	-130.233,91	-1.473.013,75	-531.056,22	-167.734,91
F. Provisions pour risques et charges	635/8	-366.160,00	0,00	-91.540,00	0,00
G. Autres charges d'exploitation	640/8	-28.432.546,64	-41.470.988,37	-6.869.042,62	-7.096.007,06
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-745.112,73	0,00	-201.903,94	0,00
<b>IV. Produits financiers</b>	75	<b>2.847.336,14</b>	<b>2.921.001,31</b>	<b>773.333,26</b>	<b>1.433.322,22</b>
A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	261,92	0,00	0,00
B. Produits des actifs circulants	751	314.286,74	388.511,75	101.085,91	101.101,12
C. Autres produits financiers	752/9	2.533.049,40	2.532.227,64	672.247,35	1.332.221,10
<b>V. Charges financières</b>	65/66B	<b>-35.436.403,98</b>	<b>-33.817.615,35</b>	<b>-17.641.247,00</b>	<b>-15.613.311,52</b>
A. Charges des dettes	650	-35.426.298,55	-33.803.775,46	-17.639.585,25	-15.608.511,35
C. Autres charges financières	652/9	-10.105,43	-13.839,89	-1.661,75	-4.800,17
<b>VII. Mouvements sur impôts différés</b>	680-780	<b>529.194,31</b>	<b>27.781,32</b>	<b>57.765,96</b>	<b>0,00</b>
A. Prélèvements sur impôts différés	780	529.194,31	27.781,32	57.765,96	0,00
<b>VIII. Impôts sur le résultat</b>	67/77	<b>-29.214.982,81</b>	<b>-22.377.330,13</b>	<b>-9.985.606,00</b>	<b>-8.516.635,43</b>
A. Impôts	670/3	-29.214.982,81	-22.377.330,14	-9.985.606,00	-8.516.635,43
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	0,00	0,01	0,00	0,00
<b>X. Mouvements sur réserves immunisées</b>	789-689	<b>2.100.921,59</b>	<b>-526.209,34</b>	<b>787.138,38</b>	<b>-202.120,66</b>
<b>XI. Bénéfice de l'exercice à affecter</b>	9906	<b>63.841.088,22</b>	<b>37.663.255,87</b>	<b>35.553.114,20</b>	<b>34.069.106,62</b>

		Autres activités		Total	
	Codes	12/2025	12/2024	12/2025	12/2024
<b>I. Ventes et prestations</b>	70/76A	<b>3.181.768,71</b>	<b>3.172.849,83</b>	<b>1.211.220.574,73</b>	<b>1.136.742.134,76</b>
A. Chiffre d'affaires	70	3.181.768,71	3.172.849,83	1.159.409.026,88	1.062.304.170,00
B. En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	71	0,00	0,00	1.135.517,10	894.818,79
D. Autres produits d'exploitation	74	0,00	0,00	50.676.030,75	72.943.145,97
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A	0,00	0,00	0,00	600.000,00
<b>II. Coûts des ventes et des prestations</b>	60/66A	<b>-3.182.317,65</b>	<b>-3.255.615,95</b>	<b>-1.026.644.371,10</b>	<b>-988.421.420,81</b>
A. Approvisionnements et marchandises	60	0,00	0,00	-30.863.238,60	-36.307.849,72
B. Services et biens divers	61	-3.182.317,65	-3.255.615,95	-771.640.948,27	-724.801.341,72
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	0,00	0,00	-186.772.588,17	-177.104.485,28
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4	0,00	0,00	-661.290,13	-1.640.748,66
F. Provisions pour risques et charges	635/8	0,00	0,00	-457.700,00	0,00
G. Autres charges d'exploitation	640/8	0,00	0,00	-35.301.589,26	-48.566.995,43
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	0,00	0,00	-947.016,67	0,00
<b>IV. Produits financiers</b>	75	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3.620.669,40</b>	<b>4.354.323,53</b>
A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	0,00	0,00	261,92
B. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00	415.372,65	489.612,87
C. Autres produits financiers	752/9	0,00	0,00	3.205.296,75	3.864.448,74
<b>V. Charges financières</b>	65/66B	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-53.077.650,98</b>	<b>-49.430.926,87</b>
A. Charges des dettes	650	0,00	0,00	-53.065.883,80	-49.412.286,81
C. Autres charges financières	652/9	0,00	0,00	-11.767,18	-18.640,06
<b>VII. Mouvements sur impôts différés</b>	680-780	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>586.960,27</b>	<b>27.781,32</b>
A. Prélèvements sur impôts différés	780	0,00	0,00	586.960,27	27.781,32
<b>VIII. Impôts sur le résultat</b>	67/77	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-39.200.588,81</b>	<b>-30.893.965,56</b>
A. Impôts	670/3	0,00	0,00	-39.200.588,81	-30.893.965,57
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	0,00	0,00	—	0,01
X. Mouvements sur réserves immunisées	789-689	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2.888.059,97</b>	<b>-728.330,00</b>
XI. Bénéfice de l'exercice à affecter	9906	<b>-548,94</b>	<b>-82.766,12</b>	<b>99.393.653,48</b>	<b>71.649.596,37</b>

## 2.5 Affectations et prélèvements (en euros)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>99.393.653,48</b>	<b>71.649.596,37</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	99.393.653,48	71.649.596,37
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2	<b>0</b>	<b>4.764.414,33</b>
sur l'apport	791		
sur les réserves	792	0	4.764.414,33
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2	<b>25.315.047,47</b>	<b>269.440</b>
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	25.315.047,47	269.440
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)		
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7	<b>74.078.606,01</b>	<b>76.144.570,7</b>
Rémunération de l'apport	694	74.078.606,01	76.144.570,7
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

## 2.6 Annexes (en euros) État des immobilisations incorporelles

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>		8051P	<b>xxxxxxxxxxxx</b>	<b>170.709.414,97</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>	Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	33.223.533,87	
	Cessions et désaffectations	8031	1.262.688,9	
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>		8051	<b>202.670.259,94</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>		8121P	<b>xxxxxxxxxxxx</b>	<b>95.209.742,49</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>	Actés	8071	11.858.817,7	
	Repris	8081		
	Acquis de tiers	8091		
	Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	315.672,23	
	Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>		8121	<b>106.752.887,96</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		81311	<b>95.917.371,98</b>	

## État des immobilisations corporelles

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	xxxxxxxxxxx	183.402.605,93
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	5.973.167,38	
	Cessions et désaffectations	8171	538.730,27	
	Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	188.837.043,04	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	xxxxxxxxxxx	5.179.201,7
Mutations de l'exercice	Actées	8211		
	Acquises de tiers	8221		
	Annulées	8231		
	Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251	5.179.201,7	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	xxxxxxxxxxx	57.253.520,49
Mutations de l'exercice	Actés	8271	3.631.838,2	
	Repris	8281		
	Acquis de tiers	8291		
	Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	221,04	
	Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	60.885.137,65	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		(22)	<b>133.131.107,09</b>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	xxxxxxxxxxx	6.070.780.091,82
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	418.065.966,68	
	Cessions et désaffectations	8172	45.531.247,45	
	Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	6.443.314.811,05	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	xxxxxxxxxxx	1.029.524.782,69
Mutations de l'exercice	Actées	8212		
	Acquises de tiers	8222		
	Annulées	8232		
	Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252	1.029.524.782,69	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	xxxxxxxxxxx	3.097.359.551,45
Mutations de l'exercice	Actés	8272	160.955.654,41	
	Repris	8282		
	Acquis de tiers	8292		
	Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	29.714.058,73	
	Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	3.228.601.147,13	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		(23)	<b>4.244.238.446,61</b>	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxx	199.318.172,71
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	20.210.082,18	
	Cessions et désaffectations	8173	22.666.316,43	
	Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	-41.263	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	<b>196.820.675,46</b>	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxx	769.326,59
Mutations de l'exercice	Actées	8213		
	Acquises de tiers	8223		
	Annulées	8233		
	Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253	<b>769.326,59</b>	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	xxxxxxxxxxx	162.671.294,56
Mutations de l'exercice	Actés	8273	10.298.395,98	
	Repris	8283		
	Acquis de tiers	8293		
	Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	22.647.357,64	
	Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	-610,18	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	<b>150.321.722,72</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		(24)	<b>47.268.279,33</b>	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	xxxxxxxxxxx	1.723.359,47
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
	Cessions et désaffectations	8175		
	Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	41.263	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	<b>1.764.622,47</b>	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées	8215		
	Acquises de tiers	8225		
	Annulées	8235		
	Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice		8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325P	xxxxxxxxxxx	1.175.535,01
Mutations de l'exercice	Actés	8275	27.881,88	
	Repris	8285		
	Acquis de tiers	8295		
	Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
	Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	610,18	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325	<b>1.204.027,07</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		(26)	<b>560.595,4</b>	

## État des immobilisations financières

ENTREPRISES LIÉES — PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	xxxxxxxxxxxxx	479.508
Mutations de l'exercice	Acquisitions	8361		
	Cessions et retraits	8371		
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	479.508	
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées	8411		
	Acquises de tiers	8421		
	Annulées	8431		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice		8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées	8471		
	Reprises	8481		
	Acquises de tiers	8491		
	Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		(280)	<b>479.508</b>	

ENTREPRISES LIÉES — CRÉANCES		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		281P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Additions	8581		
	Remboursements	8591		
	Réductions de valeur actées	8601		
	Réductions de valeur reprises	8611		
	Différences de change	(+)/(-) 8621		
	Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		(281)		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>		8651		

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION — PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	xxxxxxxxxxxxx	3.100
Mutations de l'exercice	Acquisitions	8362		
	Cessions et retraits	8372		
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	3.100	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées	8412		
	Acquises de tiers	8422		
	Annulées	8432		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées	8472		
	Reprises	8482		
	Acquises de tiers	8492		
	Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		(282)	<b>3.100</b>	

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION — CRÉANCES		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		283P	xxxxxxxxxxxxx	<b>8.230.267,24</b>
Mutations de l'exercice	Additions	8582		
	Remboursements	8592		
	Réductions de valeur actées	8602		
	Réductions de valeur reprises	8612		
	Différences de change	(+)/(-) 8622		
	Autres	(+)/(-) 8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		(283)	<b>8.230.267,24</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>		8652		

AUTRES ENTREPRISES — PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	xxxxxxxxxxxxxx	16.891,92
Mutations de l'exercice	Acquisitions	8363		
	Cessions et retraits	8373		
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	16.891,92	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées	8413		
	Acquises de tiers	8423		
	Annulées	8433		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées	8473		
	Reprises	8483		
	Acquises de tiers	8493		
	Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		(284)	<b>16.891,92</b>	

AUTRES ENTREPRISES — CRÉANCES		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	<b>11.496,56</b>
Mutations de l'exercice	Additions	8583	850	
	Remboursements	8593	6.600	
	Réductions de valeur actées	8603		
	Réductions de valeur reprises	8613		
	Différences de change	(+)/(-) 8623		
	Autres	(+)/(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>		(285/8)	<b>5.746,56</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>		8653		

## Informations relatives aux participations

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES								
Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.								
DÉNOMINATION adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%					
<b>ATRIAS</b> 0836258873 Société coopérative Boulevard Albert II 37 1030 Schaerbeek — BELGIQUE	Actions	62	16,67		2024-12-31	EUR	18.600	0
<b>Comnexio</b> 0727639263 Société coopérative Avenue Georges Lemaître 38 6041 Gosselies — BELGIQUE	Actions	93	93		2024-12-31	EUR	25.000	0
<b>Opérateur de Réseaux d'Energies</b> 0897436971 Société coopérative Avenue Jean Mermoz 14 6041 Gosselies — BELGIQUE	Actions	2.453	99,72		2024-12-31	EUR	465.516	0

## Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe</b>		51		
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé		8681		
Actions et parts - Montant non appelé		8682		
Métaux précieux et œuvres d'art		8683		
<b>Titres à revenu fixe</b>		52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit		8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b>		53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis	d'un mois au plus	8686		
	de plus d'un mois à un an au plus	8687		
	de plus d'un an	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b>		8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION		Exercice
<b>Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important</b>	Capitaux pensions	3.235.208,87
	Dépenses liées à l'éclairage public	29.686.558,04
	Redevance de transit non relevée	1.446.857,96
	Actifs régulateurs	252.160.636,24
	Redevance de voirie gaz	14.564.429,67
	Solde certificats verts	2.188.885,52

## État de l'apport et structure de l'actionnariat

ÉTAT DE L'APPORT		Codes	Exercice	Exercice précédent
Apport	Disponible au terme de l'exercice	110P	xxxxxxxxxxxxx	863.914.256,07
	Disponible au terme de l'exercice	(110)	863.914.256,07	
	Indisponible au terme de l'exercice	111P	xxxxxxxxxxxxx	530.860,52
	Indisponible au terme de l'exercice	(111)	153.879.779,46	
Capitaux propres apportés par les actionnaires	En espèces	8790		
	• dont montant non libéré	87901		
	En nature	8791		
	• dont montant non libéré	87911		

		Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice	Actions nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxx	
	Actions dématérialisées	8703	xxxxxxxxxxxxx	

		Codes	Exercice
Actions propres	Détenues par la société elle-même		
	• Nombre d'actions correspondantes	8722	
	Détenues par ses filiales		
	• Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions	Suite à l'exercice de droits de conversion		
	• Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
	• Montant de l'apport	8741	
	• Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
	Suite à l'exercice de droits de souscription		
	• Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
	• Montant de l'apport	8746	
• Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		

			Codes	Exercice
Parts	Répartition	Nombre de parts	8761	66.154.791
		Nombre de voix qui y sont attachées	8762	64.107.192
	Ventilation par actionnaire	Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
		Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)	Exercice

## Provisions pour autres risques et charges

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	Exercice
Indemnités éventuelles à verser en raison d'un retard dans la transmission des informations liées à la relève des compteurs	457.700

## État des dettes et comptes de régularisation du passif

<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		<b>Codes</b>	<b>Exercice</b>
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	Dettes financières	8801	215.620.042,51
	• Emprunts subordonnés	8811	
	• Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
	• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
	• Etablissements de crédit	8841	51.567.015,74
	• Autres emprunts	8851	164.053.026,77
	Dettes commerciales	8861	
	• Fournisseurs	8871	
	• Effets à payer	8881	
	Acomptes sur commandes	8891	
	Autres dettes	8901	
<b>TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE</b>		(42)	<b>215.620.042,51</b>
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	Dettes financières	8802	815.726.367,51
	• Emprunts subordonnés	8812	
	• Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
	• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
	• Etablissements de crédit	8842	119.071.653,88
	• Autres emprunts	8852	696.654.713,63
	Dettes commerciales	8862	
	• Fournisseurs	8872	
	• Effets à payer	8882	
	Acomptes sur commandes	8892	
	Autres dettes	8902	2.795.000
<b>TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR</b>		8912	<b>818.521.367,51</b>
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	Dettes financières	8803	1.671.956.455,96
	• Emprunts subordonnés	8813	
	• Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
	• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
	• Etablissements de crédit	8843	
	• Autres emprunts	8853	1.671.956.455,96
	Dettes commerciales	8863	
	• Fournisseurs	8873	
	• Effets à payer	8883	
	Acomptes sur commandes	8893	
	Autres dettes	8903	
<b>TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR</b>		8913	<b>1.671.956.455,96</b>

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		Codes	Exercice
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	Dettes financières	8921	92.399.428,21
	• Emprunts subordonnés	8931	
	• Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
	• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
	• Etablissements de crédit	8961	92.399.428,21
	• Autres emprunts	8971	
	Dettes commerciales	8981	
	• Fournisseurs	8991	
	• Effets à payer	9001	
	Acomptes sur commandes	9011	
	Dettes salariales et sociales	9021	
	Autres dettes	9051	
	<b>TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR LES POUVOIRS PUBLICS BELGES</b>		<b>9061</b>
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	Dettes financières	8922	
	• Emprunts subordonnés	8932	
	• Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
	• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
	• Etablissements de crédit	8962	
	• Autres emprunts	8972	
	Dettes commerciales	8982	
	• Fournisseurs	8992	
	• Effets à payer	9002	
	Acomptes sur commandes	9012	
	Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
	• Impôts	9032	
	• Rémunérations et charges sociales	9042	
	Autres dettes	9052	
<b>TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ</b>		<b>9062</b>	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		Codes	Exercice
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)	Dettes fiscales échues	9072	
	Dettes fiscales non échues	9073	9.744.942,75
	Dettes fiscales estimées	450	3.956.870,84
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)	Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
	Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION		Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	Redevance de transit non relevée	95.266.363,42

## Résultats d'exploitation

PRODUITS D'EXPLOITATION	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
• Gestion du réseau de distribution d'électricité		927.318.456,93	852.825.576
• Gestion du réseau de distribution de gaz		228.908.801,24	206.305.744,67
• Autres activités		3.181.768,71	3.172.849,83
Ventilation par marché géographique			
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		

CHARGES D'EXPLOITATION		Codes	Exercice	Exercice précédent	
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel	Nombre total à la date de clôture	9086			
	Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087			
	Nombre d'heures effectivement prestées	9088			
Frais de personnel	Rémunérations et avantages sociaux directs	620			
	Cotisations patronales d'assurances sociales	621			
	Primes patronales pour assurances extralégales	622			
	Autres frais de personnel	623			
	Pensions de retraite et de survie	624			
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>	Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635			
<b>Réductions de valeur</b>	Sur stocks et commandes en cours	Actées	9110		
		Reprises	9111		
	Sur créances commerciales	Actées	9112	10.899.688,76	10.887.706,75
		Reprises	9113	10.238.398,63	9.246.958,09
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Constitutions	9115	457.700	0	
	Utilisations et reprises	9116	0	0	
<b>Autres charges d'exploitation</b>	Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	14.251,47	22.841,97	
	Autres	641/8	35.287.337,79	48.544.153,46	
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>	Nombre total à la date de clôture	9096			
	Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097			
	Nombre d'heures effectivement prestées	9098			
	Frais pour la société	617			

## Résultats financiers

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres produits financiers	Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	Subsides en capital	9125	1.760.881,57	83.343,97
		Subsides en intérêts	9126		
	Ventilation des autres produits financiers	Différences de change réalisées	754		
	Autres	Produits d'instruments de couverture		1.390.680,78	3.730.627,45
Autres			53.734,4	50.477,32	

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			Codes	Exercice	Exercice précédent
Amortissement des frais d'émission d'emprunts			6501		
Intérêts portés à l'actif			6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants	Actées		6510		
	Reprises		6511		
Autres charges financières	Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances		653		
Provisions à caractère financier	Dotations		6560		
	Utilisations et reprises		6561		
Ventilation des autres charges financières	Différences de change réalisées		654		
	Ecart de conversion de devises		655		
Autres	Frais de banque			8.591,65	8.395,27
	Autres			3.175,53	10.244,79

## Produits et charges de taille ou d'incidence exceptionnelle

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b>0</b>	<b>600.000</b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	<b>0</b>	<b>600.000</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		600.000
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b>947.016,67</b>	
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	<b>947.016,67</b>	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	947.016,67	
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

## Impôts et taxes

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		Codes	Exercice
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>		9134	<b>39.193.870,84</b>
Impôts et précomptes dus ou versés		9135	35.237.000
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif		9136	0
Suppléments d'impôts estimés		9137	3.956.870,84
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b>		9138	<b>6.717,97</b>
Suppléments d'impôts dus ou versés		9139	6.717,97
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés		9140	0
<b>Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé</b>	Amortissement de la plus-value de réévaluation - majoration des réserves imposables		20.692.557,02
	Exonération des reprises de réductions de valeur sur créances commerciales antérieures à 2015		-204.903,66

Exercice
<b>Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice</b>

		Codes	Exercice
<b>Sources de latences fiscales</b>	Latences actives	9141	
	• Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
	• Autres latences actives		
	• Tax Shelter		2.829.120,03
	Latences passives	9144	
	• Ventilation des latences passives		

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte</b>	À la société (déductibles)	9145	172.486.704,3	173.570.388,83
	Par la société	9146	264.367.363,65	217.741.032,08
<b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de</b>	Précompte professionnel	9147		
	Précompte mobilier	9148	2.496.517,56	2.632.734,6

## Droits et engagements hors bilan

			Codes	Exercice	
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>			9149		
<b>Dont</b>	Effets de commerce en circulation endossés par la société		9150		
	Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société		9151		
	Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société		9153		
<b>GARANTIES RÉELLES</b>					
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>	Hypothèques	Valeur comptable des immeubles grevés	91611		
		Montant de l'inscription	91621		
		Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631		
	Gages sur fonds de commerce	Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711		
		Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721		
	Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs	La valeur comptable des actifs grevés	91811		
		Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821		
	Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs	Le montant des actifs en cause	91911		
		Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921		
	Privilège du vendeur	La valeur comptable du bien vendu	92011		
		Le montant du prix non payé	92021		
	<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>	Hypothèques	Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
			Montant de l'inscription	91622	
			Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
		Gages sur fonds de commerce	Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat			91722		
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		La valeur comptable des actifs grevés	91812		
		Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822		
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		Le montant des actifs en cause	91912		
		Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922		
Privilège du vendeur		La valeur comptable du bien vendu	92012		
		Le montant du prix non payé	92022		

		Codes	Exercice
<b>Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de la société, s'ils ne sont pas portés au bilan</b>			
<b>Engagements importants d'acquisition d'immobilisations</b>			
<b>Engagements importants de cession d'immobilisations</b>			
<b>Marché à terme</b>	Marchandises achetées (à recevoir)	9213	86.354.331,07
	Marchandises vendues (à livrer)	9214	
	Devises achetées (à recevoir)	9215	
	Devises vendues (à livrer)	9216	

		Exercice
<b>ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES</b>		

		Exercice
<b>MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS</b>		
	Cautionnement en faveur des Douanes et Accises relatif à la perception de la cotisation énergie	40.818
	Garantie d'ORES Assets en faveur d'ORES SC et relative aux emprunts bancaires et obligataires	3.298.537.500
	Garantie bancaire pour la location d'immeubles	293.273
	Garantie en faveur de la Région wallonne dans le cadre du décret impétrants	100.000
	Garantie en notre faveur pour les redevances de transit	1.254.000
	Garantie en notre faveur pour la location d'immeubles	12.000

<b>RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS</b>	
Description succincte.	
Mesures prises pour en couvrir la charge	

		Codes	Exercice
<b>PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME</b>			
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées		9220	
• Bases et méthodes de cette estimation			

		Exercice
<b>NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats</b>		

		Exercice
<b>ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT</b>		

		Exercice
<b>NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN</b>		
À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société		

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Concernant le subside en capital comptabilisé depuis 2024, servant à financer des investissements à réaliser entre 2024 et 2027 en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du réseau de distribution, d'accroître la capacité d'accueil des productions d'énergie renouvelable et de maîtriser les coûts liés à la transition énergétique, comme indiqué dans le rapport de gestion, à la lumière des clarifications apportées en 2025 par le cabinet de la Ministre sur les Arrêtés du Gouvernement wallon publiés en 2024,

l'affectation des subsides a été revue pour inclure également des investissements dans le renforcement du réseau moyenne et basse tension, ainsi que des travaux sur le réseau gaz en lien avec l'intégration du biométhane. Cette révision constitue un changement de l'estimation comptable relative à l'affectation du subside. Dans les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025, elle a permis de considérer comme subsidiés certains investissements réalisés en 2024 pour un montant de 17.1 M€, sans

impact significatif sur le résultat annuel 2025 (impact de 171 K€).

En outre des incertitudes subsistent encore à ce jour concernant le prix unitaire dont il faut tenir compte dans le calcul du subside, aussi bien en électricité qu'en gaz. Dans l'attente d'une clarification, un forfait a été estimé par le management pour déterminer ce prix unitaire.

Nous rappelons que le Conseil d'administration de la société n'a aucun doute quant à l'obtention totale du subside notifié.

## Relations avec les entreprises liées, les entreprises associées et les autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

ENTREPRISES LIÉES		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Immobilisations financières</b>		(280/1)	<b>479.508</b>	<b>479.508</b>
Participations		(280)	479.508	479.508
Créances subordonnées		9271		
Autres créances		9281		
<b>Créances</b>		9291	<b>76.226.700,81</b>	<b>619.950,75</b>
À plus d'un an		9301		
À un an au plus		9311	76.226.700,81	619.950,75
<b>Placements de trésorerie</b>		9321		
Actions		9331		
Créances		9341		
<b>Dettes</b>		9351	<b>2.585.800.857,82</b>	<b>2.250.376.012,49</b>
À plus d'un an		9361	2.365.100.000	1.968.537.500
À un an au plus		9371	220.700.857,82	281.838.512,49
<b>Garanties personnelles et réelles</b>	Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	3.298.537.500	2.725.308.333
	Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>		9401		
<b>Résultats financiers</b>	Produits des immobilisations financières	9421		
	Produits des actifs circulants	9431		
	Autres produits financiers	9441		
	Charges des dettes	9461	46.653.317,55	37.815.219,81
	Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>	Plus-values réalisées	9481		
	Moins-values réalisées	9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Immobilisations financières</b>		9253		
Participations		9263		
Créances subordonnées		9273		
Autres créances		9283		
<b>Créances</b>		9293		
À plus d'un an		9303		
À un an au plus		9313		
<b>Dettes</b>		9353		
À plus d'un an		9363		
À un an au plus		9373		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>	Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
	Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>		9403		

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Immobilisations financières</b>		9252	<b>8.233.367,24</b>	<b>8.233.367,24</b>
Participations		9262	3.100	3.100
Créances subordonnées		9272		
Autres créances		9282	8.230.267,24	8.230.267,24
<b>Créances</b>		9292	<b>316.911,79</b>	
À plus d'un an		9302		
À un an au plus		9312	316.911,79	
<b>Dettes</b>		9352	<b>10.939.613,22</b>	<b>9.785.618,99</b>
À plus d'un an		9362		
À un an au plus		9372	10.939.613,22	9.785.618,99

TRANSACCIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	Exercice
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	
Néant	

## Relations financières avec

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES			Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées			9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé				
Garanties constituées en leur faveur			9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur			9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable	Aux administrateurs et gérants		9503	
	Aux anciens administrateurs et anciens gérants		9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)			Codes	Exercice
Émoluments du (des) commissaire(s)			9505	<b>89.644,3</b>
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	Autres missions d'attestation		95061	4.650
	Missions de conseils fiscaux		95062	
	Autres missions extérieures à la mission révisorale		95063	50.000
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	Autres missions d'attestation		95081	
	Missions de conseils fiscaux		95082	
	Autres missions extérieures à la mission révisorale		95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

## Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
SWAP (Vol en k€)	Taux intérêts	Couverture	1.063		-661		414,69
Collars (Vol en k€)	Taux intérêts	Couverture	11.962		195.622,9		429.221,95
CAP (Vol en k€)	Taux intérêts	Couverture	83.298		2.514.831,14		3.782.322,13

Immobilisations financières comptabilisées à un montant supérieur à la juste valeur

	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate</b>		
ATRIAS SC	3.100	3.100
<b>Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite</b>		
ATRIAS SC: ATRIAS travaille au prix coûtant pour les GRD belges (part ORES Assets: 16,67%). Compte tenu de ce qui précède, ORES Assets considère que la participation détenue dans sa filiale (qui correspond à un montant équivalent au pourcentage de détention dans les fonds propres) est évaluée à sa juste valeur et ne nécessite pas de dépréciation.		
<b>Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée</b>		

## Déclaration relative aux comptes consolidés

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

## Relations financières du groupe dont la société est à la tête en Belgique avec le (les) commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)

### MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

		Codes	Exercice
Émoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête		9507	<b>128.308,18</b>
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)	Autres missions d'attestation	95071	4.650
	Missions de conseils fiscaux	95072	
	Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	50.000
Émoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête		9509	
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)	Autres missions d'attestation	95091	
	Missions de conseils fiscaux	95092	
	Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	
Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations			

## 2.7 Règles d'évaluation

### ACTIF

#### FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou à la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts. L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit de l'article 3:37 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20% au moins des sommes réellement dépensées.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés sous cette rubrique et amortis dans l'année.

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée.

Selon l'Arrêté royal du 29 avril 2019 (article 3:89), il faut distinguer :

- les frais de développement ;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires ;
- le goodwill ;
- les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les immobilisations incorporelles sont

initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts y directement attribuables et est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

ORES Assets investit principalement dans le développement de projets informatiques.

Les frais susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- les coûts des instruments et du matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles ;
- les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet ;
- les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet ;
- les coûts supportés pour les licences informatiques.

L'immobilisation incorporelle est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité et diminuée des pertes

de valeur éventuelles. Les immobilisés en cours sont directement comptabilisés dans les comptes d'immobilisations incorporelles mises en service. La durée d'utilité correspond à une période de cinq ans jusque fin 2018.

Pour les immobilisations incorporelles acquises à partir de 2019, conformément aux méthodologies tarifaires applicables depuis cette année, la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles est portée à 10 ans.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

##### VALEUR D'ACQUISITION

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport. Les immobilisés en cours sont directement comptabilisés dans les comptes d'immobilisations corporelles mises en service.

##### FRAIS ACCESSOIRES

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

##### INTERVENTION DE TIERS

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

##### AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés sur la base de la méthode linéaire dès l'activation des immobilisés, sans distinction de la date de mise en service de l'immobilisé.

Les installations acquises au cours de l'exercice sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, amorties au prorata temporis. Une installation acquise dans le courant du mois N sera amortie à partir du 1<sup>er</sup> du mois N+1.

Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

INSTALLATIONS ÉLECTRICITÉ	Taux d'amortissement en%
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Réseau signalisation gaine câble fibres optiques	5
Réseau signalisation équipement SMART	10
Postes et cabines (équipements haute tension (HT) et basse tension (BT))	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget, compteurs automatiques	10
Compteurs électriques BT SMART	6,7
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission	10
Fibres optiques	5
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

INSTALLATIONS GAZ	Taux d'amortissement en%
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines - stations	3
Raccordements - branchements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs à budget, compteurs électroniques, automatiques	10
Compteurs gaz basse pression (BP) SMART	6,7
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10

Télétransmission	10
Fibres optiques	5
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

### DIFFÉRENCE INITIALE ENTRE LA RAB TECHNIQUE ET LA VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Jusqu'à fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur la base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis 2003, les intercommunales actives dans les marchés de l'électricité et du gaz naturel ont vu leurs activités se recentrer, au rythme de la libéralisation de ces marchés, essentiellement sur la fonction de gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz, activité monopolistique pour laquelle il existe un cadre réglementaire composé notamment des méthodologies tarifaires.

Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis calculée sur la base d'un taux de rémunération, d'une structure de financement théorique et de la base des capitaux investis à rémunérer (RAB) (a).

Les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes d'électricité et de gaz disposant d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles ont pu établir la valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2001 (électricité) / 31 décembre 2002 (gaz naturel) sur la base de la valeur économique de cet inventaire.

Les valeurs initiales ont été formellement approuvées par le régulateur compétent puis confirmées en 2007 sur

base des valeurs au 31 décembre 2005 pour l'électricité et au 31 décembre 2006 pour le gaz naturel.

Le régulateur impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$RAB\ n = iRAB + \text{investissements } n - \text{amortissements } n - \text{mises hors service } n\ (b)$$

Le régulateur exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan d'ORES Assets est, d'une part, liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et, d'autre part, reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

En novembre 2007, les accords entre les GRD et la CREG ont débouché sur une transaction et la publication des Arrêtés royaux du 2 septembre 2008 décrivant la méthodologie tarifaire de la CREG dont les principes ont été repris dans la méthodologie tarifaire CWaPE.

Il y est ainsi indiqué que les coûts à couvrir par les tarifs comprennent notamment la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Par conséquent, les méthodologies tarifaires stipulent également que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée.

Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an.

Ces dispositions sont entrées en vigueur à partir de l'exercice tarifaire 2008 et sont toujours d'application aujourd'hui.

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

### CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

### STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

### CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats « autres charges d'exploitation ».

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats « autres produits d'exploitation ».

Les créances impayées sont couvertes par des réductions de valeur lorsqu'un risque d'irrécouvrabilité certain est constaté. Suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, les réductions de valeur s'appliquent par palier, suivant un échancier spécifique, et si un marché public est en cours, déduction faite de la partie garantie par les sociétés de recouvrement, afin de les prendre en charge progressivement.

Signalons qu'aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances « dégâts réseaux » de moins de deux ans ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes car le Conseil d'administration estime que ces créances ne présentent pas de risque d'irrécouvrabilité.

### PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

### VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

### COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.

2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondant à des charges de pensions liquidées sous forme de capital

au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale. La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre. Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice ; valorisation des redevances de transit sur la base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré). Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs réglementaires » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. En effet, les charges et produits opérationnels non-contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets n'exerce pas de contrôle direct. Les écarts annuels relatifs aux charges non-contrôlables, mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réellement distribués et ceux qui ont été estimés lors du calcul des tarifs, constituent, sous réserve du contrôle de la CWaPE, soit une créance (actif réglementaire ou déficit constaté), soit une dette (passif réglementaire ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan d'ORES Assets. Ces « actifs réglementaires » relatifs aux années antérieures sont récupérés via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions :

SOLDE RÉGULATOIRE (PARTIE DISTRIBUTION)		Décision d'approbation	Décision d'affectation	Affectation
<b>ELECTRICITE</b>	Reliquat solde 2015 Gaselwest	29/04/2021	<b>26/06/2025</b>	<b>25% – de 2026 à 2029</b>
	Reliquat soldes 2015 et 2016 PBE	29/04/2021		
	Reliquat soldes 2017 et 2018	13/01/2021		
	Soldes 2017 et 2018 (décisions 2022)	25/04/2024		
	Reliquat solde 2019	29/04/2021		
	Soldes 2019 à 2023 relatifs au projet de compteurs communicants	28/10/2021		
	Solde 2020	25/11/2021		
	Solde 2021	15/11/2022		
	Solde 2022	30/01/2024		
	Solde 2023	20/05/2025		
	Solde révision RA 2025 du 20/02/2025	20/02/2025		
	Solde révision RA 2025 du 03/04/2025	03/04/2025		
Solde 2024	18/12/2025	<b>18/12/2025</b>	<b>L'affectation du solde relatif à la basse tension sera réalisée sur 2026 et 2027. L'affectation du solde sur les autres niveaux de tension sera réalisée à raison de 20% en 2026, 25% en 2027 et 2028, et 30% en 2029</b>	
<b>GAZ</b>	Soldes 2017 et 2018 (décisions 2022)	25/04/2024	<b>29/11/2024</b>	<b>20% par année – de 2025 à 2029</b>
	Solde 2020	25/11/2021		
	Solde 2021	15/12/2022		
	Solde 2022	30/01/2024	<b>15/05/2025</b>	<b>50% – en 2026 et 2027</b>
	Solde 2023	15/05/2025		
	Solde 2024	16/10/2025		

Les soldes régulatoires relatifs à l'année 2025 (à savoir un actif régulateur pour un montant de 26.417k€ (comptabilisé dans les comptes de régularisation de l'actif)) n'acquerront le statut définitif qu'après leur approbation par la CWaPE lors de son contrôle ex-post des comptes relatifs à l'exercice 2025.

L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulatoires sera annuellement et partiellement neutralisé par la mise en réserve d'une partie de la marge bénéficiaire équitable.

## PASSIF

### RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

### SUBSIDES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Tel que préconisé par la Commission des Normes Comptables (Avis CNC 2011/13), les subsides obtenus des pouvoirs publics en vue de financer des investissements sont reconnus en tant que subsides en capital et sont comptabilisés au moment où il existe une certitude raisonnable que le subside sera effectivement reçu et qu'il peut raisonnablement être évalué. Si le maintien du subside est subordonné à certaines conditions, cela n'empêchera

pas sa comptabilisation. En revanche, si l'octroi du subside est subordonné à certaines conditions suspensives, il ne sera pas comptabilisé tant que ces conditions ne seront pas satisfaites.

Ils sont évalués à leur valeur comptable, correspondant au montant reçu ou à recevoir dûment notifié par les pouvoirs publics.

En vertu de l'article 3:89 de l'Arrêté royal portant exécution du Code des sociétés et des associations, les subsides en capital sont comptabilisés en fonds propres pour la partie nette d'impôt; la partie imposable du subside, calculée selon le taux d'impôt des sociétés en vigueur au moment de la reconnaissance du subside, étant comptabilisée en impôt différé. Les deux parties sont ensuite transférées en résultat, de manière systématique, selon la durée de

vie des actifs financés par ces subsides. Selon les normes comptables, la partie nette d'impôt est comptabilisée en produits financiers tandis que celle relative à l'impôt différé est enregistrée en prélevement sur impôts différés.

En cas de réalisation ou de mise hors service d'immobilisations subsidiées, le solde des subsides afférents à ces immobilisations sera pris en résultat.

Si le taux d'imposition est modifié par la suite, un transfert sera opéré entre les impôts différés et le subside en capital y lié.

Si la société doit rembourser une partie du subside reçu, dans le cas par exemple, de non-respect de certaines conditions de maintien, le pourcentage à rembourser du subside en capital qui n'avait pas encore été pris en résultat doit être annulé. En revanche, le pourcentage à rembourser du subside en capital qui a déjà été pris en résultat sera comptabilisé sous la rubrique des charges financières diverses. Une mention en annexe des comptes annuels sera également effectuée.

Concernant le subside en intérêt reçu des pouvoirs publics, il sera comptabilisé en autres produits financiers et pris en résultat de manière étalée selon la durée de vie de l'emprunt auquel il se rapporte.

Enfin, quant au subside d'exploitation reçu par les pouvoirs publics en vue de compenser ou couvrir certains frais d'exploitation, en vertu de l'article 3:89 de l'Arrêté royal portant exécution du Code des sociétés et des associations, ils seront comptabilisés dans le compte de résultats comme produits d'exploitation ou produits financiers. Une mention à l'annexe des comptes annuels sera effectuée.

Comme évoqué dans le rapport de gestion, au niveau des éléments du passif, un changement d'estimation comptable a été effectué en 2025 concernant l'affectation du subside en capital reçu de la Région wallonne dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW).

### PROVISIONS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

### DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

### DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

### COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

**1.** Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

**2.** Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs régulatoires » relatifs aux années antérieures sont restitués via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions (voir à ce sujet la rubrique « actifs régulatoires »). L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulatoires est pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre. Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice ; valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

## 2.8 Liste des adjudicataires

ADJUDICATAIRE	Description	Procédure	Montant attribué	RSE
<b>EDF International Networks</b>	Services d'études pour la transition énergétique	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>365.485,71 €</b>	NA
<b>SM ENZO</b>	[AcDC] Accélération déploiement compteurs communicants (avec RESA) - Zone Ouest	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>291.540.001,76 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>BPOST SA</b>	Services postaux 2025	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>2.003.150,99 €</b>	NA
<b>GEOEXIM SRL</b>	Services de topographie planimétrique sur base du format Waltopo	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>90.750,00 €</b>	NA
<b>TECCON BVBA</b>	Services de topographie planimétrique sur base du format Waltopo	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>239.250,00 €</b>	NA
<b>SIMON JEAN-LUC SRL</b>	Travaux de raccordements BT et Eau en synergie (Connect My Home) dans la région du Luxembourg sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>3.680.000,00 €</b>	Clauses sociétales
<b>ATELIER D'ARCHITECTURE DREAM SRL</b>	Désignation d'un bureau d'études en vue de l'introduction de demandes de permis	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>105.471,00 €</b>	NA
<b>DR ELEC SRL</b>	Travaux sur compteurs électriques dans les régions du Brabant Wallon, de Namur, de Wallonie Est et du Luxembourg sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>349.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>JACOPS</b>	Travaux sur compteurs électriques dans les régions du Brabant Wallon, de Namur, de Wallonie Est et du Luxembourg sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>350.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>Mapi-Elec SRL</b>	Travaux sur compteurs électriques dans les régions du Brabant Wallon, de Namur, de Wallonie Est et du Luxembourg sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>348.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>SEB SRL</b>	Travaux sur compteurs électriques dans les régions du Brabant Wallon, de Namur, de Wallonie Est et du Luxembourg sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>698.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>SIMON JEAN-LUC SRL</b>	Travaux sur compteurs électriques dans les régions du Brabant Wallon, de Namur, de Wallonie Est et du Luxembourg sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>351.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>ABB NV/SA</b>	Fourniture de disjoncteurs modulaires	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>51.501,19 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>Eaton Industries Belgium BV/SRL</b>	Fourniture de disjoncteurs modulaires	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>113.559,04 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>ASUGO CONSULTING SPRL</b>	Fourniture d'un outil de gestion de la relation client (CRM): Outil Grands Comptes	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>354.830,30 €</b>	NA

ADJUDICATAIRE	Description	Procédure	Montant attribué	RSE
ENTREPRISES WILKIN SA	Travaux de raccordements électriques sur base du système de qualification WQERBWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.000.000,00 €	Clauses sociétales
COLLET LAURENT ELECTRICITE SPRL	Travaux de raccordements électriques sur base du système de qualification WQERBWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	9.987.000,00 €	Clauses sociétales
EQUANS SA	Travaux de raccordements électriques sur base du système de qualification WQERBWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	14.010.000,00 €	Clauses sociétales
METUBEL SA	Travaux de raccordements électriques sur base du système de qualification WQERBWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.998.000,00 €	Clauses sociétales
SIMON JEAN-LUC SRL	Travaux de raccordements électriques sur base du système de qualification WQERBWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	5.509.000,00 €	Clauses sociétales
ETABLISSEMENTS BOUTON SPRL	Fourniture et placement de portes et ouvertures fonctionnelles métalliques pour cabines électriques sur base du système de qualification WFQPCEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.692.761,00 €	NA
ABB NV/SA	Marché de fourniture de relais IED - Différentiels cabines/postes	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	10.301.384,73 €	Clauses environnementales
SIEMENS SA	Marché de fourniture de relais IED - Différentiels cabines/postes	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	12.723.802,00 €	Clauses environnementales
IMBEMA BELGIUM SA	Dataloggers Grote Gasklanten	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	273.300,00 €	NA
ETS E. RONVEAUX SA	Travaux sur fibres optiques (soufflage, jointage, pose en aérien) sur base du système de qualification WQFOPWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	666.000,00 €	NA
HEINEN SA	Travaux sur fibres optiques (soufflage, jointage, pose en aérien) sur base du système de qualification WQFOPWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	288.000,00 €	NA
ETS E. RONVEAUX SA	Travaux d'entretien (curatif et préventif) de l'éclairage public sur base du système de qualification WQLXWA	Procédure restreinte	301.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
GENETEC SA	Travaux d'entretien (curatif et préventif) de l'éclairage public sur base du système de qualification WQLXWA	Procédure restreinte	1.479.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
SEB SRL	Travaux d'entretien (curatif et préventif) de l'éclairage public sur base du système de qualification WQLXWA	Procédure restreinte	721.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
WANTY SA	Travaux d'entretien (curatif et préventif) de l'éclairage public sur base du système de qualification WQLXWA	Procédure restreinte	2.319.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
TECONEX SA	Fourniture de solution d'adaptation pour triple comptage en coffret gamme b	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	55.602,00 €	NA
ETWAL INFRA - WANTY Société momentanée	Travaux de poses souterraines dans la région de Wallonie Picarde sur la base de l'accord-cadre WTCMPOSWA28 (dossier spécifique Tournai - Projet Storm 32/34 + Poda «Les Prés»)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.180.516,03 €	Clauses environnementales et sociétales
TRAVOCO-MOBIX ENGTEC Société Momentanée	Travaux de poses souterraines dans la région de Wallonie Picarde sur la base de l'accord-cadre WTCMPOSWA28 (dossier spécifique Tournai - Projet Storm 32/34 + Poda «Les Prés»)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	340.632,06 €	Clauses environnementales et sociétales

ADJUDICATAIRE	Description	Procédure	Montant attribué	RSE
<b>PYLONEN DE KERF NV</b>	Fourniture de candélabres et crosses - Réhabilitation Zoning IGRETEC à Jumet	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>69.194,00 €</b>	Clauses environnementales
<b>AQUAENERGIA SA</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>5.638.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>BESIX Reditec NV</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>5.300.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>BODARWE SA</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>4.949.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>CAPPAL SA</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>7.949.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA SA (EES INFRA SA)</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>1.729.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>ETWAL-PLATTEAU INFRA SA</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>5.306.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>FODETRA-HOTTON INFRA SA</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>6.605.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>HYDROGAZ SA</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>5.313.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>METUBEL SA</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>12.924.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>NVDK SRL</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>3.299.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>ROGER GEHLEN SA</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>1.676.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>SIMON JEAN-LUC SRL</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>855.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>Terrassement Frédéric QUONIOU</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>1.318.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales

ADJUDICATAIRE	Description	Procédure	Montant attribué	RSE
<b>Terrassement LINA SRL</b>	Travaux de Génie Civil (excavation, remblais et réfection) dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>2.988.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>B-CABLES SA</b>	Fourniture de câbles d'énergie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>6.235.169,55 €</b>	NA
<b>CABELTE SA</b>	Fourniture de câbles d'énergie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>6.539.248,74 €</b>	NA
<b>EVODIS SA</b>	Fourniture de câbles d'énergie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>3.570.228,47 €</b>	NA
<b>KABELWERK EUPEN AG</b>	Fourniture de câbles d'énergie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>15.736.979,34 €</b>	NA
<b>NEXANS BENELUX SA</b>	Fourniture de câbles d'énergie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>59.973.847,41 €</b>	NA
<b>NKT SRO</b>	Fourniture de câbles d'énergie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>5.939.251,20 €</b>	NA
<b>Prysmian CelCat SA (ex-GENERAL CABLE)</b>	Fourniture de câbles d'énergie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>74.141.448,35 €</b>	NA
<b>SADINTER SA</b>	Fourniture de câbles d'énergie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>64.783.404,77 €</b>	NA
<b>AXPO BENELUX SA</b>	Fourniture d'électricité et de gaz pour compensation des pertes, OSP et besoins propres en 2027, 2028 et 2029	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>204.323.418,72 €</b>	NA
<b>EDF LUMINUS SA</b>	Fourniture d'électricité et de gaz pour compensation des pertes, OSP et besoins propres en 2027, 2028 et 2029	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>26.703.780,00 €</b>	NA
<b>EQUANS SA</b>	Marché de travaux de raccordements gaz sur base de la qualification WQGRBWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>2.385.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>ETWAL-PLATTEAU INFRA SA</b>	Marché de travaux de raccordements gaz sur base de la qualification WQGRBWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>4.763.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>FODETRA-HOTTON INFRA SA</b>	Marché de travaux de raccordements gaz sur base de la qualification WQGRBWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>5.397.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>METUBEL SA</b>	Marché de travaux de raccordements gaz sur base de la qualification WQGRBWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>5.133.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>TMS SA</b>	Marché de travaux de raccordements gaz sur base de la qualification WQGRBWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>2.540.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>WIN SA</b>	Service d'opérateurs Télécom pour la redondance des lignes Voix & Internet	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>304.697,00 €</b>	NA
<b>COFE-O SERVICES SA</b>	Services de mise à disposition de distributeurs de boissons froides/ chaudes, et de distributeurs de snacks ainsi que de fontaines à eau	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>2.581.099,20 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>ECONOCOM PRODUCTS &amp; SOLUTIONS BELUX SA</b>	Accord-cadre de fourniture de matériel informatique et des services y afférents, dans le cadre du PC Plan à destination des cadres ORES	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>712.854,96 €</b>	Clauses environnementales
<b>FRANCE ELEVATEUR BENELUX BVBA, HDW BELUX NV, MONDIA WALLONIE SA</b>	Accord-cadre relatifs à la location de véhicule utilitaires équipés d'une PEMP	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>535.050,00 €</b>	NA

ADJUDICATAIRE	Description	Procédure	Montant attribué	RSE
MICROSOFT	Marché de services d'assistance et expertise Microsoft	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	742.610,00 €	NA
Randstad Belgium SA	Services de mise à disposition de personnel intérimaire	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	19.586.071,27 €	NA
Daoust SA	Services de mise à disposition de personnel intérimaire	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	20.201.852,06 €	NA
SA SCHREDER BE	Accord-cadre de fourniture de luminaires LED d'éclairage public et de projecteurs de mise en valeur LED d'éclairage public	Procédure ouverte	1.708.539,86 €	Clauses environnementales
Lightwell BV	Accord-cadre de fourniture de luminaires LED d'éclairage public et de projecteurs de mise en valeur LED d'éclairage public	Procédure ouverte	1.379.220,00 €	Clauses environnementales
Signigy Belgium SA	Accord-cadre de fourniture de luminaires LED d'éclairage public et de projecteurs de mise en valeur LED d'éclairage public	Procédure ouverte	2.200.589,39 €	Clauses environnementales
ELSTER NV	Fourniture, placement, mise en service et maintenance d'une cabine biométhane à Antoing sur base du système de qualification WQCAGBIOWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.046.900,00 €	NA
ETWAL INFRA - WANTY Société momentanée	Travaux de poses souterraines dans la région de Mons-La Louvière sur la base de l'accord-cadre WTCMPOSWA28 (dossier spécifique Av du charbonnage Estinnes - Raccordement cabine client)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	808.476,95 €	Clauses environnementales et sociétales
IB-TECHNICS SPRL	Travaux sur compteurs électriques sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	126.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
JACOBS	Travaux sur compteurs électriques sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	379.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
JVB Technics SPRL	Travaux sur compteurs électriques sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	315.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
SEB SRL	Travaux sur compteurs électriques sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	192.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
Invature	Marché de fourniture d'un outil de gestion automatisée des déploiements SAP entre différents environnements ECC et S/4HANA et services associés	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	816.400,00 €	NA
HDW BELUX NV	Location de véhicules utilitaires équipés de PEMP, marché subséquent n°1	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	39.300,00 €	NA
HDW BELUX NV	Location de véhicules utilitaires équipés d'une PEMP, marché subséquent n°2	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	17.750,00 €	NA
SRL ALT METALLIC SOLUTIONS	Fourniture de ferrures et autres pièces métalliques	Procédure restreinte	2.106.620,80 €	Clauses environnementales
SPRL AD MECANIQUE GENERALE	Fourniture de ferrures et autres pièces métalliques	Procédure restreinte	462.704,00 €	Clauses environnementales
DAVREUX NOIZET SARL	Fourniture de ferrures et autres pièces métalliques	Procédure restreinte	2.770.427,95 €	Clauses environnementales
EVODIS SA	Fourniture de ferrures et autres pièces métalliques	Procédure restreinte	727.635,28 €	Clauses environnementales

ADJUDICATAIRE	Description	Procédure	Montant attribué	RSE
<b>TotalEnergies Marketing Belgium</b>	Fourniture, installation, raccordement et gestion de bornes de recharge (CPO) pour véhicules électriques	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>922.964,86 €</b>	NA
<b>AXPO BENELUX SA</b>	Achat de certificats verts sur base du système de qualification WQFCEVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>1.747.750,00 €</b>	NA
<b>FINENERGY sprl</b>	Achat de certificats verts sur base du système de qualification WQFCEVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>1.747.750,00 €</b>	NA
<b>ETHIAS SA</b>	Services d'assurances en responsabilité civile automobile et de protection juridique	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>2.863.798,28 €</b>	NA
<b>AIG Europe SA</b>	Services d'assurance Cyber	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>280.000,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>Evodis</b>	Disjoncteurs de branchement	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>3.850.251,54 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>Legrand Group Belgium</b>	Disjoncteurs de branchement	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>2.000.481,71 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>Schneider Electric NV</b>	Disjoncteurs de branchement	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>1.012.479,57 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>Nicolas Henryot</b>	Service d'expertise forestière	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>360.000,00 €</b>	NA
<b>ECONOCOM PRODUCTS &amp; SOLUTIONS BELUX SA</b>	Marché subséquent pour la fourniture d'ordinateurs mobiles renforcés et services associés	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>2.759.306,00 €</b>	Clauses environnementales et sociétales
<b>Open Utility Ltd</b>	Marché pour la fourniture d'une plateforme de flexibilité commerciale	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	<b>278.000,00 €</b>	NA
<b>GAZOMAT SARL</b>	Fourniture, installation et maintenance d'un équipement de détection et localisation de fuites gaz dans un véhicule	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>326.417,65 €</b>	NA
<b>HDW BELUX NV</b>	Location d'un véhicule utilitaire équipé d'une PEMP, marché subséquent n° 4	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>21.300,00 €</b>	NA
<b>Absyss SAS</b>	Services relatifs à la maintenance associée aux licences VTOM	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>419.616,65 €</b>	NA
<b>ARTHOS TECHNICS SRL</b>	Fourniture de matériel EP - DOUR - Rénovation urbaine du Quartier du Centre - Pôle Grand'Place	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>15.960,00 €</b>	Clauses environnementales
<b>PYLONEN DE KERF NV/SA</b>	Fourniture de matériel EP - DOUR - Rénovation urbaine du Quartier du Centre - Pôle Grand'Place	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>726,00 €</b>	Clauses environnementales
<b>SCHREDER BE SA</b>	Fourniture de matériel EP - DOUR - Rénovation urbaine du Quartier du Centre - Pôle Grand'Place	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>715,44 €</b>	Clauses environnementales
<b>Orange Cyberdefense Belgium</b>	Marché de fourniture de licences Varonis	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	<b>267.300,00 €</b>	NA



# Chapitre



# Répartition bénéficiaire



# Répartition bénéficiaire

Le présent chapitre du rapport annuel présente la répartition bénéficiaire 2025 d'ORES Assets, à savoir l'affectation du résultat de cet exercice proposée à l'Assemblée générale.

## Secteur d'activité « Gestion réseau de distribution électricité et gaz » :

Depuis l'exercice 2019, la politique de dividendes appliquée par ORES Assets pour le secteur d'activité « Gestion réseau de distribution » vise à assurer une rémunération équitable des capitaux investis par les associés tout en veillant à financer une partie de la croissance des actifs de la société. Une nouvelle politique de dividendes a été approuvée début 2025. Elle prévoit la distribution aux communes et intercommunales associées, au titre de dividendes, d'un montant de 74,1 M€.

La répartition de ce montant entre les associés est réalisée au prorata du nombre de parts (prorata temporis et liberationis) détenues par ceux-ci dans le capital d'ORES Assets. La différence entre le bénéfice à affecter et ce montant du dividende est mise en réserve. Les associés allouent donc une partie du résultat au soutien financier du GRD.

## Secteur d'activité « Autres » :

Le résultat du secteur d'activité « Autres » concerne les activités non liées à la gestion du réseau de distribution (activités non régulées ou hors gestion de réseau).

Le résultat de ce secteur d'activité est réparti entre les associés au prorata du nombre de parts (prorata temporis et liberationis) détenues par ceux-ci dans le capital d'ORES Assets.

## En conclusion, pour l'exercice 2025 :

Bénéfice à affecter : **99.393.653,48 €** dont :

- Dotation aux réserves disponibles : **22.426.987,50 €**
- Dotation aux réserves disponibles : **2.888.059,97 €** (suite aux attestations reçues dans le cadre du « Tax Shelter »)
- Bénéfice à distribuer : **74.078.606,01 €**

	Gestion réseau de distribution	Autres activités	TOTAL
IDEFIN	€ 11.615.336,86	-€86,09	€ 11.615.250,77
CENEO	€ 33.198.849,21	-€246,05	€ 33.198.603,16
FINEST	€ 2.807.562,37	-€20,81	€ 2.807.541,56
SOFILUX	€ 8.358.551,42	-€61,96	€ 8.358.489,46
FINIMO	€ 3.673.225,75	-€27,23	€ 3.673.198,52
IPFBW	€ 10.096.010,10	-€74,81	€ 10.095.935,29
IEG	€ 1.918.539,15	-€14,21	€ 1.918.524,94
IFIGA	€ 117.980,57	-€0,87	€ 117.979,70
Communes	€ 2.293.099,52	-€16,91	€ 2.293.082,61
<b>TOTAL</b>	<b>€ 74.079.154,95</b>	<b>-€548,94</b>	<b>€ 74.078.606,01</b>



RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE

# Chapitre





# Rapport des commissaires

- ① Pour la distribution provenant du bénéfice de l'exercice en cours 130

---

- ② Pour les comptes au 31 décembre 2025 136

# ① Pour la distribution provenant du bénéfice de l'exercice en cours



T : +32 87 69 30 00  
[www.bdo.be](http://www.bdo.be)

Rue Waucomont 51  
B-4651 Battice

## ORES ASSETS SC

**Rapport d'évaluation de l'état résumant la situation active et passive, adressé au conseil d'administration dans le cadre de la distribution d'un dividende aux actionnaires**

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel  
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.  
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



## Rapport d'évaluation de l'état résumant la situation active et passive, adressé au conseil d'administration de Ores Assets SC, dans ses missions déléguées par l'assemblée générale dans le cadre de la distribution d'un dividende aux actionnaires

Conformément à l'article 6:115, deuxième alinéa du Code des sociétés et des associations (ci-après « CSA »), nous émettons, en notre qualité de commissaire, le rapport d'évaluation adressé au conseil d'administration, dans le cadre de ses missions déléguées par l'assemblée générale de la société Ores Assets SC (ci-après « la Société ») sur l'état résumant la situation active et passive arrêté au 30 septembre 2025 qui comprend 9 mois. Ainsi, notre mission s'inscrit dans le cadre de la prise de décision envisagée de la distribution d'un dividende aux actionnaires.

Nous avons effectué l'évaluation de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société au 30 septembre 2025, établi conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### *Responsabilités de l'organe d'administration*

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de cet état résumant la situation active et passive au 30 septembre 2025 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du respect des conditions requises par les articles 6 :114 et 6 :115 CSA.

### *Responsabilités du commissaire*

Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive, sur la base de notre évaluation.

Nous avons effectué notre évaluation conformément à la « Norme relative à la mission du commissaire prévue par les articles 5:142 et 6:115 du Code des sociétés et des associations (Test d'actif net) », établie par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, approuvée par le Conseil supérieur des Professions économiques et par le Ministre fédéral en charge de l'Economie et pour laquelle un avis a été publié au Moniteur belge. Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (*normes ISA, International Standards on Auditing*) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous allons relever tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.

### *Conclusion*

Sur la base de notre évaluation, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société arrêté au 30 septembre 2025 qui fait apparaître un total du bilan de 5.183.051.394,17 EUR et un résultat de la période



en cours de 66.631.748,13 EUR n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

**Restriction de l'utilisation de notre rapport**

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:115 CSA dans le cadre de la proposition de la distribution d'un dividende aux actionnaires pour un montant de 61.273.622,38 EUR et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Battice, 18 décembre 2025

**Christophe Colson**  
(Signature)

Signé numériquement par  
Christophe Colson  
(Signature)  
DN : cn=Christophe  
Colson (Signature), c=BE  
Raison : J'approuve ce  
document  
Date : 12/18/25

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représenté par Christophe COLSON\*  
Réviseur d'entreprises  
\*Agissant pour une société

Annexe : État résumant la situation active et passive au 30 septembre 2025

### **Bilan ORES Assets au 30.09.2025**

<b>ACTIF</b>	<b>30.09.2025</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>Evolution</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>4.434.192.714,98</b>	<b>4.256.478.575,60</b>	<b>177.714.139,38</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>90.592.157,69</b>	<b>75.499.672,48</b>	<b>15.092.485,21</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4.334.859.193,57</b>	<b>4.172.237.639,40</b>	<b>162.621.554,17</b>
Terrains et constructions	134.390.348,59	131.328.287,14	3.062.061,45
Installations, machines et outillage	4.156.483.581,94	4.002.945.323,06	153.538.258,88
Mobilier et matériel roulant	43.456.424,30	37.416.204,74	6.040.219,56
Autres immobilisations corporelles	528.838,74	547.824,46	-18.985,72
<b>Immobilisations financières</b>	<b>8.741.363,72</b>	<b>8.741.263,72</b>	<b>100,00</b>
Entreprises liées	479.508,00	479.508,00	0,00
<i>Participations</i>	<i>479.508,00</i>	<i>479.508,00</i>	<i>0,00</i>
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8.233.367,24	8.233.367,24	0,00
<i>Participations</i>	<i>3.100,00</i>	<i>3.100,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Créances</i>	<i>8.230.267,24</i>	<i>8.230.267,24</i>	<i>0,00</i>
Autres immobilisations financières	28.488,48	28.388,48	100,00
<i>Actions et parts</i>	<i>16.891,92</i>	<i>16.891,92</i>	<i>0,00</i>
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	<i>11.596,56</i>	<i>11.496,56</i>	<i>100,00</i>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>748.858.679,19</b>	<b>617.280.701,55</b>	<b>131.577.977,64</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	<b>59.084.336,59</b>	<b>91.040.340,92</b>	<b>-31.956.004,33</b>
Créances commerciales	4.612.260,25	4.309.952,84	302.307,41
Autres créances	54.472.076,34	86.730.388,08	-32.258.311,74
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>12.736.167,58</b>	<b>11.732.472,79</b>	<b>1.003.694,79</b>
Commandes en cours d'exécution	12.736.167,58	11.732.472,79	1.003.694,79
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>311.764.612,10</b>	<b>192.892.260,96</b>	<b>118.872.351,14</b>
Créances commerciales	180.610.882,23	165.312.471,13	15.298.411,10
Autres créances	131.153.729,87	27.579.789,83	103.573.940,04
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>81.283,19</b>	<b>119.036,29</b>	<b>-37.753,10</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>365.192.279,73</b>	<b>321.496.590,59</b>	<b>43.695.689,14</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5.183.051.394,17</b>	<b>4.873.759.277,15</b>	<b>309.292.117,02</b>

PASSIF	30.09.2025	31.12.2024	Evolution
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2.116.016.784,13</b>	<b>2.050.231.411,04</b>	<b>65.785.373,09</b>
<b>Apport</b>	<b>1.017.794.035,53</b>	<b>864.445.116,59</b>	<b>153.348.918,94</b>
Disponible	863.914.256,07	863.914.256,07	0,00
Indisponible	153.879.779,46	530.860,52	153.348.918,94
<b>Plus-values de réévaluation</b>	<b>393.592.099,84</b>	<b>408.147.857,57</b>	<b>-14.555.757,73</b>
<b>Réserves</b>	<b>528.785.149,88</b>	<b>667.578.311,09</b>	<b>-138.793.161,21</b>
Réserves indisponibles	385.939.306,57	371.383.548,84	14.555.757,73
<i>Autres</i>	<i>385.939.306,57</i>	<i>371.383.548,84</i>	<i>14.555.757,73</i>
Réserves immunisées	5.717.180,00	5.717.180,00	0,00
Réserves disponibles	137.128.663,31	290.477.582,25	-153.348.918,94
<b>Résultat de la période</b>	<b>66.631.748,13</b>	<b>0,00</b>	<b>66.631.748,13</b>
<b>Subsides en capital</b>	<b>109.213.750,75</b>	<b>110.060.125,79</b>	<b>-846.375,04</b>
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>40.625.987,01</b>	<b>40.306.126,61</b>	<b>319.860,40</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4.221.403,23</b>	<b>3.619.418,01</b>	<b>601.985,22</b>
Obligations environnementales	3.619.418,01	3.619.418,01	0,00
Autres risques et charges	601.985,22	0,00	601.985,22
<b>Impôts différés</b>	<b>36.404.583,78</b>	<b>36.686.708,60</b>	<b>-282.124,82</b>
<b>DETTES</b>	<b>3.026.408.623,03</b>	<b>2.783.221.739,50</b>	<b>243.186.883,53</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>2.330.375.866,03</b>	<b>2.145.681.446,03</b>	<b>184.694.420,00</b>
Dettes financières	2.327.602.866,03	2.143.302.866,03	184.300.000,00
<i>Etablissements de crédit</i>	<i>170.638.669,67</i>	<i>170.638.669,67</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres emprunts</i>	<i>2.156.964.196,36</i>	<i>1.972.664.196,36</i>	<i>184.300.000,00</i>
Autres dettes	2.773.000,00	2.378.580,00	394.420,00
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>492.869.663,65</b>	<b>583.476.043,42</b>	<b>-90.606.379,77</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	238.978.705,56	188.978.705,56	50.000.000,00
Dettes commerciales	108.504.075,26	124.292.302,18	-15.788.226,92
<i>Fournisseurs</i>	<i>108.504.075,26</i>	<i>124.292.302,18</i>	<i>-15.788.226,92</i>
Acomptes sur commandes	109.657.222,67	95.655.701,44	14.001.521,23
Dettes fiscales, salariales et sociales	11.846.524,17	7.287.932,20	4.558.591,97
<i>Impôts</i>	<i>11.846.524,17</i>	<i>7.287.932,20</i>	<i>4.558.591,97</i>
Autres dettes	23.883.135,99	167.261.402,04	-143.378.266,05
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>203.163.093,35</b>	<b>54.064.250,05</b>	<b>149.098.843,30</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5.183.051.394,17</b>	<b>4.873.759.277,15</b>	<b>309.292.117,02</b>

**Compte de résultats ORES Assets au 30.09.2025**

	30/09/2025	30/09/2024	Ecart
<b>Ventes et prestations</b>	<b>897.349.711,37</b>	<b>852.770.893,16</b>	<b>44.578.818,21</b>
Chiffre d'affaires	856.594.735,04	808.209.041,52	48.385.693,52
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution :			
augmentation (réduction)	1.003.694,79	2.105.716,93	-1.102.022,14
Autres produits d'exploitation	39.751.281,54	41.856.134,71	-2.104.853,17
Produits d'exploitation non récurrents	0,00	600.000,00	-600.000,00
<b>Coût des ventes et des prestations</b>	<b>-766.907.786,58</b>	<b>-714.016.931,91</b>	<b>-52.890.854,67</b>
Approvisionnement et marchandises	-22.861.446,13	-25.636.815,15	2.775.369,02
<i>Achats</i>	<i>-22.861.446,13</i>	<i>-25.636.815,15</i>	<i>2.775.369,02</i>
Services et biens divers	-576.843.329,79	-527.000.561,41	-49.842.768,38
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-138.284.181,78	-131.902.648,62	-6.381.533,16
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	-14.062,76	-2.580.041,97	2.565.979,21
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	-601.985,22	0,00	-601.985,22
Autres charges d'exploitation	-28.302.780,90	-26.896.864,76	-1.405.916,14
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>130.441.924,79</b>	<b>138.753.961,25</b>	<b>-8.312.036,46</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>2.293.231,68</b>	<b>3.384.013,85</b>	<b>-1.090.782,17</b>
Produits financiers récurrents	2.293.231,68	3.384.013,85	-1.090.782,17
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>0,00</i>	<i>261,92</i>	<i>-261,92</i>
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>300.002,82</i>	<i>386.522,64</i>	<i>-86.519,82</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>1.993.228,86</i>	<i>2.997.229,29</i>	<i>-1.004.000,43</i>
<b>Charges financières</b>	<b>-39.479.653,44</b>	<b>-37.011.625,44</b>	<b>-2.468.028,00</b>
Charges financières récurrentes	-39.479.653,44	-37.011.625,44	-2.468.028,00
<i>Charges des dettes</i>	<i>-39.469.279,94</i>	<i>-36.997.866,34</i>	<i>-2.471.413,60</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>-10.373,50</i>	<i>-13.759,10</i>	<i>3.385,60</i>
<b>Résultat de l'exercice avant impôts</b>	<b>93.255.503,03</b>	<b>105.126.349,66</b>	<b>-11.870.846,63</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>	<b>282.124,82</b>	<b>0,00</b>	<b>282.124,82</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>-26.905.879,72</b>	<b>-30.344.376,34</b>	<b>3.438.496,62</b>
Impôts sur le résultat de l'exercice	-26.905.879,72	-30.344.376,34	3.438.496,62
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>66.631.748,13</b>	<b>74.781.973,32</b>	<b>-8.150.225,19</b>

## ② Pour les comptes au 31 décembre 2025



T : +32 (0)87 69 30 00  
www.bdo.be

Rue Waucomont 51  
B-4651 Battice

**ORES ASSETS SC**

**Rapport du commissaire  
à l'assemblée générale  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

**BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel**

**BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles**

BDO Bedrijfsrevisoren / BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



T : +32 (0)87 69 30 00  
www.bdo.be

Rue Waucumont 51  
B-4651 Battice

## RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE ORES ASSETS SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ORES Assets SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 novembre 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 4 exercices consécutifs.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 5.227.753.741 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 96.505.594 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren / BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises

individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion



sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de

notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier,



en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

#### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'assemblée générale du

11 décembre 2025, conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations, et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

- Dans le cadre de l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations nous avons établi le rapport d'examen limité joint en annexe relatif au test d'actif net.

Battice, 17 avril 2026

Christophe Colson  
(Signature)

Signé numériquement  
par Christophe  
Colson (Signature)  
DN : cn=Christophe  
Colson (Signature),  
c=BE

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par Christophe Colson\*

Réviseur d'entreprises

\*Agissant pour une société



# Chapitre



# Rapports de rémunération

①	Présentation des organes de gestion	144
②	Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets	146
③	Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES	147
④	Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets	149
⑤	Rapport du Conseil d'administration d'ORES	154

# Rapports de rémunération

En raison de la gouvernance commune instaurée en ORES Assets et ORES ainsi que par transparence, étant donné que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES (dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Délocalisation - CDLD), le présent rapport publie les présentations des organes de gestion ainsi que les rapports de rémunération d'ORES Assets et ORES.

Étant donné l'équivalence des exigences reprises aux articles L1523-17 et L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Délocalisation (CDLD) à celles imposées par l'article 3:12 § 1<sup>er</sup> 9<sup>o</sup> du Code des sociétés et associations, le présent rapport est établi afin de remplir les obligations prévues tant dans le CDLD que dans le Code des sociétés et des associations.

## ① Présentation des organes de gestion

### ORES Assets

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect, d'une part, des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les associés, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers, et, d'autre part, des obligations de service public qu'elle assume. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée, définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques clés, et contrôle la marche des affaires. L'intercommunale ORES Assets et sa filiale ORES sont dotées d'un Conseil d'administration « miroir ».

Conformément à l'article L1523-15 du CDLD, modalisé à l'article 14 des statuts ORES Assets, le Conseil d'administration est composé de vingt membres de sexe différent dont treize membres (2/3) représentent les associés communaux et doivent, à ce titre, être des mandataires communaux. Les sept autres représentent les IPF et peuvent être des mandataires communaux (ou pas).

Les membres du Conseil d'administration sont répartis :

- politiquement (sur la base d'une double proportionnelle visée à l'article 14 des statuts d'ORES Assets à savoir la clé d'Hondt sur neuf mandats et la clé d'Hondt pondérée sur les onze restants) ;
- géographiquement (au prorata des points de fourniture tel que celui-ci est disponible au moment de élections communales).

Par ailleurs, conformément au CDLD, des membres du Conseil d'administration d'ORES Assets siègent dans des

comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Comité de rémunération et le Comité d'audit. Ils sont tous deux constitués selon le principe de Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES.

#### COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération a pour mission d'émettre des recommandations en matière de rémunération des mandataires à l'Assemblée générale et de lui faire rapport de la pertinence de ces dernières par une évaluation annuelle de la justification des modalités de rémunération.

#### COMITÉ D'AUDIT

Il est composé de cinq administrateurs assurant les missions de contrôle et de surveillance des comptes statutaires et consolidés mais également sur les aspects de l'information financière, du contrôle interne et de la gestion des risques.

## ORES

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée ; définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques-clés ; et contrôle la marche des affaires de l'entreprise.

Étant donné la gouvernance commune entre ORES Assets et ORES et en application de l'article 14 des statuts d'ORES, la composition de cet organe est réalisée sur proposition d'ORES Assets et en miroir de son propre Conseil d'administration.

Par ailleurs, des membres du Conseil d'administration siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Bureau exécutif, le Comité de nomination et de rémunération et le Comité d'audit.

### BUREAU EXÉCUTIF

Ce Comité est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration sur toute matière relative aux tâches stratégiques et confidentielles énoncées dans la législation wallonne relative aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et/ou de gaz naturel. Le Bureau exécutif d'ORES compte cinq membres.

### COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Les principes et les règles de rémunération accordées aux administrateurs de l'entreprise, aux membres des différents comités de gestion et de contrôle, ainsi qu'aux fonctions dirigeantes de la société, sont fixés par le Comité de nomination et de rémunération d'ORES. Constitué selon le principe du Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES, ce Comité compte cinq membres.

### COMITÉ D'AUDIT

Sa mission est d'assister le Conseil d'administration en lui fournissant des avis à propos des comptes de la société mais également sur le système de contrôle interne, le programme d'audit interne, les conclusions et les recommandations formulées par cet audit interne dans les rapports. Le Comité d'audit est composé de cinq administrateurs. Il est institué selon le principe du Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES.

### COMITÉ DE DIRECTION

La direction de l'entreprise est confiée au Comité de direction. Il est composé de huit membres, en ce compris son Président.

## ② Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets

### **ORES Assets - Rapport annuel du Comité de rémunération - relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2025.**

#### Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES Assets conformément aux prescrits de l'article 19.6 des statuts de l'intercommunale et de l'article L1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2025. Le relevé individuel des présences des mandataires fera partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES sc.

#### Evaluation de la pertinence de la non-rémunération des mandats exercés au sein d'ORES Assets :

Le Comité de rémunération relève qu'ainsi que décidé par l'Assemblée générale du 22 juin 2017 - confirmé par délibérations des 28 juin 2018 ; 29 mai 2019 et 12 juin 2025, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et prescriptions du CDLD en la matière.

Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil.

#### Conclusions du Comité de rémunération

Le Comité de rémunération, réuni en séance du 18 février 2026, constate que les modalités de rémunération reprises ci-avant sont la stricte application des délibérations susmentionnées prises en Assemblée générale - compétente en la matière -.

Il constate également que la gratuité des mandats au sein d'ORES Assets, relevant des règles de gouvernance commune à ORES Assets et ORES sc reste pertinente et qu'en conséquence, le Comité n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein d'ORES Assets.

Fait en séance du 18 février 2026.

**Jean-Pol DELLICOUR**

**Natacha LEROY**

**Jean-Luc MOSSERAY**

**Lucia RUSSO**

Membres du Comité de rémunération

**Etienne SIMAR**

Président du Comité de rémunération

## ③ Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES

### ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2025.

#### Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de nomination et de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES conformément au prescrit de l'article L 1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires d'ORES en 2025. Le relevé individuel des présences des mandataires et de leurs rémunérations fera partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES Assets.

#### Evaluation de la pertinence des rémunérations des mandats exercés au sein d'ORES en 2025

Les modalités de rémunération des mandats ont été ventilées comme suit :

1. En application des délibérations de l'Assemblée générale des 29 mai 2019 et 14 décembre 2023 - **pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025** :

i. Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Membre du Conseil d'administration	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)

(\*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

À noter que la clause d'assiduité applicable aux rémunérations du mandat de Président et de Vice-président – adoptée par délibération de l'Assemblée générale du 14 décembre 2023 prévoit que la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

ii. Modalités des rémunérations des mandats des Comités :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Comité	jeton de présence de 180 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)
Membre du Comité	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km**)

(\*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

**ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération  
relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2025.**

2. Suite au renouvellement des organes, par délibération de l'Assemblée générale du 12 juin 2025 à **partir du 12 juin 2025** :

Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président, membre du Conseil d'administration et membre des Comités) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km)
Membre du Conseil d'administration	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km)
Membre du Comité	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km)

À noter que la clause d'assiduité applicable aux rémunérations du mandat de Président et de Vice-président – adoptée par délibération de l'Assemblée générale du 14 décembre 2023 - prévoit que la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

Indépendamment des rémunérations, un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km. Ce défraiement suivra l'indexation préconisée par le SPF Finance.

**Conclusions du Comité de nomination et de rémunération**

Le Comité de nomination et de rémunération constate que les modalités des rémunérations versées en 2025 sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale -compétente en la matière- des 29 mai 2019 et du 14 décembre 2023 pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025 et du 12 juin 2025 pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2025.

Le Comité de nomination et de rémunération n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein d'ORES sc.

Fait en séance du 18 février 2026.

**Jean-Pol DELLICOUR**

**Natacha LEROY**

**Jean-Luc MOSSERAY**

**Lucia RUSSO**

Membres du Comité de nomination et de rémunération

**Etienne SIMAR**

Président du Comité de nomination et de rémunération

## ④ Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets

INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'INSTITUTION		NOMBRE DE RÉUNIONS	
Numéro d'identification (BCE)	<b>0543.696.579</b>	Assemblée générale	<b>02</b>
Type d'institution	<b>Intercommunale</b>	Conseil d'administration	<b>10</b>
Nom de l'institution	<b>ORES Assets</b>	Comité de rémunération	<b>01</b>
Période de reporting	<b>2025</b>	Comité d'Audit	<b>03</b>

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - TABLEAU 1 PÉRIODE DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2025 AU 12 JUIN 2025		RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
FONCTION	NOM ET PRÉNOM					
Président du Conseil d'administration	<b>DE VOS Karl</b>				Néant	80%
Vice-présidente du Conseil d'administration	<b>LEROY Natacha</b>				Néant	100%
Administrateur	<b>BELLEFLAMME Elodie <sup>3</sup></b>				Néant	100%
Administrateur – membre du Comité d'audit	<b>BULTOT Claude</b>				Néant	100%
Administrateur	<b>de BEER de LAER Hadelin</b>				Néant	100%
Administrateur – membre du Comité de rémunération	<b>DELLICOUR Jean-Pol</b>				Néant	83%
Administrateur – membre du Comité de rémunération	<b>DEMANET Nathalie</b>				Néant	50%
Administrateur – membre du Comité d'audit	<b>DUTHY André</b>				Néant	50%
Administrateur – membre du Comité de rémunération	<b>FAYT Christian</b>				Néant	100%
Administrateur	<b>GILLIS Alain</b>				Néant	100%
Administrateur	<b>HARDY Cerise</b>				Néant	60%
Administrateur	<b>MAITREJEAN Camille</b>				Néant	60%
Administrateur	<b>MELLOUK Mohammed Amine</b>				Néant	100%
Administrateur – Président du Comité d'audit	<b>MOSSERAY Jean-Luc</b>				Néant	83%
Administrateur	<b>PIERMAN Thomas</b>				Néant	80%
Administrateur – membre du Comité de rémunération	<b>PITZ Mario</b>				Néant	83%
Administrateur	<b>RADIKOV Jorj</b>				Néant	20%
Administrateur – Présidente du Comité de rémunération	<b>RUSSO Lucia</b>				Néant	100%
Administrateur – membre du Comité d'audit	<b>VAN HOUT Florence</b>				Néant	83%
Administrateur – membre du Comité d'audit	<b>VITULANO Maria</b>				Néant	83%
<b>Total général</b>	<b>20</b>					

Conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.

<sup>3</sup> Madame Elodie Belleflamme a démissionné de son mandat d'administrateur au 10 février 2025.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - TABLEAU 1 PÉRIODE DU 12 JUIN 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025		RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
FONCTION	NOM ET PRÉNOM					
Présidente du Conseil d'administration	MAITREJEAN Camille	Conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.	Néant	100%		
Vice-présidente du Conseil d'administration	SOBRY Rachel <sup>4</sup>		Néant	60%		
Administrateur	ANTOINE André		Néant	100%		
Administrateur	DAGNIES Jérémy		Néant	60%		
Administrateur – membre du Comité de rémunération	DELLICOUR Jean-Pol		Néant	60%		
Administrateur	DENYS Laurence <sup>5</sup>		Néant	100%		
Administrateur	DERIDDER Thomas <sup>6</sup>		Néant	100%		
Administrateur	D'HAEYER Loïc		Néant	100%		
Administrateur – membre du Comité d'audit	FOURNAUX Richard		Néant	71%		
Administrateur	GILLIS Alain		Néant	100%		
Administrateur	HUMBLET Sébastien		Néant	100%		
Administrateur	LEBOUTTE Rémy		Néant	80%		
Administrateur – membre du Comité d'audit	LELOUP Pascal		Néant	100%		
Administrateur – membre du Comité de rémunération	LEROY Natacha		Néant	100%		
Administrateur	MATHIEU Christelle		Néant	80%		
Administrateur - membre du Comité de rémunération - membre du Comité d'audit	MOSSERAY Jean-Luc		Néant	86%		
Administrateur – membre du Comité d'audit	PIERMAN Thomas		Néant	100%		
Administrateur	ROBERT Philippe		Néant	80%		
Administrateur – Président du Comité d'audit	ROUGET Lionel		Néant	100%		
Administrateur – membre du Comité de rémunération	RUSSO Lucia		Néant	100%		
Administrateur – Président du Comité de rémunération	SIMAR Etienne		Néant	100%		
<b>Total général</b>	<b>21</b>					

<sup>4</sup> L'absence de Madame Rachel SOBRY aux réunions de Novembre et Décembre 2025 est dûment justifiée – au sens du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - en raison de son congé de maternité.

<sup>5</sup> Madame Laurence DENYS a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 20 novembre 2025 pour pallier la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur DERIDDER. Son mandat a pris cours le 21 novembre 2025.

<sup>6</sup> Monsieur Thomas DERIDDER a démissionné de son mandat d'administrateur au 22 septembre 2025.

TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION				
Fonction <sup>7</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>8</sup>	Détail de la rémunération annuelle brute <sup>9</sup>	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local				
Directeur x				
Directeur...				
Sous-directeur				
Sous-directeur...				
Autre...				
<b>Total rémunérations</b>				

**Néant**  
 ORES Assets n'a pas de personnel et donc pas de fonction dirigeante. L'exploitation journalière et opérationnelle d'ORES Assets est confiée statutairement à sa filiale ORES en vertu de l'article 16§1 du décret électricité.

## ANNEXES

- **Annexe 1** — Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion
  - 1.1 Période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 12 juin 2025
  - 1.2 Période du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025
- **Annexe 2** — Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois

<sup>7</sup> Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

<sup>8</sup> Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

<sup>9</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

**ANNEXE 1 I.1 Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 12 juin 2025

<b>ORES ASSETS - ORGANE DE GESTION 1 : CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>		<b>CA 22/01 2025</b>	<b>CA 19/02 2025</b>	<b>CA 19/03 2025</b>	<b>CA 23/04 2025</b>	<b>CA 21/05 2025</b>	<b>Taux de participation total %</b>	
<b>Fonction</b>	<b>Nom - Prénom</b>							
Président	DE VOS Karl	✓	✓	✓	✓	E	4/5	80%
Vice-présidente	LEROY Natacha	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	✓					1/1	100%
	BULTOT Claude	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	de BEER de LAER Hadelin	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	DELLICOUR Jean-Pol	✓	✓	✓	A	✓	4/5	80%
	DEMANET Nathalie	✓	A	✓	A	✓	3/5	60%
	DUTHY André	A	A	✓	A	✓	2/5	40%
	FAYT Christian	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	GILLIS Alain	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	HARDY Cerise	✓	✓	A	A	✓	3/5	60%
	MAITREJEAN Camille	✓	A	✓	A	✓	3/5	60%
	MELLOUK Mohammed Amine	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓	✓	A	✓	✓	4/5	80%
	PIERMAN Thomas	✓	A	✓	✓	✓	4/5	80%
	PITZ Mario	A	✓	✓	✓	✓	4/5	80%
	RADIKOV Jorj	✓	A	A	A	A	1/5	20%
RUSSO Lucia	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%	
VAN HOUT Florence	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%	
VITULANO Maria	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%	

<b>ORES ASSETS - ORGANE DE GESTION 2 : COMITÉ DE RÉMUNÉRATION</b>				
<b>Fonction</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>CREM 19/02/2025</b>	<b>Participation totale</b>	<b>Taux de participation</b>
Présidente	RUSSO Lucia	✓	1/1	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol	✓	1/1	100%
	DEMANET Nathalie	A	0/1	0%
	FAYT Christian	✓	1/1	100%
	PITZ Mario	✓	1/1	100%

<b>ORES ASSETS - ORGANE DE GESTION 3 : COMITÉ D'AUDIT</b>				
<b>Fonction</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>CAud 16/04/2025</b>	<b>Participation totale</b>	<b>Taux de participation</b>
Président	MOSSERAY Jean-Luc	✓	1/1	100%
Membres	BULTOT Claude	✓	1/1	100%
	DUTHY André	✓	1/1	100%
	VAN HOUT Florence	A	0/1	0%
	VITULANO Maria	A	0/1	0%

Légende: ✓ = présence A = Absence E = Absence justifiée

## ANNEXE 1 1.2 Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

Période du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025

ORES ASSETS - ORGANE DE GESTION 1 : CONSEIL D'ADMINISTRATION		CA 18/06 2025	CA 17/09 2025	CA 15/10 2025	CA 20/11 2025	CA 17/12 2025	Taux de participation total %	
Fonction	Nom - Prénom							
Présidente	MAITREJEAN Camille	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
Vice-présidente	SOBRY Rachel	✓	✓	✓	E	E	3/5	60%
Administrateurs	ANTOINE André	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	DAGNIES Jérémy	✓	A	✓	A	✓	3/5	60%
	DELLICOUR Jean-Pol	✓	✓	✓	A	A	3/5	60%
	DENYS Laurence					✓	1/1	100%
	DERRIDER Thomas	✓	✓				2/2	100%
	D'HAeyer Loïc	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	FOURNAUX Richard	✓	✓	A	✓	✓	4/5	80%
	GILLIS Alain	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	HUMBLET Sébastien	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	LEBOUTTE Rémy	✓	✓	✓	A	✓	4/5	80%
	LELOUP Pascal	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	LEROY Natacha	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	MATHIEU Christelle	✓	✓	✓	✓	A	4/5	80%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓	✓	A	✓	✓	4/5	80%
	PIERMAN Thomas	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	ROBERT Philippe	A	✓	✓	✓	✓	4/5	80%
ROUGET Lionel	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%	
RUSSO Lucia	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%	
SIMAR Etienne	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%	

ORES ASSETS - ORGANE DE GESTION 3: COMITÉ D'AUDIT		CAud 01/10/2025	CAud 10/12/2025	Participation totale	Taux de participation
Fonction	Nom - Prénom				
Président	ROUGET Lionel	✓	✓	2/2	100%
Membres	FOURNAUX Richard	✓	A	1/2	50%
	LELOUP Pascal	✓	✓	2/2	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓	✓	2/2	100%
	PIERMAN Thomas	✓	✓	2/2	100%

Légende : ✓ = présence A = Absence E = Absence justifiée

## ANNEXE 2

### Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois.

Néant : conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.

Gosselies, le 15 avril 2026

**Camille MAITREJEAN**

Présidente du Conseil d'administration

## ⑤ Rapport du Conseil d'administration d'ORES

INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'INSTITUTION		NOMBRE DE RÉUNIONS	
Numéro d'identification (BCE)	<b>0897.436.971</b>	Assemblée générale	<b>01</b>
Type d'institution	<b>Société à participation publique locale significative</b>	Conseil d'administration	<b>10</b>
Nom de l'institution	<b>ORES</b>	Bureau Exécutif	<b>10</b>
Période de reporting	<b>2025</b>	Comité de Nomination et de Rémunération	<b>04</b>
		Comité d'Audit	<b>03</b>

Remarque : en raison du renouvellement des organes de gestion à l'Assemblée générale du 12 juin 2025, les tableaux sont déclinés en deux périodes pour l'exercice 2025

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 12 juin 2025				JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages			
Président du Conseil d'administration – Membre du Bureau Exécutif	<b>DE VOS Karl</b>	<b>19.130,46€</b> (dont ind. km 171,14€) (-PP 37,35% : 7.145,21€)	<b>INDEMNITÉ PRÉSIDENT</b> Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité président	Néant	<b>82%</b>
Vice-présidente du Conseil d'administration – Membre du Bureau Exécutif	<b>LEROY Natacha</b>	<b>13.135,76€</b> (dont ind. km 242,52€) (-PP 37,35% : 4.906,23€)	<b>INDEMNITÉ VICE-PRÉSIDENTE</b> Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité vice- présidente	Néant	<b>91%</b>
Administrateur	<b>BELLEFLAMME Elodie <sup>10</sup></b>	<b>288,04€</b> (dont ind. km 27,95€) (-PP 37,35% : 107,58€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur Membre du Comité d'Audit	<b>BULTOT Claude</b>	<b>1.890,08€</b> (dont ind. km 308,74€) (-PP 37,35% : 705,96€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>

<sup>10</sup> Madame Elodie BELLEFLAMME a démissionné de son mandat d'administrateur au 10 février 2025.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 12 juin 2025				JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages			
Administrateur	<b>de BEER de LAER Hadelin</b>	<b>1.503,53€</b> (dont ind. km 187,48€) (-PP 37,35% : 561,59€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	<b>DELLICOUR Jean-Pol</b>	<b>1.448,94€</b> (dont ind. km 398,18€) (-PP 37,35% : 541,19€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>86%</b>
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	<b>DEMANET Nathalie</b>	<b>1.028,03€</b> (dont ind. km 237,36€) (-PP 37,35% : 383,97€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>57%</b>
Administrateur Membre du Comité d'Audit	<b>DUTHY André</b>	<b>979,05€</b> (dont ind. km 183,18€) (-PP 37,35% : 365,68€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>50%</b>
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	<b>FAYT Christian</b>	<b>1.485,47€</b> (dont ind. km 169,42€) (-PP 37,35% : 554,84€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>86%</b>
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	<b>GILLIS Alain</b>	<b>3.182,05€</b> (dont ind. km 284,66€) (-PP 50% : 1.591,10€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 12 juin 2025				JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages			
Administrateur	<b>HARDY Cerise</b>	<b>841,37€</b> (dont ind. km 55,90€) (-PP 37,35% : 314,25€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>60%</b>
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	<b>MAITREJEAN Camille</b>	<b>3.493,45€</b> (dont ind. km 1.121,44€) (-PP 37,35% : 1.304,80€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>82%</b>
Administrateur	<b>MELLOUK Mohammed Amine</b>	<b>1.671,23€</b> (dont ind. km 355,18€) (-PP 37,35% : 624,22€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur Président du Comité d'Audit	<b>MOSSERAY Jean-Luc</b>	<b>1.673,57€</b> (dont ind. km 240,80€) (-PP 37,35% : 625,09€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>JETON PRÉSENCE PRÉSIDENT</b> Jeton de 180€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>83%</b>
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	<b>PIERMAN Thomas</b>	<b>2.773,24€</b> (dont ind. km 396,03€) (-PP 37,35% : 1.035,81€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>82%</b>
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	<b>PITZ Mario</b>	<b>1.552,18€</b> (dont ind. km 496,22€) (-PP 37,35% : 579,75€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>71%</b>

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 12 juin 2025						
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Administrateur	<b>RADIKOV</b> Jorj	<b>354,69€</b> (dont ind. km 94,60€) (-PP 37,35% : 132,47€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>20%</b>
Administrateur Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération	<b>RUSSO</b> Lucia	<b>1.416,67€</b> (dont ind. km 100,62€) (-PP 37,35% : 529,13€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur Membre du Comité d'Audit	<b>VAN HOUT</b> Florence	<b>1.499,23€</b> (dont ind. km 183,18€) (-PP 37,35% : 559,97€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>83%</b>
Administrateur Membre du Comité d'Audit	<b>VITULANO</b> Maria	<b>2.109,83€</b> (dont ind. km 793,78€) (-PP 37,35% : 788,01€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>83%</b>

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025						
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages			
Présidente du Conseil d'administration- Membre du Bureau Exécutif	<b>MAITREJEAN Camille</b>	<b>23.653,30€</b> (dont ind. km 1.018,67€) (-PP 37,35% : 8.834,49€)	<b>INDEMNITÉ PRÉSIDENTE</b> Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité présidente	Néant	<b>100%</b>
Vice-présidente du Conseil d'administration – Membre du Bureau Exécutif	<b>SOBRY Rachel</b>	<b>17.123,89€</b> (dont ind. km 147,92€) (-PP 37,35% : 6.395,76€)	<b>INDEMNITÉ VICE-PRÉSIDENTE</b> Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité vice-présidente	Néant	<b>56%</b>
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	<b>ANTOINE André</b>	<b>2.806,43€</b> (dont ind. km 418,82€) (-PP 37,35% : 1.048,27€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur	<b>DAGNIES Jérémy</b>	<b>997,11€</b> (dont ind. km 201,24€) (-PP 37,35% : 372,42€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>60%</b>
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	<b>DELLICOUR Jean-Pol</b>	<b>1.066,77€</b> (dont ind. km 270,90€) (-PP 37,35% : 398,46€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>43%</b>
Administrateur	<b>DENYS Laurence<sup>11</sup></b>	<b>273,89€</b> (dont ind. km 8,60€) (-PP 37,35% : 102,30€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>

<sup>11</sup> Madame Laurence DENYS a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 20 novembre 2025 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur DERIDDER. Son mandat a pris cours le 21 novembre 2025.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025				JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages			
Administrateur	<b>DERIDDER Thomas</b> <sup>12</sup>	<b>547,78 €</b> (dont ind. km 17,20 €) (-PP 37,35% : 204,60 €)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	<b>D'HAeyer Loïc</b>	<b>2.578,96 €</b> (dont ind. km 191,35 €) (-PP 37,35% : 963,26 €)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU</b> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur Membre du Comité d'Audit	<b>FOURNAUX Richard</b>	<b>1.584,45 €</b> (dont ind. km 258,00 €) (-PP 37,35% : 591,80 €)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ</b> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>71%</b>
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	<b>GILLIS Alain</b>	<b>2.715,27 €</b> (dont ind. km 327,66 €) (-PP 50% : 1.357,68 €)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU</b> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur	<b>HUMBLET Sébastien</b>	<b>1.589,61 €</b> (dont ind. km 263,16 €) (-PP 37,35% : 593,76 €)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur	<b>LEBOUTTE Rémy</b>	<b>1.487,72 €</b> (dont ind. km 426,56 €) (-PP 37,35% : 555,68 €)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>80%</b>

<sup>12</sup> Monsieur Thomas DERIDDER a démissionné de son mandat d'administrateur au 22 septembre 2025.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025				JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages			
Administrateur Membre du Comité d'Audit	<b>LELOUP Pascal</b>	<b>2.679,19€</b> (dont ind. km 822,16€) (-PP 37,35% : 1.000,70€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	<b>LEROY Natacha</b>	<b>1.578,43€</b> (dont ind. km 251,98€) (-PP 37,35% : 589,58€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur	<b>MATHIEU Christelle</b>	<b>1.520,40€</b> (dont ind. km 459,24€) (-PP 37,35% : 567,88€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>80%</b>
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération Membre du Comité d'Audit	<b>MOSSERAY Jean-Luc</b>	<b>1.840,28€</b> (dont ind. km 248,54€) (-PP 37,35% : 687,37€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ D'AUDIT</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>89%</b>
Administrateur Membre du Comité d'Audit	<b>PIERMAN Thomas</b>	<b>2.264,67€</b> (dont ind. km 407,64€) (-PP 37,35% : 845,90€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur	<b>ROBERT Philippe</b>	<b>1.490,73€</b> (dont ind. km 429,57€) (-PP 37,35% : 556,81€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>80%</b>

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025				JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages			
Administrateur Président du Comité d'Audit	<b>ROUGET Lionel</b>	<b>2.312,83€</b> (dont ind. km 455,80€) (-PP 37,35%: 863,86€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ PRÉSIDENT DU COMITÉ</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	<b>RUSSO Lucia</b>	<b>1.552,63€</b> (dont ind. km 226,18€) (-PP 37,35%: 579,93€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>
Administrateur Président du Comité de Nomination et de Rémunération	<b>SIMAR Etienne</b>	<b>1.904,37€</b> (dont ind. km 577,92€) (-PP 37,35%: 711,29€)	<b>JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b> Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <b>INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	<b>100%</b>

TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION – COMITÉ DE DIRECTION						
Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>13</sup>	Détail de la rémunération annuelle brute			
			Salaire de base brut	Cotisation ONSS s/salaire	Imposable brut	Bonus individuel <sup>14</sup>
Fonctionnaire dirigeant local	<b>GRIFNEE Fernand</b> <sup>15</sup>	329.157,08€	329.157,08€	42.961,83€	286.195,25€	—
Directeur Réseaux	<b>MOES Didier</b>	312.776,41€	263.021,91€	34.386,65€	228.635,26€	46.154,50€
Directeur Clients et Marchés	<b>DEVOLDER Olivier</b>	287.411,23€	231.063,23€	31.551,46€	199.511,77€	52.748,00€
Directeur Stratégie et Transformation	<b>MAHAUT Sébastien</b>	311.002,83€	261.248,33€	33.904,20€	227.344,13€	46.154,50€
Directeur Informatique	<b>MALLEFAIT Frédéric</b> <sup>16</sup>	112.156,08€	112.156,08€	14.329,75€	97.826,33€	—
Directeur Finances	<b>OFFERGELD Dominique</b>	293.895,08€	260.624,33€	33.761,08€	226.863,25€	29.670,75€
Directeur Ressources Humaines	<b>DEMARS Frédéric</b>	306.620,97€	256.866,47€	33.596,00€	223.270,47€	46.154,50€
Directeur Corporate	<b>DE COSTER Nicolas</b>	283.265,67€	233.511,17€	31.159,14€	202.352,03€	46.154,50€
Directeur Informatique	<b>MEDAETS Benoît</b> <sup>17</sup>	83.273,02€	33.518,52€	4.380,87€	29.137,65€	46.154,50€
<b>Total général</b>		<b>2.319.558,37€</b>	<b>1.981.167,12€</b>	<b>260.030,98€</b>	<b>1.721.136,14€</b>	<b>313.191,25€</b>

<sup>13</sup> La rémunération brute totale ne reprend pas les avantages collectifs octroyés aux membres de la direction ORES en tant que travailleurs de la société tels que les chèques repas, éco chèques ou éventuels chèques consommation.

<sup>14</sup> Les bonus individuels sont versés en respect de la Politique de rémunération des cadres et cadres de Direction comme suit: 1/3 sous forme de prime brute et 2/3 en produits financiers. Les montants ici présents incluent les avantages en nature soumis au précompte professionnel exceptionnel liés à l'octroi des Warrants et/ou Stock-Options (25/03/2025).

<sup>15</sup> Rémunération de Mr Grifnée établie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 82 du décret du 28/03/2018.

<sup>16</sup> Mr Mallefait a rejoint le Comité de Direction en date du 30/06/2025, il s'agit donc d'une année partielle.

<sup>17</sup> La rémunération brute de Mr Medaets ici présentée ne tient pas compte de l'indemnité compensatoire de préavis et décompte de sortie (pécules) versés à l'occasion de son départ.

Cotisation ONSS s/bonus ind	Imposable bonus individuel	Bonus collectif	Cotisation solidarité bonus coll.	Imposable bonus collectif	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
—	—	—	—	—	Président SYNERGRID – Non rémunéré Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Président AGRW – Non rémunéré
2.010,80€	29.364,79€	3.600,00€	470,52€	—	Administrateur Gas.be – Non rémunéré Administrateur AGRW – Non rémunéré
2.298,05€	33.546,51€	3.600,00€	470,52€	—	Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Administrateur SYNERGRID – Non rémunéré
2.010,80€	29.364,79€	3.600,00€	470,52€	—	Néant
—	—	—	—	—	Néant
1.292,66€	28.378,09€	3.600,00€	470,52€	—	Administrateur Contassur – Non rémunéré
2.010,80€	33.032,34€	3.600,00€	470,52€	—	Administrateur Enerbel (fonds de pension) - Non rémunéré Administrateur Powerbel (fonds de pension) – Non rémunéré
2.010,80€	39.180,54€	3.600,00€	470,52€	—	Néant
2.010,80€	13.374,04€	3.600,00€	470,52€	—	Néant
<b>13.644,71€</b>	<b>206.241,1€</b>	<b>25.200,00€</b>	<b>3.293,64€</b>	—	

### PLAN DE PENSION COMPLÉMENTAIRE DU FONCTIONNAIRE DIRIGEANT LOCAL (BIFFER LA MENTION INUTILE)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe? **Oui**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation? **Oui**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation? **Oui**<sup>18</sup>
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe? **87.168,18€**

### COMMENTAIRES ÉVENTUELS

Annexes :

**Annexe 1 :** Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion (du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 12 juin 2025)

**Annexe 2 :** Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion (du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025)

**Annexe 3 :** Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois (du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 12 juin 2025)

**Annexe 4 :** Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois (du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025)

**Annexe 5 :** Formation

<sup>18</sup> Remarque : assurance groupe couvrant l'ensemble de la population « cadres » qui offrent les mêmes avantages (couvertures décès, pension et invalidité).

**ANNEXE 1 Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 12 juin 2025

<b>ORES - ORGANE DE GESTION 1 : CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>		CA	CA	CA	CA	CA	Taux de participation	
Fonction	Nom - Prénom	22/01 2025	19/02 2025	19/03 2025	23/04 2025	21/05 2025	total	%
Président	DE VOS Karl	✓	✓	✓	✓	E	4/5	80%
Vice-présidente	LEROY Natacha	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	✓-€					1/1	100%
	BULTOT Claude	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	de BEER de LAER Hadelin	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	DELLICOUR Jean-Pol	✓-€	✓-€	✓-€	A	✓-€	4/5	80%
	DEMANET Nathalie	✓-€	A	✓-€	A	✓-€	3/5	60%
	DUTHY André	A	A	✓-€	A	✓-€	2/5	40%
	FAYT Christian	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	GILLIS Alain	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	HARDY Cerise	✓-€	✓-€	A	A	✓-€	3/5	60%
	MAITREJEAN Camille	✓-€	A	✓-€	A	✓-€	3/5	60%
	MELLOUK Mohammed Amine	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓-€	✓-€	A	✓-€	✓-€	4/5	80%
	PIERMAN Thomas	✓-€	A	✓-€	✓-€	✓-€	4/5	80%
	PITZ Mario	A	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/5	80%
	RADIKOV Jorj	✓-€	A	A	A	A	1/5	20%
RUSSO Lucia	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%	
VAN HOUT Florence	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%	
VITULANO Maria	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%	

<b>ORES - ORGANE DE GESTION 2 : BUREAU EXÉCUTIF</b>		BE	BE	BE	BE	BE	BE	Taux de participation	
Fonction	Nom - Prénom	14/01 2025	11/02 2025	11/03 2025	15/04 2025	13/05 2025	10/06 2025	total	%
Membres	DE VOS Karl	✓	✓	✓	✓	E	✓	5/6	83%
	GILLIS Alain	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	6/6	100%
	LEROY Natacha	✓	✓	✓	A	✓	✓	5/6	83%
	MAITREJEAN Camille	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	6/6	100%
	PIERMAN Thomas	✓-€	A	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/6	83%

<b>ORES - ORGANE DE GESTION 3 : COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION</b>		CNR	CNR	Participation totale	Taux de participation
Fonction	Nom - Prénom	19/02/2025	21/05/2025		
Présidente	RUSSO Lucia	✓	✓	2/2	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol	✓	✓	2/2	100%
	DEMANET Nathalie	A	✓	1/2	50%
	FAYT Christian	✓	A	1/2	50%
	PITZ Mario	✓	A	1/2	50%

<b>ORES - ORGANE DE GESTION 4 : COMITÉ D'AUDIT</b>		CAud	Participation totale	Taux de participation
Fonction	Nom - Prénom	16/04/2025		
Président	MOSSERAY Jean-Luc	✓-€	1/1	100%
Membres	BULTOT Claude	✓-€	1/1	100%
	DUTHY André	✓-€	1/1	100%
	VAN HOUT Florence	A	0/1	0%
	VITULANO Maria	A	0/1	0%

Légende: ✓-€ = présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence A = Absence E = Absence justifiée

**ANNEXE 2 Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion**

Période du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025)

ORES - ORGANE DE GESTION 1 : CONSEIL D'ADMINISTRATION		CA 18/06 2025	CA 17/09 2025	CA 15/10 2025	CA 20/11 2025	CA 17/12 2025	Taux de participation total	%
Fonction	Nom - Prénom							
Présidente	MAITREJEAN Camille	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
Vice-présidente	SOBRY Rachel	✓	✓	✓	E	E	3/5	60%
Administrateurs	ANTOINE André	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	DAGNIES Jérémy	✓-€	A	✓-€	A	✓-€	3/5	60%
	DELLICOUR Jean-Pol	✓-€	✓-€	✓-€	A	A	3/5	60%
	DENYS Laurence					✓-€	1/1	100%
	DERIDDER Thomas	✓-€	✓-€				2/2	100%
	D'HAeyer Loïc	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	FOURNAUX Richard	✓-€	✓-€	A	✓-€	✓-€	4/5	80%
	GILLIS Alain	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	HUMBLET Sébastien	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	LEBOUTTE Rémy	✓-€	✓-€	✓-€	A	✓-€	4/5	80%
	LELOUP Pascal	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	LEROY Natacha	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	MATHIEU Christelle	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	A	4/5	80%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓-€	✓-€	A	✓-€	✓-€	4/5	80%
	PIERMAN Thomas	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	ROBERT Philippe	A	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/5	80%
ROUGET Lionel	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%	
RUSSO Lucia	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%	
SIMAR Etienne	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%	

ORES - ORGANE DE GESTION 2 : BUREAU EXÉCUTIF		BE 10/09/2025	BE 08/10/2025	BE 12/11/2025	BE 10/12/2025	Participation totale	Taux de participation
Fonction	Nom - Prénom						
Membres	MAITREJEAN Camille	✓	✓	✓	✓	4/4	100%
	SOBRY Rachel	✓	✓	E	E	2/4	50%
	ANTOINE André	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/4	100%
	D'HAeyer Loïc	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/4	100%
	GILLIS Alain	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/4	100%

ORES - ORGANE DE GESTION 3 : COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION		CNR 20/11/2025	CNR 17/12/2025	Participation totale	Taux de participation
Fonction	Nom - Prénom				
Président	SIMAR Etienne	✓	✓	2/2	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol	A	A	0/2	0%
	LEROY Natacha	✓	✓	2/2	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓	✓	2/2	100%
	RUSSO Lucia	✓	✓	2/2	100%

ORES - ORGANE DE GESTION 4 : COMITÉ D'AUDIT		CAud 01/10/2025	CAud 10/12/2025	Participation totale	Taux de participation
Fonction	Nom - Prénom				
Président	ROUGET Lionel	✓-€	✓-€	2/2	100%
Membres	FOURNAUX Richard	✓-€	A	1/2	50%
	LELOUP Pascal	✓-€	✓-€	2/2	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓-€	✓-€	2/2	100%
	PIERMAN Thomas	✓-€	✓-€	2/2	100%

Légende : ✓-€ = présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence A = Absence E = Absence justifiée

**ANNEXE 3** **Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois**  
Période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 12 juin 2025

Mois	PRÉSIDENT			VICE-PRÉSIDENTE		
	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification <sup>19</sup>	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification <sup>19</sup>
Janvier 2025	2.172,29	107,24	100% de présence aux réunions du mois	1.629,21	151,91	100% de présence aux réunions du mois
Février 2025	2.172,29		100% de présence aux réunions du mois	1.629,21		100% de présence aux réunions du mois
Mars 2025 <sup>20</sup>	2.215,72		100% de présence aux réunions du mois	1.661,79		100% de présence aux réunions du mois
Avril 2025	2.215,72		100% de présence aux réunions du mois	830,90		50% de présence aux réunions du mois
Mai 2025	2.215,72		0% de présence aux réunions du mois	1.661,79		100% de présence aux réunions du mois
Juin 2025	886,27		100% de présence aux réunions du mois	664,72		100% de présence aux réunions du mois

**ANNEXE 4** **Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois**  
Période du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025)

Mois	PRÉSIDENTE			VICE-PRÉSIDENTE		
	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification <sup>21</sup>	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification <sup>21</sup>
Juin 2025	886,28	77,05	100% de présence aux réunions du mois	664,72	18,32	100% de présence aux réunions du mois
Juillet 2025	2.215,72		100% de présence aux réunions du mois	1.661,79		100% de présence aux réunions du mois
Août 2025	2.215,72		100% de présence aux réunions du mois	1.661,79		100% de présence aux réunions du mois
Septembre 2025	2.215,72		100% de présence aux réunions du mois	1.661,79		100% de présence aux réunions du mois
Octobre 2025	2.215,72		100% de présence aux réunions du mois	1.661,79		100% de présence aux réunions du mois
Novembre 2025	2.215,72		100% de présence aux réunions du mois	1.661,79		0% de présence aux réunions du mois
Décembre 2025	2.215,72	561,17	100% de présence aux réunions du mois	1.661,79	74,36	0% de présence aux réunions du mois

<sup>19</sup> Par délibération de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois. L'absence de Monsieur DE VOS aux réunions du mois de mai 2025 est dûment justifiée.

<sup>20</sup> Indexation suite dépassement indice pivot.

<sup>21</sup> Par délibération de l'Assemblée Générale du 12 juin 2025, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois. L'absence de Madame Rachel SOBRY aux réunions de Novembre et Décembre 2025 est dûment justifiée – au sens du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - en raison de son congé de maternité.

## ANNEXE 5 Formation

Une formation a été organisée les 19 et 20 novembre 2025. Celle-ci abordait différents thèmes, dont l'augmentation des coûts, les enjeux BT et puissance, les investissements réseaux, les outils marché, client et réseau ainsi qu'une présentation cyber.

ORES - FORMATION					
Fonction	Nom - Prénom	19 & 20 novembre 2025 <sup>22</sup>	Participation totale	Taux de participation	
Présidente	MAITREJEAN Camille	✓	1/1	100%	
Vice-présidente	SOBRY Rachel	E	0/1	0%	
Administrateurs	ANTOINE André	✓	1/1	100%	
	DAGNIES Jérémy	A	0/1	0%	
	DELLICOUR Jean-Pol	A	0/1	0%	
	DENYS Laurence <sup>23</sup>		non applicable	non applicable	
	DERIDDER Thomas <sup>24</sup>		non applicable	non applicable	
	D'HAEYER Loïc	✓	1/1	100%	
	FOURNAUX Richard	✓	1/1	100%	
	GILLIS Alain	✓	1/1	100%	
	HUMBLET Sébastien	✓	1/1	100%	
	LEBOUTTE Rémy	✓	1/1	100%	
	LELOUP Pascal	✓	1/1	100%	
	LEROY Natacha	✓	1/1	100%	
	MATHIEU Christelle	✓	1/1	100%	
	MOSSERAY Jean-Luc	✓	1/1	100%	
	PIERMAN Thomas	✓	1/1	100%	
	ROBERT Philippe	✓	1/1	100%	
ROUGET Lionel	✓	1/1	100%		
RUSSO Lucia	✓	1/1	100%		
SIMAR Etienne	✓	1/1	100%		

Légende : ✓-€ = présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence A = Absence E = Absence justifiée

Gosselies, le 15 avril 2026

**Camille MAITREJEAN**

Présidente du Conseil d'administration,

<sup>22</sup> Jour de CA – pas de frais de déplacement complémentaires

<sup>23</sup> Prise de fonction le 21/11/2025

<sup>24</sup> Démission au 22/09/2025

# Chapitre



# Rapport spécifique sur les prises de participation



# Rapport spécifique sur les prises de participation

Participations  
(comptes 28 immobilisations financières) en euros

NOM ENTREPRISE	Souscription		Immobilisations financières libérées au 01/01/2025 valeur comptable	Mouvements année 2025			Immobilisations financières libérées au 31/12/2025 valeur comptable	% du capital au 31/12/2025
	Nombre d'actions/ parts	Montant		Nouvelles souscriptions	Libérations	Sorties / réductions de valeur/reprises de réduction de valeur		
ORES	2.453	456.258,00	100%	/	/	/	456.258,00	99,72%
Comnexio	93	23.250,00	100%	/	/	/	23.250,00	93,00%
Atrias	62	3.100,00	100%	/	/	/	3.100,00	16,67%
Laborelec	7	2.018,31	100%	/	/	/	2.018,31	0,01%
Igretec	2.400	14.873,61	100%	/	/	/	14.873,61	0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>5.015</b>	<b>499.499,92</b>		<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>499.499,92</b>	



RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES PRISES DE PARTICIPATION

# Chapitre



# Liste des associés



# Liste des associés

ASSOCIÉS	PARTS AU 31/12/2025
AISEAU-PRESLES	61
AMEL	1
ANDERLUES	101
ANHEE	49
ANTOING	2
ARLON	661
ASSESE	21
ATH	73
ATTERT	24
AUBANGE	226.471
AUBEL	1
BAELEN	1
BASTOGNE	245
BEAURAING	106
BEAUVECHAIN	2
BELOEIL	2
BERNISSART	2
BERTRIX	99
BIEVRE	1.428
BINCHE	302
BOUILLON	91
BOUSSU	307
BRAINE L'ALLEUD	2
BRAINE-LE-CHÂTEAU	2
BRAINE-LE-COMTE	69
BRUGELETTE	2
BRUNHAUT	1
BÜLLINGEN	1
BURG-REULAND	1
BÜTGENBACH	1
CELLES	43.464
CERFONTAINE	6
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	167
CHARLEROI	2.720
CHASTRE	123.077
CHATELET	422
CHAUMONT-GISTOUX	2

ASSOCIÉS	PARTS AU 31/12/2025
CHIEVRES	2
CHINY	49
CINEY	14
CLAVIER	1
COLFONTAINE	267
COMINES	568.250
COURCELLES	454
COURT-ST-ETIENNE	2
COUVIN	1
DALHEM	1
DAVERDISSE	13
DINANT	14
DOISCHE	9
DOUR	193
DURBUY	115
ECAUSSINNES	63.429
EGHEZEE	11.032
ELLEZELLES	38.239
ENGHIEN	2
EREZEE	19
ERQUELINNES	84
ESTAIMPUIS	16.259
ESTINNES	38
ETALLE	45
EUPEN	1
FARCIENNES	13
FAUVILLERS	13
FERNELMONT	7
FERRIERES	14.745
FLEURUS	2
FLOBECQ	2
FLOREFFE	7
FLORENNES	71
FLORENVILLE	84
FONTAINE-L'EVEQUE	184
FOSSÉS-LA-VILLE	9
FRAMERIES	285

ASSOCIÉS	PARTS AU 31/12/2025
FRASNES-LEZ-ANVAING	42.482
GEDINNE	27
GEMBLOUX	2.209
GENAPPE	352
GERPINNES	9.777
GESVES	192
GOUVY	37
GREZ-DOICEAU	2
HABAY	88
HAMOIR	1
HAMOIS	11
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	86
HASTIERE	11
HAVELANGE	291
HELECINE	2
HENSIES	30
HERBEUMONT	13
HERVE	1
HONNELLES	36
HOTTON	60
HOUFFALIZE	51
HOUYET	6
INCOURT	98.237
ITTRE	2
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	14.831
JODOIGNE	2
JURBISE	2
KELMIS	1
LA BRUYERE	11
LA HULPE	2
LA LOUVIERE	902
LA ROCHE-EN-ARDENNE	65
LASNE	2
LE ROEULX	73
LEGLISE	20
LENS	2
LES BONS VILLERS	8

LISTE DES ASSOCIÉS

ASSOCIÉS	PARTS AU 31/12/2025
LESSINES	2
LEUZE-EN-HAINAUT	2
LIBIN	37
LIBRAMONT-CHEVIGNY	127
LIERNEUX	4.025
LIMBOURG	1
LINCENT	15.011
LOBBES	31
LONTZEN	1
MALMEDY	1
MANAGE	263
MANHAY	22
MARCHE-EN-FAMENNE	295
MARTELANGE	24
MEIX-DEVANT-VIRTON	30
MERBES-LE-CHÂTEAU	33
MESSANCY	75
METTET	32
MONS	1.442
MONT-DE-L'ENCLUS	37.357
MONTIGNY-LE-TILLEUL	134
MONT-ST-GUIBERT	2
MORLANWELZ	198
MOUSCRON	3
MUSSON	46
NAMUR	18.709
NASSOGNE	481
NEUFCHATEAU	70
NIVELLES	2
ONHAYE	5
ORP-JAUCHE	2
OTTIGNIES	40.242
OUFFET	1
PALISEUL	62
PECQ	10.823
PERUWELZ	2
PERWEZ	221.298
PHILIPPEVILLE	24
PLOMBIERES	1
PONT-A-CELLES	177
PROFONDEVILLE	18

ASSOCIÉS	PARTS AU 31/12/2025
QUAREGNON	302
QUEVY	49
QUIEVRAIN	92
RAEREN	1
RAMILLIES	1
REBECQ	2
RENDEUX	24
RIXENSART	2
ROCHFORT	4
ROUVROY	21
SAINTE-ODE	20
SAINT-GHISLAIN	213
SAINT-HUBERT	642
SAINT-LEGER	36
SAMBREVILLE	71.335
SANKT VITH	1
SENEFFE	96
SILLY	2
SOIGNIES	113
SOMBREFFE	12
SOMME-LEUZE	18
SPA	1
STOUMONT	1
TELLIN	25
TENNEVILLE	29
THEUX	1
THIMISTER-CLERMONT	1
THUIN	82
TINLOT	1
TINTIGNY	36
TOURNAI	2
TROIS-PONTS	1
TUBIZE	10
VAUX-SUR-SURE	25
VERVIERS	1
VIELSALM	93
VILLERS-LA-VILLE	263.899
VIROINVAL	7.679
VIRTON	228
VRESSE	82
WAIMES	1

ASSOCIÉS	PARTS AU 31/12/2025
WALCOURT	16
WALHAIN	2
WATERLOO	20.130
WAVRE	19.187
WELLIN	37
YVOIR	28.265
<b>TOTAL</b>	<b>2.047.799</b>

IDEFIN	10.372.826
CENEO	29.647.516
FINEST	2.507.233
SOFILUX	7.464.424
FINIMO	3.280.295
IPFBW	9.016.024
IEG	1.713.310
IFIGA	105.360
IGRETEC	4
<b>TOTAL</b>	<b>64.106.992</b>

<b>TOTAL</b>	<b>66.154.791</b>
--------------	-------------------

L'opération de scission-absorption par l'AIEG de l'activité de distribution d'électricité sur le territoire de Brunehaut prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et conduira à une révision du nombre de parts qui sera actée lors de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

# Rapport Annuel ORES Assets 2025



## ORES

Service clientèle  
**078 15 78 01**

Service dépannage  
**078 78 78 00**

Urgence odeur de gaz  
**0800 87 087**

### ORES

Avenue Jean Mermoz, 14  
6041 Gosselies, Belgique  
[www.ores.be](http://www.ores.be)

ÉDITRICE RESPONSABLE : ANNABEL VANBEVER,  
AVENUE JEAN MERMOZ, 14 – 6041 GOSSELIES

MAI 2026 — CRÉATION : [STUDIOTOKYO.BE](http://STUDIOTOKYO.BE)